

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED FONDS D'EPARGNE-PENSION

Fonds commun de placement à nombre variable de parts public de droit belge répondant aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE

DISCLAIMER :

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits ne s'inscrivent dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Vous trouverez plus d'informations sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability-bnpp-am/sustainability-documents



Rapport annuel au 31/12/24



**BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur
durable d'un
monde qui change**

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du document d'informations clés ou du prospectus.

Les comptes annuels seront présentés pour approbation par l'Assemblée Générale du 24/04/2025

SOMMAIRE

1. ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF	4
2. RAPPORT DE GESTION	7
2.1. <i>Date de lancement de l'organisme de placement collectif et prix de souscription des parts</i>	7
2.2. <i>Informations aux actionnaires</i>	7
2.3. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	12
2.4. <i>Objectif du Fonds</i>	19
2.5. <i>Politique de placement du Fonds</i>	19
2.6. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	22
2.7. <i>Politique future</i>	22
2.8. <i>Profil de risque et de rendement</i>	23
2.9. <i>Indice(s) et benchmark(s)</i>	23
3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24	24
4. BILAN	29
5. COMPTE DE RESULTATS	30
6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	31
6.1. <i>Résumé des règles</i>	31
6.2. <i>Taux de change</i>	32
7. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	33
7.1. <i>Composition des actifs au 31.12.24</i>	33
7.2. <i>Répartition des actifs du Fonds (en % du portefeuille)</i>	49
7.3. <i>Changement dans la composition des actifs du Fonds (en EUR)</i>	50
7.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	51
7.5. <i>Performances</i>	51
7.6. <i>Frais courants et coûts de transaction</i>	53
7.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	53
7.8. <i>Annexe SFDR (non-auditée)</i>	54

1. ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF

Dénomination

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED (anciennement BNP PARIBAS B PENSION BALANCED)

Date de constitution de l'organisme de placement collectif

1er février 1987

Type de gestion

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances et à l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Société de gestion

Nom : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe

Forme juridique : société par actions simplifiée (SAS) de droit français

Siège social : Boulevard Haussmann 1 - 75009 Paris - France

Date de constitution : 28 juillet 1980

Durée d'existence : Illimitée

Capital de la société de gestion : 170.573.424 EUR

Administrateurs

Sandro PIERRI, Administrateur et Président*, de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, et Chief Executive Officer de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

David VAILLANT, Administrateur, et Directeur général Délégué* de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe et, Global Head of Finance, Strategy and Participations de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding S.A., Administrateur

- Représentée par Olivier De Begon De Larouzière

François DELOOZ, Administrateur indépendant

Arnaud DE BEAUCHEF DE SERVIGNY, Administrateur indépendant

Cecile LESAGE, Administrateur, Global Chief Financial Officer de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Marion AZUELOS, Administrateur, Global Head of HR de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Jane AMBACHTSHEER, Administrateur, Global Head of Sustainability de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

*ces deux personnes assurent la direction générale de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

Commissaire

- Pricewaterhousecoopers Audit, Société par actions simplifiée, Rue de Villiers 63 - 92200 Neuilly-sur-Seine - France
- Deloitte & Associates S.A., Société anonyme, Place de la Pyramide 6 - 92908 Paris la Défense CEDEX - France

Agissant par l'intermédiaire de sa succursale belge :

Nom : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch

Forme juridique : succursale belge d'une société par actions simplifiée (SAS) de droit français

Siège social : Rue Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles

Date de constitution : 1 novembre 2022

Durée d'existence : Illimitée

Personnes physiques chargées de la succursale :

Marnix Arickx, Branch Manager de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch

Stefaan Dendauw, Branch Manager de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch

Liste des sicav pour lesquelles la société de gestion a été désignée :

B-Fund, BNP Paribas B Strategy, BNP Paribas B Invest, BNPPF Private, BNPPF S-Fund.

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Liste des autres fonds gérés :

BNP Paribas B Pension Sustainable Growth, BNP Paribas B Pension Sustainable Stability, Crelan Pension Fund, Metropolitan-Rentastro

Commissaire :

Deloitte, Réviseurs d'Entreprises S.C. s.f.d S.C.R.L., Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, représentée par Tom Renders, réviseur d'entreprise

Délégation de l'administration

BNP Paribas S.A., Belgium Branch, Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Le délégataire est chargé de l'exercice d'une partie des tâches de l'administration, par délégation de la société de gestion, à savoir : la gestion comptable (à l'exclusion de l'établissement et la publication des comptes annuels), l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur nette d'inventaire, la tenue du registre des actionnaires nominatifs, la répartition des revenus entre catégories de parts et types de parts, l'émission et le rachat des parts, le dénouement des contrats, en ce compris l'envoi des titres de l'OPC, l'enregistrement des opérations et la conservation des pièces y afférentes.

Dans l'exécution de ces tâches, le délégataire est assisté par BNP Paribas India Solutions Private Limited et BNP Paribas S.A., Poland Branch, auxquelles un certain nombre de tâches préparatoires et de support sont externalisées sous la responsabilité du délégataire.

Gestion du portefeuille d'investissement

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch - Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles (allocation des actifs et gestion des actifs non confiés à d'autres gestionnaires)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe SAS, 1 boulevard Haussmann, F-75009 Paris (gestion des obligations émises par des sociétés privées jusqu'au 30 septembre 2020, et gestion de tout type d'obligation à partir du 1er octobre 2020, gestion des actions belges et des actions de petite capitalisation (« microcap »))

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Ltd., 5 Aldermanbury Square, London, EC2V 7BP, United Kingdom (gestion des obligations gouvernementales ou quasi-gouvernementales jusqu'au 30 septembre 2020, et gestion des autres actions)

Service financier

BNP Paribas Fortis S.A., Rue Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Distributeur(s)

La souscription des parts dans le Fonds s'effectue par un paiement sur un compte épargne-pension auprès d'un distributeur.

Les paiements aux participants, les rachats et les conversions de parts sont effectués par l'intermédiaire des distributeurs. Toutes les informations concernant le Fonds sont disponibles auprès du distributeur et publiées conformément aux dispositions légales.

BNP Paribas Fortis

AXA Banque

Degroef Petercam

Beobank

Europabank

Deutsche Bank

Keytrade Bank

Leo Stevens & Cie

MeDirect Bank

Banque Internationale à Luxembourg SA

Patronale Life NV/SA

Banque et Caisse d'Épargne de l'État Luxembourg

Mediterranean Bank

VDK Spaarbank S.A.

Les distributeurs commercialisent les parts auprès du public.

Dépositaire

BNP Paribas S.A., Belgium Branch, Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Sous-dépositaire(s)

BNP Paribas S.A., Luxembourg Branch, 60 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

à qui les tâches matérielles décrites à l'article 51/1, § 3 de loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances ont été déléguées pour les instruments financiers dont la conservation peut être assurée.

Commissaire

PwC Reviseurs d'entreprises SRL, Culliganlaan 5, 1831 Machelen, Belgique, représentée par Briec Lefrancq

Promoteur

BNP Paribas Fortis S.A., Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Type de parts offertes au public

Classes « Classic », « F » et « Bpost bank »:

Droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds (indépendant de celui de la Société de Gestion) représentés par des parts de capitalisation uniquement, subdivisées en millièmes de parts et non livrables matériellement. Ils font l'objet d'inscriptions nominatives sur un compte ouvert au nom du participant auprès des intermédiaires financiers. Les classes se distinguent par l'identité des intermédiaires assurant la commercialisation des parts.

Classe « O »:

Droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds (indépendant de celui de la Société de Gestion) représentés par des parts de capitalisation uniquement, subdivisées en millièmes de parts et non livrables matériellement. Cette classe est réservée aux fonds commun de placement gérés par une Société de Gestion appartenant au groupe BNP Paribas. Cette classe se distingue des autres classes par l'application d'une contribution différente à la rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement, et par le tarif différent de la commission de commercialisation.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Date de lancement de l'organisme de placement collectif et prix de souscription des parts

Le 28/02/1987 au prix de 1.000 BEF (24,79 EUR) par part.

2.2. Informations aux actionnaires

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED est un fonds commun de placement régi par les dispositions du Code des impôts sur le revenu 1992 relatives aux fonds d'épargne-pension.

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances et à l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Il n'a pas de personnalité juridique propre et ses actifs sont la propriété indivise des participants.

Les droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds, qui est indépendant de celui de la Société de Gestion, sont représentés par des parts, subdivisées en millièmes de parts, qui font l'objet d'inscriptions nominatives auprès des intermédiaires financiers où le compte d'épargne-pension a été ouvert. Le nombre de parts n'est pas limité.

La gestion du Fonds est assurée depuis le 1er octobre 2006 par la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch.

Les comptes du Fonds et de la Société de Gestion sont vérifiés par un commissaire agréé.

Les rapports financiers du Fonds sont tenus sans frais à la disposition des participants au siège de la Société de Gestion et aux guichets des organismes habilités à recevoir les souscriptions et les rachats.

La Société de Gestion établit la valeur nette d'inventaire des parts de copropriété du Fonds chaque jour ouvrable bancaire.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation de chaque catégorie, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la sicav ainsi qu'auprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site de BEAMA (<http://www.beama.be>).

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale annuelle des participants se tient au siège social ou à l'endroit de la Région Bruxelles-Capitale indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril, ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Gouvernance d'entreprise et vote par procuration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM) estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de ses responsabilités. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Il concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôles, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles elle investit de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles les investissements sont effectués et fait partie intégrante des processus de gestion de BNPP AM.

BNPP AM veille à exercer le droit de vote sur la base des circonstances spécifiques de l'entreprise. La politique et les lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de marché et sont approuvées par le Conseil d'Administration de BNPP AM.

La politique de vote s'applique à l'ensemble des activités de gestion de BNPP AM. Les entités auxquelles est déléguée la gestion sont tenues d'exercer leurs droits de vote en tenant compte des attentes de BNPP AM et des pratiques de marché et de communiquer régulièrement les résultats atteints.

Gouvernance et principes de vote

Les principes suivants décrivent les attentes de BNPP AM envers les entreprises cotées dans lesquelles elle investit. Ils constituent une ligne de conduite pour l'exécution des responsabilités de BNPP AM.

1. Agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires

L'objectif prépondérant des sociétés devrait être la création de valeur actionnariale à long terme. Les pratiques de gouvernance d'entreprise devraient concentrer l'attention du conseil sur cet objectif. Une stratégie claire doit être mise en place pour atteindre cet objectif en prenant en compte toutes les parties prenantes clés.

2. Protéger le droit des actionnaires

Tous les actionnaires doivent avoir la possibilité de voter sur les décisions qui concernent les changements fondamentaux de l'entreprise. Les entreprises devraient s'assurer que les droits des investisseurs sont protégés et traités de manière équitable, notamment en respectant le principe d'une action - un vote - un dividende.

Les augmentations de capital devraient être soigneusement contrôlées afin de minimiser les risques de dilution pour les actionnaires existants. Les dispositifs anti-OPA ne doivent pas être utilisés pour protéger les dirigeants de leurs responsabilités.

3. Veiller à une structure de conseil indépendante et efficace

Le conseil et les comités devraient inclure une forte présence d'administrateurs indépendants pour permettre un contrôle efficace de la direction. Les administrateurs doivent avoir une compétence et une implication suffisante pour améliorer l'efficacité du conseil. Enfin, les administrateurs doivent être choisis afin que le conseil reflète une diversité appropriée.

4. Aligner les structures de rémunérations avec l'intérêt à long terme des actionnaires

Les rémunérations doivent être alignées avec la performance à long terme de l'entreprise. Les programmes de rémunération ne devraient pas limiter la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants. Ils doivent respecter les meilleures pratiques du marché et être communiqués aux actionnaires d'une manière claire et approfondie.

5. Divulguer d'informations exactes, adéquates et en temps opportun

Les sociétés devraient s'assurer que les résultats financiers et opérationnels, la répartition du capital et les performances environnementales, sociales et de gouvernance sont communiqués en temps opportun et de manière exacte. Les audits annuels des états financiers réalisés par des auditeurs externes indépendants devraient exister dans toutes les sociétés.

6. Veiller à la bonne performance environnementale et sociale

Les sociétés devraient agir de manière responsable avec toutes les parties prenantes et respecter les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance afin de protéger les intérêts à long terme des actionnaires. Les sociétés devraient fournir les informations sur leurs émissions de carbone et leur engagement à lutter contre le changement climatique.

Modalités pratiques de vote

1. L'approche client

BNPP AM conseille à ses clients de déléguer les pouvoirs de vote à BNPP AM afin de préserver leurs intérêts d'actionnaires. BNPP AM vote dans le seul intérêt de ses clients et des bénéficiaires finaux des fonds dont elle est responsable. BNPP AM ne doit pas subordonner les intérêts de ses clients à d'autres objectifs.

Pour les clients qui ont délégué le droit de vote à BNPP AM, BNPP AM s'assurera que les procurations sont reçues et que les votes sont effectués conformément à ses lignes directrices. Tous les clients de BNPP AM sont informés que cette politique et ces procédures de vote sont en place.

2. Comité de vote

BNPP AM a nommé un comité de vote (« Proxy Voting Committee », PVC) qui établit la politique de vote et s'assure que cette politique et les procédures sont suivies. Comme le vote est considéré comme une partie intégrante du processus d'investissement, la responsabilité finale du vote incombe au responsable de gestion.

3. Périmètre de vote

Le choix des titres pour lesquels le droit de vote est exercé répond à un double objectif : concentrer les efforts sur les positions représentant une proportion importante des actifs sous gestion et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles la gestion collective détient une part significative du capital.

Le périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées répondent aux deux conditions suivantes :

- Représenter 90 % du total cumulé des positions en actions
- Constituer 1 % ou plus de la capitalisation boursière de la société.

4. Procédure de vote

Les points suivants décrivent les étapes clés du processus de vote par correspondance de la notification de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires (AGO) ou extraordinaires (AGE) à l'exécution de vote :

- a. Notification de la part de la société de l'AGO/AGE et de l'ordre de jour
- b. Le dépositaire envoie les bulletins à la plate-forme de vote
- c. Rappel ou restriction sur les prêts de titres si le vote est important pour la société ou si un trop grand nombre de titres sont prêtés.
- d. Analyse de l'ordre du jour et recommandation de vote.
- e. Dialogue avec les émetteurs sur une base ad hoc
- f. Instruction de vote par le gérant ou le PVC et exécution du vote par le biais de la plate-forme.

5. Conflits d'intérêt

Le libre exercice des droits de vote par BNPP AM est susceptible d'être affecté par les situations suivantes :

- Collaborateur ayant des liens personnels ou professionnels avec l'entreprise dont les actions sont soumises au vote,
- Relations commerciales entre l'entreprise concernée par le vote et une autre entité du Groupe BNP Paribas,
- Exercice des droits de vote concernant les actions du groupe BNP Paribas ou des participations significatives du groupe.

Un certain nombre de mécanismes visent à prévenir d'éventuels conflits d'intérêt :

- La politique de vote spécifie que celui-ci est réalisé « dans l'intérêt exclusif des clients afin de protéger et de renforcer la valeur à long terme de leur investissement » ;
- Les lignes directrices de vote qui servent de cadre décisionnel à l'exercice des droits de vote sont approuvées par le Conseil d'Administration de BNPP AM ;
- Les projets de résolutions sont évalués sur la base d'analyses réalisées par des consultants externes et indépendants ;

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

- Les collaborateurs sont tenus de respecter les procédures régissant les cadeaux et avantages personnels et sont tenus d'indiquer toute autre activité professionnelle ;
- L'existence d'une « muraille de Chine » entre BNPP AM et les autres entités du Groupe garantissant que les collaborateurs de BNPP AM demeurent indépendants dans l'accomplissement de leurs missions et responsabilités.

Les dossiers relatifs à tous les conflits d'intérêts potentiels et à leur résolution seront tenus dans le cadre du procès-verbal du PVC.

Les conflits d'intérêt qui ne pourraient être prévenus sont résolus selon un mécanisme d'escalade impliquant la direction de BNPP AM, à savoir :

- i. Le Responsable de gestion
- ii. Les Responsables de la conformité et du contrôle interne
- iii. Le Président

6. Transparence & Reporting

BNPP AM est transparent en ce qui concerne son approche sur le vote et son exécution :

- Une copie de cette politique peut être consultée sur le site internet de BNPP AM ;
- Un reporting annuel est publié et donne un aperçu des activités de vote ;
- Le détail des votes, résolution par résolution, peut être obtenu sur demande.

Lignes directrices de vote

Ces lignes directrices de vote complètent la politique de vote aux assemblées générales des sociétés cotées de BNPP AM. Les principaux types de résolutions soumises au vote sont regroupés au sein de quatre thèmes :

1. Approbation des comptes
2. Opérations financières
3. Nomination et rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux
4. Autres résolutions (p.ex. Conventions réglementées)

Pour chaque type de résolution, les lignes directrices mettent en avant les « meilleures pratiques » ainsi que les situations pouvant aboutir à une « opposition » ou à une « abstention » lors du vote :

Les décisions de vote sont basées sur les principes suivants :

- « Pour » : la résolution reflète ou tend vers les « meilleures pratiques », et s'inscrit dans l'intérêt à long terme des actionnaires.
- « Abstention » : la résolution soulève une problématique du point de vue des actionnaires.
- « Opposition » : la résolution n'est pas acceptable et ne s'inscrit pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires.

Déclaration suivant l'article 118 de l'arrêté Royal du 12 novembre 2012

Considérant que les soft commissions payées par les courtiers en valeurs mobilières à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT à l'occasion de l'exécution des ordres sur titres relatifs à la sicav constituent un avantage commercial, consenti par ces courtiers à la société de gestion elle-même, pour les développements informatiques, administratifs et autres que celle-ci a mis en place pour faciliter la transmission, l'exécution et le règlement desdits ordres, il n'y a pas de conflit d'intérêt dans le chef de ladite société de gestion vis-à-vis de la sicav qu'elle gère, au titre de la perception de cet avantage commercial.

Informations sur la politique de rémunération (données non auditées)

Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, sont disponibles sur le site Internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>, et seront également mises à disposition sans frais et sur demande par la Société de gestion.

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe, Belgian Branch (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe, Belgian Branch	269	26.859	4.652

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe, Belgian Branch dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés » (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés BNPP AM Europe, Belgian Branch	10	1.886
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	8	1.369

Autres informations sur BNPP AM Europe, Belgian Branch:

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion

	Nombre de fonds au 31.12.2024	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	42	40
Fonds d'Investissement Alternatifs	14	3

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Politique globale de développement durable

La Politique globale de développement durable décrit l'intégration ESG dans les critères d'investissement appliqués par les gestionnaires pour chaque compartiment. Les risques de durabilité (tels que définis sous la rubrique « Risque en matière de durabilité » ci-dessous) sont intégrés dans les décisions d'investissement en vue de leur atténuation.

ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance. Ce sont trois facteurs couramment utilisés pour évaluer le niveau de durabilité d'un investissement. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT s'engage à adopter une approche durable en matière d'investissement.

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement de chaque compartiment au travers des normes suivantes :

1) respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies : Le Pacte Mondial des Nations Unies (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>) est un cadre commun, reconnu dans le monde entier et applicable à tous les secteurs industriels. Il s'appuie sur les conventions internationales dans les domaines des droits de la personne, des normes du travail, du respect de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les sociétés qui violent un ou plusieurs des principes sont exclues des investissements dans les compartiments et celles qui risquent de le faire sont étroitement surveillées ou exclues ; et

2) respect des politiques sectorielles de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT a également défini une série de lignes directrices ESG relatives aux investissements dans les secteurs sensibles. Les sociétés de ces secteurs sensibles qui ne respectent pas les principes minimaux énoncés dans ces lignes directrices sont exclues des investissements des compartiments. Les secteurs concernés comprennent, entre autres, l'huile de palme, la pâte à papier, les activités minières, les sables bitumineux, le nucléaire, la production d'énergie à partir du charbon, le tabac, les armes controversées et l'amiante. La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Les deux normes ci-dessus sont communiquées aux gestionnaires par le Sustainability Center de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sous la forme d'une liste d'exclusion. Cette liste constitue le socle commun applicable.

En outre, une intégration ESG peut être réalisée au travers de l'analyse de données extra-financières fournies par les principales agences de notation sociale et environnementale (ou extra-financière) (comme par exemple Sustainalytics, Vigeo Eiris, MSCI, ISS-Oekom, etc.), les émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

La mesure dans laquelle l'intégration ESG est appliquée varie en fonction du type de compartiment, de classe d'actifs, de région et d'instrument utilisé. Certains compartiments peuvent appliquer des règles d'investissement plus restrictives, telles que décrites dans la partie spécifique du prospectus. En effet, la manière et le degré d'intégration ESG, comme les scores ESG, dans chaque processus d'investissement sont déterminés par le gestionnaire d'investissement pour chaque processus d'investissement. Dans tous les cas, les gestionnaires respecteront au minimum la liste d'exclusion communiquée par le Sustainability Center.

Une révision de chaque émetteur autorisé et du respect du contrôle de leurs critères durables est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les normes et critères ci-dessus ne seraient plus respectés, les gestionnaires de placement ajusteront la composition des portefeuilles dans le meilleur intérêt des actionnaires et selon l'analyse et les normes ESG mentionnées ci-dessus, le cas échéant.

Par ailleurs, le vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les compartiments investissent fait partie de l'approche durable en matière d'investissement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT. De même, la Société de gestion travaille en étroite collaboration avec des organisations de référence dans le domaine de l'investissement responsable pour promouvoir le développement durable et améliorer les pratiques actuelles.

De plus amples informations et documents sur la politique globale de développement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/en/our-approach-to-responsibility/as-a-responsible-investor/>.

Politique applicable en matière de class actions

Conformément à sa politique, la Société de gestion :

- ne participe pas, en principe, à des class actions actives (à savoir, la société de gestion n'engage aucune procédure, n'agit pas en qualité de plaignant, ne joue aucun autre rôle actif dans une class action contre un émetteur);
- peut participer à des class actions passives dans les juridictions où la société de gestion estime, à sa seule discrétion, que (i) la class action est suffisamment rentable (par exemple, lorsque les revenus attendus dépassent les coûts à prévoir pour la procédure), (ii) l'issue de la class action est suffisamment prévisible et (iii) les données pertinentes requises pour l'évaluation de l'éligibilité de la class action sont raisonnablement disponibles et peuvent être gérées de manière efficace et suffisamment fiable;
- toutes les sommes perçues par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT dans le cadre d'une class action, nettes des coûts externes supportés, seront reversées aux fonds impliqués dans la class action concernée.

La société de gestion peut à tout moment modifier sa politique applicable en matière de class actions et peut s'écarter des principes énoncés ci-dessus dans des circonstances particulières.

Les principes de la politique en matière de class actions applicable au Fonds sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

2.3. Vue d'ensemble des marchés

Conjoncture

La Banque Nationale Suisse a lancé le cycle d'assouplissement monétaire dans les économies développées en mars. Après quelques hésitations dues à la persistance de l'inflation, en particulier dans les services, le mouvement s'est amplifié et généralisé au second semestre. En effet, même si le reflux de l'inflation s'est révélé moins rapide qu'anticipé, elle se dirige lentement vers 2 %. Les risques qu'elle réaccélère sans choc exogène semblent faibles.

Alors que début 2024 les perspectives de croissance semblaient encourageantes pour la zone euro, la situation conjoncturelle s'est dégradée, notamment sous l'effet des difficultés de l'industrie allemande qui pèsent sur l'activité manufacturière. Le sursaut de la consommation au 3e trimestre ne semble pas devoir se reproduire. A contrario, les indicateurs aux Etats-Unis ont laissé entrevoir la réussite de l'atterrissage en douceur, voire du maintien d'une croissance très solide, l'élection de Donald Trump en novembre ouvrant la voie à des mesures expansionnistes pour la demande intérieure (baisse de l'impôt sur les sociétés, déréglementation) et à des décisions protectionnistes susceptibles de pénaliser les partenaires commerciaux des Etats-Unis. La divergence conjoncturelle s'est affirmée au fil des mois, entraînant une nette appréciation du dollar (+7,1 % pour l'indice DXY du dollar en douze mois).

Les autorités chinoises ont semblé enfin prendre la mesure des difficultés traversées par le secteur immobilier. Elles ont multiplié les annonces laissant espérer un soutien budgétaire et monétaire plus énergique alors que la croissance du PIB a déçu les attentes aux 2e et 3e trimestres.

Les doutes sur la demande mondiale et l'aggravation des tensions géopolitiques ont entraîné des variations heurtées du pétrole, qui se soldent par une quasi-stabilité (+0,1 %) du cours du WTI à 71,7 dollars le baril après une évolution sans tendance de janvier à décembre. Le cours de l'or a progressé de 27,2 % atteignant un nouveau sommet à près de 2 800 dollars l'once fin octobre avant de terminer à 2625 dollars.

Etats-Unis

La croissance est restée très solide tout au long de l'année, le PIB progressant (en rythme annualisé) de 1,6 % au 1er trimestre, 3,0% au 2e et 2,7 % au 3e. Au 4e trimestre, l'indicateur de croissance en temps réel calculé par la Fed d'Atlanta s'est établi à 3,1 % (données arrêtées au 24 décembre), ce qui porterait la croissance moyenne en 2024 à 2,8 % après 2,9 % en 2023. Les résultats des enquêtes PMI pour décembre ont confirmé la bonne santé du secteur des services, l'indice s'établissant à 56,8, plus haut en plus de trois ans. En revanche, l'indice du secteur manufacturier est passé sous 50 en juillet. En outre, le marché du travail a commencé à montrer des signes de normalisation. Au-delà des fluctuations mensuelles, qui ont réservé quelques surprises à la hausse comme à la baisse, le rythme des créations d'emploi a été moins dynamique entre juillet et novembre (110 000 dans le secteur privé) qu'au premier semestre (180 000). Par ailleurs, le taux de chômage, qui s'établissait à 3,7 % en janvier, est passé au-dessus de 4,0 % à partir de juin pour s'inscrire à 4,2 % en novembre. La Fed a ainsi infléchi son discours et indiqué que les deux volets de son double mandat (emploi et inflation) étaient aussi importants à ses yeux. Du côté de l'inflation, un lent ralentissement s'est mis en place : en glissement annuel, l'indice total des prix à la consommation est passé de 3,4 % en décembre 2023 à 2,7 % en novembre tandis que l'inflation sous-jacente est passée de 3,9 % à 3,3 %. Malgré de nombreuses péripéties pendant la campagne, l'événement politique de l'année, à savoir les élections de novembre, a mis du temps à influencer les marchés. Même si Jerome Powell a déclaré deux jours après l'élection de Donald Trump que la Fed ne « spéculait » pas et attendrait de disposer d'éléments précis sur la future politique économique, les mesures évoquées durant la campagne laissent imaginer que des mesures expansionnistes seront mises en œuvre.

Europe

Dans la zone euro, après une hausse de 0,3 % au 1er trimestre puis de 0,2 % au 2e, la croissance du PIB a surpris à la hausse au 3e trimestre (+0,4 %), la consommation privée se redressant davantage qu'anticipé (+0,7% par rapport au trimestre précédent). Ce mouvement n'a pas été constaté uniquement en France (+0,5 %), où il résulte d'un effet J.O, mais aussi en Italie (+1,4%) et en Espagne (+1,1 %) mais il s'agit d'une des rares bonnes nouvelles de la composition de la croissance du PIB. En excluant l'Irlande où cette composante est très volatile, l'investissement productif a reculé. La situation politique confuse en France et en Allemagne est susceptible de peser sur les décisions d'investissement des entreprises. Le recul des exportations et le restockage sont d'autres éléments à surveiller. En décembre, pour sa dernière réunion de l'année, la Banque centrale européenne (BCE) a révisé en légère baisse ses prévisions de croissance du PIB par rapport aux chiffres publiés en septembre mais continue à envisager des hausses salariales plus importantes que par le passé en raison d'un marché du travail toujours tendu. La perte de confiance des agents économiques pourrait remettre en cause un tel scénario. Plusieurs gouverneurs de la BCE ont souligné que les prévisions de croissance leur paraissaient trop optimistes en raison des vents contraires qui pourraient se lever l'an prochain, notamment sur le plan de la politique commerciale américaine. Les enquêtes d'activité publiées en fin d'année sont venues confirmer ces fragilités. Après s'être redressé de janvier à mai pour atteindre 52,2, au plus haut en un an, l'indice PMI composite est reparti à la baisse et termine l'année sous 50 avec une forte détérioration de l'emploi, les entreprises décidant de baisser leurs effectifs face à la morosité de la demande. Par ailleurs, l'activité dans les services s'est contractée dans deux principales économies de la zone euro (terminant l'année à 46,7 en France et à 47,8 en Allemagne). Après être passée de 2,8 % en janvier à 2,4 % en avril, l'inflation de la zone euro est repartie à la hausse en raison d'effets de base. Elle est parvenue à passer sous 2 % en septembre mais est remontée en fin de période. L'inflation sous-jacente, qui s'inscrivait à 3,3 % en janvier, s'est établie à 2,7 % à partir de septembre.

Japon

Des facteurs exceptionnels ont pesé sur l'activité en début d'année, entraînant un recul trimestriel du PIB. Conformément à ce que laissaient envisager les enquêtes, la croissance a repris par la suite, avec une hausse de 2,2 % du PIB au 2^e trimestre et de 1,2 % au 3^e (en rythme annualisé). Au 4^e trimestre, l'indice composite PMI (Purchasing manager index) a reflué par rapport à son niveau moyen du 3^e trimestre mais n'est pas passé sous 50 et est remonté en fin d'année. Les données mensuelles ne permettent pas de dire avec certitude si l'économie a terminé l'année sur une dynamique positive mais plusieurs éléments paraissent encourageants (rebond des ventes au détail). La Banque du Japon (BoJ) a mis fin le 19 mars à sa politique de taux négatif en portant le taux de dépôt à +0,1 %. Elle a également abandonné officiellement sa politique de contrôle de la courbe des taux (YCC – Yield curve control) tout en confirmant qu'elle allait poursuivre son programme d'achat de titres. Par la suite, elle a laissé planer un doute sur le calendrier de ses prochaines hausses de taux directeurs mais a fini par laisser entendre qu'une action pourrait intervenir en juillet. Une fois cette décision annoncée, et peut-être à cause des turbulences qu'elle a déclenché sur les marchés financiers mondiaux, la BoJ a opté pour une attitude plus prudente et conservé sa politique monétaire inchangée. Certains membres considèrent que les conditions sont réunies pour une poursuite de la hausse du taux directeur mais que d'autres s'inquiètent des incertitudes sur la politique économique aux Etats-Unis. Néanmoins, juste avant la trêve des confiseurs, le Gouverneur Ueda a rappelé que si l'économie et l'inflation évoluent dans le bon sens, la BoJ devra remonter ses taux directeurs.

Marchés émergents

En Chine, la croissance du PIB au 1^{er} trimestre a dépassé les attentes : une hausse trimestrielle de 1,6 % a fait passer le glissement annuel de 5,2 % au 4^e trimestre 2023 à 5,3 % alors même que les effets de base étaient moins favorables qu'à la fin de 2023. Cette dynamique devrait faciliter la réalisation de l'objectif de 5 % en 2024 et a d'ailleurs conduit de nombreux observateurs à revoir à la hausse leur prévision de croissance. Toutefois, les indicateurs objectifs ont rapidement montré un tassement de l'activité. De fait la croissance aux 2^e et 3^e trimestres (à 4,7 % et 4,6 % respectivement) a déçu et le redressement des données objectives de consommation a été erratique en fin d'année. La production industrielle s'est plus nettement reprise à partir de septembre. A partir de mai, les autorités ont multiplié les annonces, évoquant des mesures de soutien au secteur immobilier, sans convaincre dans un premier temps. En fin d'année, leur volonté est apparue un peu plus affirmée. L'orientation de la politique monétaire est annoncée comme « modérément accommodante » (et non pas « stable » comme ces dernières années), ce qui suggère des baisses supplémentaires des taux directeurs en 2025. La politique budgétaire doit devenir « davantage proactive ». La nécessité d'un « ajustement contracyclique extraordinaire » a été retenue pour stabiliser les marchés immobilier et boursier et soutenir la consommation.

L'indice PMI composite pour les économies émergentes s'est inscrit sur une tendance modérément haussière dès le début de l'année pour s'inscrire à 54,4 en mai (au plus haut depuis mai 2023). Il s'est infléchi par la suite mais termine l'année à un niveau élevé (52,4 en décembre), porté notamment par une accélération de l'activité manufacturière en Asie. Malgré les incertitudes liées aux prochaines décisions de Donald Trump sur les droits de douane, les perspectives dressées par les entreprises sont favorables, tout au moins à court terme du fait de la nécessité d'anticiper les exportations vers les Etats-Unis. Ce surcroît d'activité peut expliquer la légère hausse des prix dans le secteur manufacturier. Ces résultats sont encourageants après les déceptions sur la croissance au 3^e trimestre (après un 1^{er} et 2^e trimestres solides), liées à des facteurs temporaires, notamment en Inde. La demande intérieure dans les économies émergentes est solide, ce qui limite le ralentissement de l'inflation dans les services. Cette situation a contraint la Banque centrale du Brésil, à remonter son taux directeur de 25pb (SELIC à 10,75 % contre 10,50 % depuis mai et 11,75 % fin 2023) en septembre. Elle a opté pour une hausse de 50pb en novembre puis de 100pb en décembre et laissé envisager une poursuite du resserrement dès janvier alors que l'inflation a continué à augmenter (4,87 % en glissement annuel en novembre, au plus haut depuis septembre 2023). Les banques centrales des zones émergentes ont évoqué en fin d'année les incertitudes liées à la politique économique américaine.

Politique monétaire

Le taux objectif des fonds fédéraux américains, qui avait été porté dans l'intervalle 5,25 % - 5,50 % en juillet 2023 à l'issue du cycle de resserrement entamé en mars 2022 (+525pb), n'a pas été modifié avant septembre 2024. Les anticipations sur la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont néanmoins été très volatiles dès le début de l'année. En janvier, le marché OIS (Overnight swap index) faisait ressortir l'équivalent de 7 baisses de 25pb en 2024 avec une probabilité élevée d'une première baisse en mars. Jerome Powell a tout d'abord tempéré ces attentes, puis, face à la résistance de l'économie américaine et alors que les indices de prix avaient surpris à la hausse durant les premiers mois de l'année, il a dû rassurer sur le fait que les taux directeurs allaient baisser en 2024. Lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion des 30 et 31 juillet, le Président de la Fed a souligné que « les chiffres de l'inflation du deuxième trimestre ont renforcé la confiance » que l'inflation se rapproche de 2 %. Par ailleurs, le FOMC (Federal Open Market Committee) a expliqué qu'il est désormais plus « attentif aux risques pesant sur les deux côtés de son double mandat » (c'est-à-dire l'inflation mais aussi l'emploi). Il a fallu attendre le 18 septembre pour que la Fed annonce une baisse de 50pb. Une telle ampleur a surpris et inquiété. Dans l'esprit de certains, elle pouvait signifier que le FOMC décelait des signes de faiblesse du marché du travail. De ce point de vue, Jerome Powell a rassuré en précisant qu'il ne fallait pas attendre que les baisses de 50pb deviennent la nouvelle norme de ce cycle d'assouplissement. Fin septembre, il a ainsi déclaré que l'économie restait solide et que le comité ne voyait pas « d'urgence à baisser les taux rapidement ». Après une baisse de 25pb en novembre, accompagnée de commentaires suggérant une approche graduelle de la politique monétaire, une autre baisse, portant le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 4,25 % - 4,50 %, a été annoncée en décembre. Le ton du communiqué officiel, les prévisions du FOMC et les commentaires de Jerome Powell ont été nettement plus hawkish qu'attendu. L'élément le plus frappant est l'ajustement des projections du comité sur le niveau du taux directeur jugé « approprié » : le niveau médian ne fait plus ressortir que deux baisses de 25pb en 2025 alors qu'en septembre le même exercice avait conclu que quatre baisses seraient nécessaires l'année prochaine. Ce mouvement s'explique en partie par la révision à la hausse des prévisions d'inflation. Le core PCE (déflateur des dépenses privées hors alimentaire et énergie) est attendu à 2,5 % en glissement annuel fin 2025, c'est-à-dire encore significativement au-dessus de l'objectif de 2 %. En octobre et novembre, cette inflation, tout particulièrement surveillée par la Fed, est ressortie à 2,8 % après avoir évolué à 2,7 %/2,6 % de mai à septembre. Début 2024, elle dépassait 3 %. Jerome Powell a précisé que les prévisions de certains membres du FOMC prenaient en compte les mesures a priori inflationnistes promises par Donald Trump.

La Banque centrale européenne (BCE) a remonté ses trois taux directeurs de 25pb en septembre 2023 (taux de dépôt à 4,00 %, facilité de prêt marginal à 4,75 % et opérations principales de refinancement à 4,50 %) pour la dernière fois de son cycle de resserrement commencé en juillet 2022 (+450pb au total). En janvier et février, les commentaires officiels ont visé à faire refluer les anticipations d'une baisse rapide des taux apparues fin 2023, le Conseil des Gouverneurs jugeant « prématuré d'en débattre ». En mars toutefois, le ton général du communiqué, la conférence de presse et les nouvelles prévisions d'inflation et de croissance ont confirmé qu'une première baisse des taux directeurs devrait être annoncée en juin. Le 6, la BCE a baissé ses trois taux directeurs de 25pb, portant le taux de dépôt à 3,75 %. Après un statu quo en juillet et malgré certaines dissensions dans l'analyse de l'inflation, les investisseurs ont rapidement été convaincus qu'une nouvelle baisse des taux serait annoncée en septembre alors que les risques sur la croissance sont désormais identifiés comme « baissiers ». La réunion du 12 septembre n'a pas réservé de surprises. Le principal taux directeur a été baissé de 25pb. Conformément aux annonces faites en mars, la BCE a resserré (de 50pb à 15pb) le corridor entre le taux de refinancement (abaissé de 60pb à 3,65 %) et le taux de dépôt pour limiter la volatilité du marché monétaire. Pendant la conférence de presse de septembre, Christine Lagarde a adopté un ton optimiste sur l'activité et exclu une baisse en octobre avant de revenir sur ses propos face au passage de l'inflation sous 2 % en septembre (contre 4,30 % un an auparavant). La réunion du 17 octobre s'est conclue par une baisse de 25pb des trois taux directeurs. Christine Lagarde a alors laissé entendre que la BCE entendait poursuivre l'assouplissement monétaire plus rapidement que le rythme d'une baisse par trimestre initialement envisagé. En décembre, une nouvelle baisse de 25pb a été annoncée, portant le taux de dépôt à 3,00 %. La décision était attendue mais le ton n'a pas été jugé assez dovish par les observateurs. Pourtant, dans le communiqué officiel, la référence à la nécessité de conserver les taux directeurs à un niveau « suffisamment restrictif » a été abandonnée. Par ailleurs, Christine Lagarde a répété que le « processus de désinflation est en bonne voie » et précisé qu'une baisse de 50pb avait été discutée. Ces propos, la révision à la baisse des prévisions de croissance en 2025 et la faiblesse des indicateurs économiques ont finalement convaincu les investisseurs que de nombreuses baisses supplémentaires allaient intervenir. Certains membres du Conseil des Gouverneurs (notamment Isabel Schnabel et Olli Rehn) se sont toutefois efforcés de tempérer ces attentes en indiquant que la BCE est déjà proche du taux neutre.

Marchés des changes

L'indice du dollar DXY (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse) a gagné 7,1 % en douze mois à l'issue de variations heurtées. Le marché des changes a réagi aux anticipations sur la politique monétaire, bien évidemment, mais aussi aux différentiels de croissance entre les Etats-Unis et les autres grandes économies développées. Après un été difficile, la hausse du dollar s'est affirmée à partir d'octobre lorsqu'il est apparu que la croissance américaine restait dynamique et que la Fed allait adopter en 2025 un rythme de baisse de ses taux directeurs plus graduel qu'initialement anticipé.

La parité USD/JPY (141,04 fin 2023) a évolué au sein d'un large intervalle (140 – 160), connaissant des variations brutales. Le yen a perdu 10,3 % face au dollar alors que 2024 aurait dû être l'année de son appréciation sur fond de remontée des taux directeurs de la Banque du Japon (BoJ) au moment où ses homologues des autres grandes économies développées s'engageaient dans leur cycle d'assouplissement monétaire. La parité USD/JPY s'est inscrite sur une tendance haussière dès le début de l'année et, malgré la sortie effective de la politique de taux négatif de la BoJ en mars, elle a atteint 155 en avril en raison des ajustements des anticipations sur la politique monétaire de la Fed. Alors que la BoJ a laissé planer des doutes sur le calendrier de remontée de son taux directeur, le yen a été davantage affaibli et les variations brutales enregistrées à plusieurs reprises à partir du printemps laissent envisager des interventions directes sur le marché des changes, les autorités japonaises (mais aussi américaines) n'ayant eu de cesse d'exprimer l'inquiétude que leur inspire la faiblesse du yen. Début juillet, la parité est passée ponctuellement au-dessus de 161, à un plus haut de 37 ans, ce qui a déclenché de nouvelles interventions. Dans la foulée du débouclage des opérations de carry trades en yens (portage sur le marché des changes) après la nouvelle hausse du taux directeur de la BoJ le 31 juillet (à 0,25 %), la parité USD/JPY est brutalement tombée sous 142 en cours de séance le 5 août. Dans les jours qui ont suivi, elle est remontée vers 150, alors que la BoJ semblait vouloir adopter une approche plus prudente face à l'instabilité des marchés financiers déclenchée par sa décision de politique monétaire. La réunion du 20 septembre s'est conclue par un statu quo tout comme celles d'octobre et de décembre. Le message de la BoJ reste ambigu : les conditions économiques sont réunies pour une nouvelle hausse du taux directeur mais il n'y a pas de risque à attendre afin de disposer des premières tendances sur les négociations salariales. La parité USD/JPY termine à 157,20.

Jusqu'à mi-août, la parité EUR/USD (1,1039 fin 2023) a évolué sans tendance entre 1,06 et 1,10 au gré des ajustements violents des anticipations sur la politique monétaire de part et d'autre de l'Atlantique. Elle a atteint 1,12 le 26 août, au plus haut depuis juillet 2023 lorsqu'il est clairement apparu que la Fed baisserait ses taux en septembre. L'euro a commencé à se montrer plus sensible aux indicateurs économiques dégradés dans la zone euro et le différentiel de taux d'intérêt s'est orienté en faveur du dollar en fin de période (beaucoup de baisses des taux anticipées dans la zone euro en 2025 ; deux au maximum aux Etats-Unis). A partir d'octobre, la parité EUR/USD s'est inscrite sur une nette tendance baissière qui l'a amenée à 1,0354 fin 2024, en baisse de 6,2 % en douze mois.

Marchés obligataires

Le rendement du T-note américain à 10 ans (3,90 % fin 2023) s'est tendu dès le début de 2024. Le reflux des attentes de baisses des taux directeurs de la Fed puis des indices de prix révélant une inflation plus persistante que prévu l'ont renvoyé au-dessus de 4,70 % fin avril, au plus haut depuis novembre. L'ajustement des anticipations sur la politique monétaire (dans les marchés à terme mais aussi dans les prévisions des économistes de marché) est à l'origine de cette remontée des rendements tout au long de la courbe. En mai et juin, les taux ont connu des mouvements heurtés, les investisseurs hésitant à adopter un positionnement directionnel. Les données sur l'inflation publiées à partir de mi-juin ont enfin rassuré tandis que les indicateurs économiques révélaient un tassement de la croissance. Le rendement du T-note à 10 ans s'est alors dirigé vers 4,20 % pour se stabiliser autour de ce niveau avant de plonger à 3,80 % début août dans un mouvement de fuite vers la sécurité lors des turbulences financières. Les commentaires plus dovish qu'attendu de la Fed, en ouvrant la voie à une première baisse des taux directeurs en septembre, ont permis à la détente des rendements de s'accroître avec une surperformance de la partie courte. La séance du 11 septembre a ainsi marqué la fin de l'inversion de la courbe sur le segment 2 ans – 10 ans, qui était observée depuis juillet 2022. Mi-septembre le taux à 10 ans a atteint son plus bas de l'année à 3,62 % tandis que le taux à 2 ans est tombé à 3,55 % à l'occasion de la première baisse des taux directeurs de la Fed. Les taux se sont par la suite tendus sous l'effet de plusieurs facteurs : le dynamisme de la croissance américaine, les ajustements des attentes sur la politique monétaire de la Fed et les élections du 5 novembre. Sur ce dernier point, le comportement des obligations gouvernementales donne l'impression que les investisseurs avaient correctement anticipé le résultat malgré des sondages d'opinion qui laissaient envisager un scrutin très serré. La rapidité de ce mouvement (qui a été accompagné d'une hausse de la prime de terme sur le taux à 10 ans) et la publication de données sur l'inflation jugées rassurantes ont permis une légère détente des rendements début décembre mais la tendance haussière sur les taux s'est rapidement remise en place et renforcée en fin d'année lorsqu'il est apparu que l'assouplissement de la politique monétaire de la Fed serait modeste en 2025. Le taux à 10 ans a atteint 4,63 % le 27 décembre dans des volumes réduits de transaction entre Noël et le Jour de l'An. Il termine à 4,57 %, soit une tension de 69pb en douze mois. Le taux à 2 ans a terminé à 4,24 % (contre 4,25 % un an auparavant).

Le rendement du Bund à 10 ans (2,02 % fin 2023) s'est tendu début 2024 alors que l'inflation surprenait à la hausse. Parallèlement, l'hypothèse d'une première baisse des taux directeurs en juin s'est imposée. Les mouvements brutaux à partir de juin trouvent leur origine dans le comportement des taux français. A partir du lundi 10 juin, les marchés de la zone euro ont réagi aux incertitudes politiques après l'annonce inattendue d'une dissolution de l'Assemblée nationale et de la tenue d'élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet en France. Dans un mouvement de fuite vers la sécurité, le rendement du Bund allemand s'est alors vivement détendu, tombant à 2,36 % mi-juin et l'écart de taux France-Allemagne à 10 ans s'est élargi pour dépasser 80pb (contre 50pb environ auparavant). En juillet, les mouvements sont restés sous l'influence de la politique. Après le second tour des élections législatives en France, aucun parti/coalition ne dispose de la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Même si de nombreuses incertitudes demeurent, les investisseurs ont été rassurés par ce résultat qui constituait leur scénario principal. Dans ce contexte, le rendement de l'OAT à 10 ans s'est détendu, ce qui a pu initialement peser sur le marché allemand, à rebours du mouvement de juin. Mis à part cette situation spécifique, les anticipations d'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, des données économiques décevantes, et le ralentissement de l'inflation ont soutenu les obligations gouvernementales jusqu'à l'automne, la détente des rendements s'accroissant lorsque l'inflation est passée sous 2 % en septembre. L'évolution heurtée des taux en fin d'année reflète, d'un côté, le comportement des marchés américains du fait de l'importante corrélation de part et d'autre de l'Atlantique et, de l'autre, la réalité de la conjoncture économique et de la politique monétaire européenne. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a évolué entre 2,05 % et 2,45 % au 4e trimestre pour terminer l'année à 2,37 %. Sa tension en douze mois ressort à 34pb tandis que, soutenu par la baisse cumulée de 100pb des taux directeurs de la BCE en 2024, le taux à 2 ans s'est détendu de 32pb pour terminer à 2,08 %. L'éclatement de la coalition de gouvernement en Allemagne et les difficultés de l'adoption d'un budget en France compte tenu de l'équilibre des forces au sein de l'Assemblée nationale peuvent inciter les agents économiques à une certaine prudence. Alors que l'agence de notation Moody's a annoncé en décembre la dégradation de la note souveraine française à Aa3 avec perspective stable face à une « fragmentation politique plus susceptible d'empêcher une consolidation budgétaire significative », la sous-performance du marché des OAT à 10 ans par rapport au Bund en douze mois est significative (+64pb à 3,20 %). Dans le même temps, les marchés portugais (-28pb à 2,85 %), espagnol (-23pb à 3,06 %), et italien (-18pb à 3,52 %) ont bien performé. En conséquence, malgré les difficultés du marché français, les obligations de la zone euro dans leur ensemble ont progressé de 1,8 % en 2024 (contre 0,5 % seulement pour le marché des Titres du Trésor américain).

Marchés des actions

Au cours des douze derniers mois, la tendance haussière des actions mondiales a été alimentée par les bons résultats des entreprises américaines et l'engouement pour les valeurs susceptibles de profiter de l'essor de l'intelligence artificielle (I.A.). L'indice MSCI AC World (en dollars) a gagné 15,7 %. La volatilité autour de la tendance haussière s'explique par la variabilité des anticipations sur la politique monétaire de la Fed et par deux épisodes très spécifiques qui ont animé les marchés pendant l'été 2024 mais n'ont pas empêché les grands indices d'établir des records par la suite. Jusqu'à fin mars, la hausse des actions a été pratiquement ininterrompue. Il était clair aux yeux de tous que le cycle d'assouplissement monétaire allait rapidement commencer dans la plupart des économies développées. La croissance économique et les perspectives bénéficiaires des entreprises restaient alors dynamiques, offrant aux investisseurs un environnement porteur. Par la suite, les variations des actions sont devenues plus erratiques, pas seulement en raison de la montée des risques géopolitiques. Les incertitudes sur le calendrier de politique monétaire de la Fed ont alimenté la nervosité que les baisses de taux directeurs en Suisse (mars) et en Suède (mai), et l'engagement de la BCE à baisser en juin n'ont pas suffi à dissiper. Après une première quinzaine de juillet très favorable, une correction significative est intervenue, dans un mouvement de prises de bénéfices sur les titres, secteurs ou indices qui avaient nettement surperformé jusqu'alors, y compris les très grandes valeurs technologiques portées jusqu'à présent par les développements de l'I.A. Une alerte sérieuse est survenue début août dans un contexte de liquidité réduite et de ventes forcées du fait du déboucement des opérations de carry trade en yens après la remontée inattendue du taux directeur de la Banque du Japon le 31 juillet. Cet épisode a été brutal mais de courte durée et le rebond s'est affirmé lorsque les investisseurs ont été rassurés sur la résistance de l'économie américaine, l'évolution de l'inflation et donc la perspective de baisses des taux. Les actions sont toutefois restées fébriles jusqu'à la fin de l'année. L'indice MSCI AC World en dollars, qui avait enregistré au 3e trimestre une quatrième hausse consécutive, a baissé de 1,2 % au 4e trimestre. L'élément déclencheur a été la remontée des taux longs américains à partir de fin octobre. Le nombre de baisses des taux directeurs en 2025 a été révisé, la Fed elle-même indiquant en décembre qu'elle n'envisageait pas plus de deux baisses supplémentaires (soit 50pb après une baisse cumulée de 100pb en 2024). Le scénario d'un assouplissement monétaire rapide avait joué un rôle important dans le soutien aux actions. Dans ce contexte, elles ont perdu du terrain en octobre et en décembre et auraient vraisemblablement baissé davantage au 4e trimestre sans le rally des actions américaines qui a salué l'élection de Donald Trump et le Grand Chelem du Parti républicain.

Après un très mauvais début d'année, les actions chinoises se sont reprises grâce aux commentaires rassurants des autorités mais leurs variations sont restées erratiques. Ce n'est qu'en septembre, alors que les précédentes annonces n'avaient pas suscité l'enthousiasme, que les baisses de plusieurs taux directeurs et des déclarations plus volontaristes sur la nécessité de soutenir la consommation et le secteur immobilier ont entraîné un vif rebond des actions chinoises (+16,3 % pour le MSCI China en douze mois). La sous-performance des marchés émergents (+5,1 % en douze mois pour l'indice MSCI Emerging markets en dollars) est malgré tout importante. Elle s'explique notamment par la dépréciation marquée des devises en Amérique latine (Brésil, Argentine, Mexique). L'indice MSCI AC Asia ex Japan a gagné 9,8 %.

Au sein des marchés développés, les indices américains ont nettement surperformé (+23,3 % pour le S&P 500 ; +28,6 % pour le Nasdaq Composite) avec des performances très concentrées comme l'illustre l'envolée de 66,9 % des « 7 Magnifiques ». L'indice Eurostoxx 50 est en hausse de 8,3 % et l'indice MSCI EMU de 6,9 % avec de fortes disparités entre les indices nationaux (-1,2 % pour le MSCI France qui a été pénalisé par la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale et la situation politique confuse qui en a résulté ; +14,9 % pour le MSCI Germany). La sous-performance des marchés de la zone euro reflète la faiblesse des indicateurs économiques et les perspectives dégradées. Les actions japonaises se sont très bien comportées au premier semestre avant de se retrouver à l'épicentre des turbulences début août (avec une chute de 12,2 % de l'indice Topix le 5). Ce mouvement n'a pas été totalement corrigé, limitant la hausse de l'indice à 17,7 % en douze mois. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis. Au niveau mondial, et malgré un recul au 3e trimestre 2024, le secteur des semi-conducteurs a très largement surperformé, ce qui explique en grande partie la surperformance du style croissance (+23,3 % pour le MSCI AC World Growth) sur le style Value (+8,2 % pour le MSCI AC World Value).

2.3.1. Informations relatives au Règlement SFDR

Le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, aussi connu sous le nom de « Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) » prévoit différentes catégories de placement selon leur durabilité :

- Les OPC ayant pour objectif l'investissement durable (OPC aussi appelés « Produit Article 9 »).
- Les OPC qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des sociétés appliquant des pratiques de bonne gouvernance (OPC aussi appelés « Produit Article 8 »).

Le Règlement SFDR définit « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Le tableau ci-dessous mentionne la catégorisation SFDR des compartiments du fonds :

BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced	Article 8
--	-----------

Informations relatives au Règlement Taxonomie : Le Règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, aussi connu sous le nom de « Règlement Taxonomie », établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

2.4. Objectif du Fonds

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle, dans le respect des modalités relatives aux fonds d'épargne-pension. La gestion est orientée vers une composition de portefeuille de 50 % en actions et 50 % en obligations. La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

2.5. Politique de placement du Fonds

BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced réalisera un investissement équilibré en actions d'entreprises mondiales ainsi qu'en obligations et autres titres de créances libellés en devises diverses. A titre accessoire, le Fonds peut procéder à d'autres investissements. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille.

Le fonds est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 10% MSCI Europe Small Caps NR + 7.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 32.5% MSCI EMU (EUR) NR + 12.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 37.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance uniquement. Pour réaliser l'objectif du fonds et en tenant compte des circonstances du marché financier, le gestionnaire a un degré de liberté significatif pour dévier de la composition de l'indice, ce qui peut entraîner une performance du fonds différente de celle de l'indice de référence, en fonction des choix d'investissement effectués et du degré de déviation par rapport à l'indice.

Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales.

Informations extra-financières

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Ce fonds applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales* .

* La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité « Towards Sustainability » pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir le lexique dans la partie générale du prospectus et <https://www.towardsustainability.be/fr>

Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Elle consiste à analyser l'ensemble des émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absolus (pas d'approche best-in class).

Concernant la partie du fonds investie dans des actions, l'empreinte carbone moyenne du portefeuille du compartiment est améliorée d'au moins 15% par rapport à son univers d'investissement. Pour la partie actions mondiales, l'univers d'investissement est le MSCI World ex EMU Net Index (EUR). Pour la partie actions de petite capitalisation, l'univers d'investissement est le 20% MSCI Europe Small cap + 80% MSCI EMU Small Cap.

Dans la partie du fonds dédiée aux obligations d'Etats et aux obligations d'entreprises, le score ESG moyen du portefeuille de la partie concernée est supérieur à celui de son univers d'investissement après élimination d'au moins 15% des obligations ayant le score ESG le plus bas. Pour la partie obligations d'Etats, l'univers d'investissement est le Bloomberg Euro-Aggregate 500MM Treasury Total Return Index. Pour la partie obligations d'entreprises, l'univers d'investissement est le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI.

Une révision de la totalité du portefeuille et du respect du contrôle des critères durables des actifs est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les critères ci-dessus ne seraient plus respectés, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Après couverture, l'exposition du fonds aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et investit partiellement, au minimum 40% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR.

La méthodologie interne intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des éléments essentiels pour qualifier une entreprise comme durable. Ces critères sont complémentaires les uns aux autres. En pratique, une entreprise doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une entreprise dont le portefeuille d'activités économiques présente un alignement significatif aux objectifs de la taxonomie européenne. Une société peut être qualifiée d'investissement durable si plus de 20% de ses revenus correspondent à la Taxonomie de l'Union Européenne ;
2. Une entreprise dont le portefeuille d'activités économiques contribue significativement à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Une société peut être qualifiée d'investissement durable si elle a plus de 20% de ses revenus alignés sur les ODD de l'ONU et moins de 20% de ses revenus mal alignés avec les ODD de l'ONU ;
3. Une entreprise opérant dans un secteur à fortes émissions de GES qui est en train de faire évoluer son modèle économique pour s'aligner sur l'objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5°C ;
4. Une entreprise ayant les meilleures pratiques environnementales et sociales de sa catégorie par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Pour les critères 1 et 2, une évaluation quantitative basée sur les critères financiers des entreprises est appliquée. La contribution d'une entreprise est mesurée sur base de ses revenus, dépenses d'investissement (CAPEX), de coûts d'exploitation (OPEX), ou autre indicateur pertinent. Ainsi, une entreprise est considérée comme durable si une partie de ses revenus (ou autre indicateur pertinent) sont générés par des activités économiques alignées à la taxonomie de l'UE ou par des activités économiques contribuant à un ou plusieurs objectifs des Nations unies en matière de développement durable. Le Sustainability Center détermine avec la société Matter l'alignement des revenus des entreprises avec les ODD de l'ONU.

Pour le critère 3, une évaluation de l'augmentation de la température associée. La réduction des émissions visée est évaluée à l'aide de la méthodologie du CDP-WWF et de l'outil de la Science Based Targets Initiative. Si une entreprise fait partie d'un secteur à fortes émissions et si l'évaluation de l'objectif d'émissions divulgué est en accord avec la trajectoire d'augmentation de température maximale de 1,5°C, l'entreprise est considérée comme durable.

Pour le critère 4, la méthodologie de notation ESG de BNPP AM est utilisée pour identifier les entreprises ayant les meilleures performances sur les paramètres environnementaux ou sociaux pertinents. Pour plus d'informations sur la méthodologie de notation ESG de BNPP AM, veuillez consulter le site : <https://www.bnpparibas-am.com/en/esg-scoring-framework/>. En appliquant cette méthodologie, BNPP AM s'assure que ces entreprises contribuent à la réalisation d'objectifs durables en exerçant leurs activités de manière durable sur le plan environnemental et social et en suscitant des changements positifs dans leur secteur.

Il est à noter que les obligations vertes (Green Bonds), les obligations sociales (Social Bonds) et les obligations durables (Sustainability Bonds) émises pour soutenir des projets environnementaux, sociaux ou durables spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces obligations reçoivent une recommandation d'investissement suffisante du Sustainability Center suite à l'évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire.

Enfin, les entreprises identifiées comme un investissement durable ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe DNSH) et doivent suivre des pratiques de bonne gouvernance. BNPP AM utilise sa propre méthodologie pour évaluer toutes les entreprises par rapport à ces exigences.

Notre analyse des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est composée des exclusions suivantes :

- Des émetteurs présentant des controverses importantes. Cet indicateur est une mesure absolue qui dépend de la gravité de la controverse.
- Des émetteurs du décile 10 de notre modèle ESG Scoring. L'indicateur de notation ESG est principalement par rapport à ses pairs, mais il inclut également un indicateur de controverses qui est absolu.
- Liste de surveillance RBC. Cet indicateur est absolu et permet d'identifier les émetteurs qui risquent de contrevenir aux normes énoncées dans nos directives RBC (CGU, EMN de l'OCDE et exigences en matière de politiques sectorielles).

Ainsi, les activités économiques des investissements durables du Fonds pourraient contribuer aux objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie. A ce jour, la société de gestion indique un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus, qui s'élève à 0%.

En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable au niveau européen, ces informations seront actualisées dès que la société de gestion disposera des données nécessaires. Une mise à jour du prospectus sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le règlement Taxonomie s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Fonds prenant en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

Informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les renseignements sur la manière dont les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte au cours de l'année sont disponibles dans le rapport annuel du produit financier.

La politique mise en œuvre pour analyser la façon dont les principales incidences négatives sont prises en compte pour le produit financier repose principalement sur les trois piliers suivants :

1. Analyse du processus d'exclusion intégré qui mène la stratégie d'investissement à éliminer les industries et les comportements qui présentent un risque élevé d'impacts négatifs en violation des normes et conventions internationales et des émetteurs qui participent à des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
2. La façon dont les scores ESG utilisés tout au long du processus d'investissement tiennent compte dans leur méthodologie des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, et dans quelle mesure ces scores sont utilisés dans la stratégie d'investissement ;
3. Politique d'engagement et de vote, le cas échéant.

Catégories d'actifs autorisés : valeurs mobilières, parts d'organismes de placements collectifs, dépôts auprès d'un établissement de crédit, instruments financiers dérivés, instruments du marché monétaire, liquidités.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisés : le Fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés (currency forwards) uniquement à titre de couverture. Ces instruments financiers dérivés ne font pas l'objet d'une analyse ESG.

Garanties financières reçues dans le cadre des opérations sur instruments financiers dérivés autorisés

Pour assurer la bonne fin de ces opérations, la contrepartie délivrera à l'OPC une garantie financière répondant aux conditions de l'Arrêté royal du 7 mars 2006 et des Orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM intégrées par la circulaire FSMA_2013_03, et dont la valeur sera à tout moment supérieure à la valeur des titres engagés dans des opérations de financement sur titres ou de la transaction de gré à gré sur un instrument financier dérivé. Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie. L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par les départements des risques de la société de gestion. Les titres reçus doivent être très liquides ce qui signifie cessibles rapidement sur le marché, normalement endéans un jour ouvré. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net (sauf exception prévue dans le tableau). Les titres reçus en garantie doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie, la performance de l'entité émettrice n'est pas attendue de montrer une corrélation élevée avec celle de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP ou la devise de référence du compartiment)
Instruments de taux
Titres d'états émis par un état des Pays de l'OCDE, acceptés par la Société de Gestion
Titres supranationaux et titres émis par des « Agenciers » (organisations fondées par un ou plusieurs états)
Titres d'états émis par un état des Autres Pays, acceptés par la Société de Gestion
Actions émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE, acceptés par la Société de Gestion
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE, acceptés par la Société de Gestion
Parts ou actions d'OPCVM monétaires conformes aux normes européennes(1)
Certificats de dépôts émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE et Autres Pays chaque fois acceptés par la Société de Gestion.
Indices Acceptés par la Société de Gestion & actions liées
Titrisations(2)

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

(2) Instruments financiers permettant à des établissements financiers de transformer les créances qu'ils détiennent sur des entreprises ou des particuliers en titres négociables. L'acceptation d'une titrisation comme garantie financière est toujours sous réserve de l'accord du département Risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

L'éligibilité et le pourcentage des titres listés ci-dessus sont définis conformément à des contraintes d'investissement fixées par le département Risques de la Société de Gestion, avec l'intention d'assurer un profil de risque assez défensif. La procédure de décote est également définie par le département Risques de la Société de Gestion, et sert à assurer le portefeuille de garanties financières contre des évolutions négatives de sa valeur.

Les contraintes actuelles définies par le département Risques, et révisables en cas d'évolution conjoncturelles et/ou de nouvelles propositions du département Risques, ont les caractéristiques suivantes :

- Le portefeuille de garanties financières doit respecter l'ensemble des règles de diversification prévues à l'article 62 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 ainsi que les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM intégrées par la circulaire FSMA_2013_03. Des limites par titre et par émetteur sont en place.
- Par classe d'actifs des instruments de taux, un rating minimal auquel chaque titre doit répondre est défini, selon le niveau de risque que la classe d'actifs révèle. Le rating est une notation établie par des agences spécialisées dans la matière. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut, c'est-à-dire de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital. Plus la notation est élevée (AAA), plus ce risque est faible. Plus la notation est basse (jusqu'à D), plus ce risque est élevé.

- Par classe d'actifs, le maximum de titres de cette classe accepté comme garantie financière est défini. Ce maximum sera plus bas pour des classes d'actifs considérées comme plus risquées, et vice versa
- La valeur de l'ensemble des garanties financières est définie sur base journalière – en déterminant la valeur, une décote est appliquée selon la classe d'actifs. Le niveau de décote sera plus élevé pour les classes d'actifs considérées comme plus risquées, et vice versa. Des haircuts appropriés sont en place, en fonction de la qualité de crédit de l'émetteur et de l'échéance des titres reçus.
- Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire ;
- Les garanties financières reçues en espèces, qui sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire, doivent uniquement être :
 - placées en dépôt auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes ;
 - investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
 - utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
 - investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Opérations de financement sur titres : le Fonds ne s'engagera pas dans des opérations de financement sur titres comme des prêts ou des emprunts de titres, des opérations de pension ou des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge ou des contrats d'échange de performance global.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances : les obligations et les titres de créances dans lesquels le Fonds investit sont émis par tous types d'émetteurs : Etats, collectivités publiques territoriales, organismes publics internationaux, sociétés privées, ... La durée est généralement en ligne avec le marché ; le gestionnaire a cependant la faculté de s'en écarter en fonction de son opinion sur l'évolution future des taux. La grande majorité des obligations ont au moins un rating "investment grade".

Les obligations "investment grade" correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une certaine notation selon une convention de marché. Cette note va de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou notes équivalentes d'autres agences de notation. Elles s'opposent aux "non-investment grade", également appelées "speculative grade" ou "high yield" qui, bien plus risquées, reçoivent une note allant de BB+ à D selon la même échelle de Standard & Poor's. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut, c'est-à-dire de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital. Plus la notation est élevée (AAA), plus ce risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus ce risque est élevé.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : les sociétés dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions ou de munitions internes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel sont bannies des listes d'investissement.

2.6. Politique suivie pendant l'exercice

L'année 2024 aura été solide pour les marchés boursiers mondiaux, principalement grâce aux solides bénéfices des entreprises américaines et à l'enthousiasme continu suscité par les actions liées à l'IA. En mars, de nombreux indices ont atteint de nouveaux sommets. Cependant, malgré l'optimisme initial, l'année a été marquée par une série de défis, notamment des préoccupations persistantes en matière d'inflation et des tensions géopolitiques. Malgré un rebond rapide des marchés après une courte chute début août, l'année s'est achevée sur un léger recul. Le scénario d'un assouplissement rapide de la politique monétaire a joué un rôle important dans le soutien apporté aux actions tout au long de l'année. La Réserve fédérale américaine a finalement entamé la procédure relative à la réduction des taux en septembre. Dans ce contexte, les actions mondiales ont perdu du terrain au quatrième trimestre, lorsque les prévisions de nouvelles baisses des taux directeurs ont été revues à la baisse, avec un maximum de deux prévues pour 2025. Sans la reprise des actions américaines, le déclin aurait probablement été plus marqué après la victoire électorale de Donald Trump. En Europe, la BCE a effectué 4 baisses de taux de dépôt de 25 pb au cours de l'année 2024.

Nous avons commencé l'année avec une approche prudente du risque global : nous avons diminué notre exposition aux actions en prenant des bénéfices sur des positions modestes sur les marchés émergents et aux États-Unis en janvier et nous nous sommes progressivement orienté vers une surpondération des actions tout au long de la période considérée. Notre conviction sur les actions japonaises a été renforcée en raison du soutien structurel et nous avons procédé à une opération tactique sur les actions chinoises, en exploitant une politique de soutien. Lorsque la pentification du Bunds allemand est survenue, nous avons cherché à saisir des valorisations attrayantes et à tirer parti des attentes concernant la première baisse de la BCE au début de l'été. Plus tard, nous avons pris des bénéfices de notre position en actions chinoises et avons ramené notre exposition en actions japonaises à un niveau neutre. Nous avons par ailleurs maintenu notre surpondération aux actions en ouvrant une position en actions technologiques américaines et dans les marchés émergents. Au sein des actions européennes, notre position de valeur relative a été créée sur les petites capitalisations par rapport aux grandes capitalisations, dans un contexte d'éventuel rattrapage de la haute performance, de valorisations attrayantes et de BPA. Au second semestre, nous avons liquidé notre position sur la dette locale et les actions des marchés émergents, ce qui a augmenté notre exposition aux actions américaines et à l'immobilier en euros. En tant que classes d'actifs, nous privilégions les actions, en particulier celles du marché américain, le crédit « investment grade » européen, les obligations souveraines britanniques et l'immobilier de la zone euro.

2.7. Politique future

La divergence entre les économies se manifeste dans les indicateurs les plus récents, avec des répercussions sur les marchés financiers et les attentes en matière de politique monétaire. Les déceptions s'accumulent dans la zone euro, l'économie US est toujours solide et les banques centrales indiquent un ralentissement de l'assouplissement à l'horizon 2025-2026.

2.8. Profil de risque et de rendement

3 sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

L'objectif de cette échelle de risque est de quantifier le profil de risque et de rendement du fonds.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRI), calculé conformément aux dispositions du règlement 2021/2268, est, pour chaque compartiment, repris dans le document d'informations clés.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. La note 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus basse ne signifie pas «sans aucun risque» mais un risque faible.

A un risque plus faible indiqué par un score faible correspondra un rendement potentiellement plus faible et, inversement, à un risque plus élevé indiqué par un score plus élevé sera associé un rendement potentiellement plus élevé.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés.

2.9. Indice(s) et benchmark(s)

Ce compartiment utilise les indices de référence : MSCI Europe Small Caps (USD) NR, MSCI World ex-EMU (USD) NR, MSCI EMU (EUR) NR, Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI et Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 500MM 1-10 Years (EUR) RI

Les indices MSCI Developed Markets Small Cap offrent une représentation exhaustive de ce segment de taille en ciblant les sociétés qui font partie de l'indice Investable Market mais pas de l'indice Standard sur un marché développé particulier. Les indices incluent des indices de style Value and Growth et des indices sectoriels basés sur le Global Industry Classification Standard (GICS®).

L'indice MSCI World est un indice d'actions pondéré en fonction du flottant. Il a été développé pour une valeur de base de 100 au 31 décembre 1969. L'indice inclut les marchés développés et n'inclut pas les marchés émergents.

L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) est une action pondérée par le flottant index. Il a été développé pour une valeur de base de 100 au 31 décembre 1998.

The Bloomberg Euro Aggregate : L'indice corporate est un indice de référence qui mesure la composante corporate de l'indice Euro Aggregate. Il comprend des titres de qualité « investment grade », libellés en euros, à taux fixe.

The Bloomberg Euro Aggregate : L'indice Treasury est un indice de référence qui mesure la composante Treasury de l'Euro Aggregate. L'indice est composé d'obligations publiques à taux fixe et de qualité investment grade des pays émergents de la zone euro. Cet indice contient actuellement des émissions libellées en euros de 17 pays.

Informations additionnelles : <https://www.msci.com/> / <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-fixed-income-indices/#/>



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED (FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced (Fonds commun de placement de droit belge) (le « Fonds commun de placement »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration de la société de gestion désignée. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels du Fonds commun de placement durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels du Fonds commun de placement, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net qui s'élève à EUR 4.020.920.078,01 et d'un compte de résultats qui se traduit par un bénéfice de l'exercice de EUR 162.988.810,94.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds commun de placement au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration de la société de gestion désignée et des préposés du Fonds commun de placement, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités du conseil d'administration de la société de gestion désignée relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration de la société de gestion désignée est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration de la société de gestion désignée d'évaluer la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société de gestion désignée a l'intention de mettre le Fonds commun de placement en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Fonds commun de placement ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Fonds commun de placement. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration de la société de gestion désignée du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société de gestion désignée;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration de la société de gestion désignée, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la société de gestion désignée du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le conseil d'administration de la société de gestion désignée à cesser l'exploitation du Fonds commun de placement;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration de la société de gestion désignée notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration de la société de gestion désignée

Le conseil d'administration de la société de gestion désignée est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité et du règlement de gestion du Fonds commun de placement.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect du règlement de gestion ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Fonds commun de placement au cours de notre mandat.

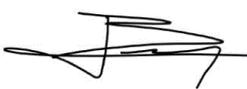


Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux organismes de placement collectifs en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et au règlement de gestion;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation du règlement de gestion ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 1^{er} avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

DocuSigned by:

404B46469403435...
Brieuc Lefrancq*
Reviser d'Entreprises

* Agissant au nom de Brieuc Lefrancq SRL

4. BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	4.020.920.078,01	3.994.413.853,37
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	3.938.200.730,55	3.939.473.571,93
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	1.869.510.550,52	1.937.078.351,49
B. Instruments du marché monétaire	46.378.375,36	19.306.826,63
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	2.022.311.804,67	1.983.088.393,81
IV. Créances et dettes à un an au plus	15.603.562,19	12.831.209,99
A. Créances		
a. Montants à recevoir	8.725.062,79	24.892.683,09
b. Avoirs fiscaux	9.184.525,25	5.701.731,76
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.306.025,85	-17.763.202,02
c. Emprunts (-)		-2,84
V. Dépôts et liquidités	55.456.682,22	32.953.924,62
A. Avoirs bancaires à vue	55.456.682,22	32.953.924,62
VI. Comptes de régularisation	11.659.103,05	9.155.146,83
B. Produits acquis	19.050.925,28	16.448.121,40
C. Charges à imputer (-)	-7.391.822,23	-7.292.974,57
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.020.920.078,01	3.994.413.853,37
A. Capital	3.861.387.689,04	3.696.041.692,39
B. Participations au résultat	-3.456.421,97	-566.548,04
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	162.988.810,94	298.938.709,02

5. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3 : SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	118.045.746,04	266.525.246,98
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	14.121.852,50	100.497.661,88
B. Instruments du marché monétaire	1.519.706,45	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	86.508.321,93	172.158.967,29
D. Autres valeurs mobilières	19.028,89	-202.544,01
E. OPC à nombre variable de parts	72.584,66	1.884.706,51
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	15.804.251,61	-7.813.544,69
II. Produits et charges des placements	91.878.390,86	77.983.411,36
A. Dividendes	53.762.043,45	49.006.804,82
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	42.026.840,12	32.592.608,19
b. Dépôts et liquidités	1.694.946,96	2.049.934,94
C. Intérêts d'emprunts (-)	-28.279,15	-562,76
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-5.580.580,65	-5.681.422,75
F. Autres produits provenant des placements	3.420,13	16.048,92
III. Autres produits	2.369.545,82	2.496.224,07
B. Autres	2.369.545,82	2.496.224,07
IV. Coûts d'exploitation (*)	-49.304.871,78	-48.066.173,39
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-435.543,81	-702.097,46
B. Charges financières (-)	-58.102,40	-191.595,21
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-887.336,30	-845.186,17
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-38.753.912,93	-37.062.587,76
b. Gestion administrative et comptable	-3.145.626,66	-2.996.505,16
J. Taxes	-4.005.313,56	-4.345.175,35
K. Autres charges (-)	-2.019.036,12	-1.923.026,28
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	44.943.064,90	32.413.462,04
Sous-total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	162.988.810,94	298.938.709,02
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	162.988.810,94	298.938.709,02
SECTION 4 : AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	159.532.388,97	298.372.160,98
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	162.988.810,94	298.938.709,02
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-3.456.421,97	-566.548,04
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-159.532.388,97	-298.372.160,98

(*) Détail par classe d'actions repris sous la section "Notes aux états financiers et autres informations".

6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est au moment de leur acquisition portée à leur prix d'achat dans les postes du bilan correspondants. Après la première évaluation, les variations de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats pour chaque devise.

6.2. Taux de change

	31.12.24		31.12.23	
1 EUR	0,9384	CHF	0,9297	CHF
	7,4572	DKK	7,4546	DKK
	0,8268	GBP	0,8666	GBP
	162,7392	JPY	155,7336	JPY
	11,7605	NOK	11,2185	NOK
	11,4415	SEK	11,1325	SEK
	1,4126	SGD	1,4572	SGD
	33,9484	TWD	33,9022	TWD
	1,0355	USD	1,1046	USD

7. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

7.1. Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>						
AIR LIQUIDE SA	300.842	EUR	156,92	47.208.126,64	1,19%	1,17%
BENETEAU	169.617	EUR	8,82	1.496.021,94	0,04%	0,04%
CREDIT AGRICOLE SA	1.266.520	EUR	13,29	16.832.050,80	0,43%	0,42%
DANONE	312.770	EUR	65,12	20.367.582,40	0,52%	0,51%
ELIS SA -W/I	76.950	EUR	18,90	1.454.355,00	0,04%	0,04%
ESKER SA	24.842	EUR	260,80	6.478.793,60	0,16%	0,16%
ESSILOR INTERNATIONAL	128.409	EUR	235,60	30.253.160,40	0,77%	0,75%
GECINA SA	127.493	EUR	90,45	11.531.741,85	0,29%	0,29%
ID LOGISTICS GROUP	38.124	EUR	379,50	14.468.058,00	0,37%	0,36%
INTERPARFUMS SA	307.607	EUR	40,80	12.550.365,60	0,32%	0,31%
IPSOS	258.287	EUR	45,92	11.860.539,04	0,30%	0,29%
LECTRA	361.286	EUR	26,00	9.393.436,00	0,24%	0,23%
LISI	223.281	EUR	22,00	4.912.182,00	0,12%	0,12%
LOREAL	81.416	EUR	341,85	27.832.059,60	0,71%	0,69%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	58.350	EUR	635,50	37.081.425,00	0,93%	0,92%
MICHELIN (CGDE)	747.340	EUR	31,80	23.765.412,00	0,60%	0,59%
SCHNEIDER ELECTRIC SA	226.887	EUR	240,90	54.657.078,30	1,38%	1,36%
SOCIETE BIC SA	58.194	EUR	63,80	3.712.777,20	0,09%	0,09%
SOPRA STERIA GROUP	90.504	EUR	171,00	15.476.184,00	0,39%	0,38%
SPIE SA - W/I	549.077	EUR	30,04	16.494.273,08	0,42%	0,41%
VERALLIA	194.838	EUR	24,28	4.730.666,64	0,12%	0,12%
VIRBAC SA	37.507	EUR	316,50	11.870.965,50	0,30%	0,30%
France				384.427.254,59	9,73%	9,55%
AIXTRON SE	520.010	EUR	15,22	7.914.552,20	0,20%	0,20%
AMADEUS FIRE AG	74.910	EUR	76,10	5.700.651,00	0,14%	0,14%
BILFINGER SE	263.430	EUR	46,25	12.183.637,50	0,31%	0,30%
CANCOM SE	60.791	EUR	23,24	1.412.782,84	0,04%	0,04%
DE VOLKSBANK NV	105.672	EUR	295,90	31.268.344,80	0,78%	0,78%
DERMAPHARM HOLDING SE	27.073	EUR	38,90	1.053.139,70	0,03%	0,03%
DEUTSCHE BOERSE AG	113.570	EUR	222,40	25.257.968,00	0,64%	0,63%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	1.333.966	EUR	28,89	38.538.277,74	0,97%	0,96%
EVOTEC SE	284.642	EUR	8,20	2.332.641,19	0,06%	0,06%
FRENET AG	655.052	EUR	27,54	18.040.132,08	0,46%	0,45%
GERRESHEIMER AG	119.040	EUR	71,00	8.451.840,00	0,21%	0,21%
HAMBORNER REIT AG	1.211.085	EUR	6,30	7.629.835,50	0,19%	0,19%
HELLOFRESH SE	505.317	EUR	11,76	5.942.527,92	0,15%	0,15%
JENOPTIK AG	312.535	EUR	22,44	7.013.285,40	0,18%	0,17%
JUNGHEINRICH - PRFD	163.572	EUR	25,66	4.197.257,52	0,11%	0,10%
NEXUS AG - TEND	42.340	EUR	69,00	2.921.460,00	0,07%	0,07%
SAP AG	133.320	EUR	236,30	31.503.516,00	0,79%	0,78%
SIEMENS AG-REG	263.722	EUR	188,56	49.727.420,32	1,25%	1,24%
STRATEC BIOMEDICAL AG	56.570	EUR	29,80	1.685.786,00	0,04%	0,04%
STROEER SE + CO KGAA	121.241	EUR	46,06	5.584.360,46	0,14%	0,14%
SYMRISE AG	142.840	EUR	102,65	14.662.526,00	0,37%	0,36%
TAG IMMOBILIEN AG	1.170.740	EUR	14,36	16.811.826,40	0,43%	0,42%
TEAMVIEWER AG	217.915	EUR	9,54	2.079.780,76	0,05%	0,05%
Allemagne				301.913.549,33	7,61%	7,51%
ALPHABET INC-CL A	34.110	USD	189,30	6.235.657,17	0,16%	0,16%
AMAZON.COM INC	76.216	USD	219,39	16.147.781,98	0,41%	0,40%
AMERICAN EXPRESS CO	21.293	USD	296,79	6.102.896,64	0,15%	0,15%
AMERICAN HOMES 4 RENT- A	61.190	USD	37,42	2.211.231,10	0,06%	0,05%
AMERICAN INTERNATIONAL GROUP	76.531	USD	72,80	5.380.450,80	0,14%	0,13%
AMERICAN TOWER CORP	19.357	USD	183,41	3.428.553,71	0,09%	0,09%
APPLE INC	84.060	USD	250,42	20.328.638,53	0,52%	0,51%
BANK OF AMERICA CORP	152.490	USD	43,95	6.472.173,35	0,16%	0,16%
BLACKROCK INC	6.101	USD	1.025,11	6.039.783,79	0,15%	0,15%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	65.417	USD	89,32	5.642.729,54	0,14%	0,14%
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	82.850	USD	56,56	4.525.346,21	0,11%	0,11%
BROADCOM INC	29.588	USD	231,84	6.624.511,75	0,17%	0,16%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
CORPORATE OFFICE PROPERTIES	130.562	USD	30,95	3.902.360,12	0,10%	0,10%
COSTCO WHOLESALE CORP	7.288	USD	916,27	6.448.841,87	0,16%	0,16%
CUMMINS INC	15.649	USD	348,60	5.268.219,60	0,13%	0,13%
ECOLAB INC	23.292	USD	234,32	5.270.672,56	0,13%	0,13%
EDISON INTERNATIONAL	69.252	USD	79,84	5.339.526,49	0,14%	0,13%
ELF BEAUTY INC	16.195	USD	125,55	1.963.575,33	0,05%	0,05%
EVERCORE INC - A	13.465	USD	277,19	3.604.406,90	0,09%	0,09%
FACEBOOK INC-A	17.712	USD	585,51	10.015.019,91	0,25%	0,25%
FIRST SOLAR INC	15.325	USD	176,24	2.608.283,92	0,07%	0,06%
GE VERNOVA INC	12.043	USD	328,93	3.825.498,78	0,10%	0,10%
INTUIT INC	9.278	USD	628,50	5.631.311,44	0,14%	0,14%
INTUITIVE SURGICAL INC	12.291	USD	521,96	6.195.471,13	0,16%	0,15%
ITT INC	29.009	USD	142,88	4.002.709,72	0,10%	0,10%
KEYCORP	240.638	USD	17,14	3.983.134,06	0,10%	0,10%
LENNOX INTERNATIONAL INC	8.858	USD	609,30	5.212.148,14	0,13%	0,13%
METLIFE INC	56.028	USD	81,88	4.430.297,09	0,11%	0,11%
MICROSOFT CORP	49.921	USD	421,50	20.320.329,79	0,52%	0,51%
NEUROCRINE BIOSCIENCES INC	16.893	USD	136,50	2.226.841,62	0,06%	0,06%
NVIDIA CORP	160.263	USD	134,29	20.783.890,17	0,53%	0,52%
PALO ALTO NETWORKS INC	32.106	USD	181,96	5.641.726,47	0,14%	0,14%
REGENERON PHARMACEUTICALS	5.615	USD	712,33	3.862.610,28	0,10%	0,10%
SALESFORCE.COM INC	20.480	USD	334,33	6.612.340,32	0,17%	0,16%
SPRINGWORKS THERAPEUTICS INC	44.861	USD	36,13	1.565.261,16	0,04%	0,04%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	9.631	USD	520,23	4.838.566,04	0,12%	0,12%
TJX COMPANIES INC	47.667	USD	120,81	5.561.126,72	0,14%	0,14%
T-MOBILE US INC	23.169	USD	220,73	4.938.767,14	0,13%	0,12%
TOPBUILD CORP	11.176	USD	311,34	3.360.247,07	0,09%	0,08%
UNITED CONTINENTAL HOLDINGS	23.778	USD	97,10	2.229.689,81	0,06%	0,06%
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	12.630	USD	402,70	4.911.734,43	0,12%	0,12%
VISA INC-CLASS A SHARES	27.016	USD	316,04	8.245.424,09	0,21%	0,21%
WAL-MART STORES INC	83.320	USD	90,35	7.269.881,22	0,18%	0,18%
WALT DISNEY CO/THE	52.206	USD	111,35	5.613.846,55	0,14%	0,14%
WASTE CONNECTIONS INC	35.923	USD	171,58	5.952.359,58	0,15%	0,15%
XYLEM INC	48.848	USD	116,02	5.473.051,63	0,14%	0,14%
Etats-Unis				286.249.025,72	7,26%	7,13%
ACKERMANS & VAN HAAREN	24.243	EUR	190,50	4.618.291,50	0,12%	0,11%
AEDIFICA	108.890	EUR	56,20	6.119.618,00	0,16%	0,15%
AGEAS	162.826	EUR	46,90	7.636.539,40	0,19%	0,19%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	685.293	EUR	48,25	33.065.387,25	0,83%	0,82%
ASCENCIO	29.756	EUR	47,25	1.405.971,00	0,04%	0,03%
AZELIS GROUP NV	493.308	EUR	19,00	9.372.852,00	0,24%	0,23%
BALTA GROUP NV	436.326	EUR	0,64	279.248,64	0,01%	0,01%
BARCO N.V.	441.950	EUR	10,48	4.631.636,00	0,12%	0,12%
BEKAERT NV	43.999	EUR	33,46	1.472.206,54	0,04%	0,04%
BIOCARTIS NV-W/I	216.642	EUR	0,00	0,22	0,00%	0,00%
CELYAD	48.867	EUR	0,71	34.793,30	0,00%	0,00%
COFINIMMO	18.717	EUR	55,60	1.040.665,20	0,03%	0,03%
DECEUNINCK NV	896.598	EUR	2,43	2.178.733,14	0,06%	0,05%
DIETEREN SA/NV	48.807	EUR	160,70	7.843.284,90	0,20%	0,20%
DREDGING ENVIRONMENTAL & MAR	36.946	EUR	137,80	5.091.158,80	0,13%	0,13%
ECONOCOM GROUP	340.447	EUR	1,86	634.593,21	0,02%	0,02%
ELIA SYSTEM OPERATOR SA/NV	32.854	EUR	74,40	2.444.337,60	0,06%	0,06%
FAGRON NV	757.307	EUR	16,76	12.692.465,32	0,32%	0,32%
GREENYARD FOODS	10.628	EUR	5,40	57.391,20	0,00%	0,00%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	72.802	EUR	66,05	4.808.572,10	0,12%	0,12%
INCLUSIO SA	67.866	EUR	13,60	922.977,60	0,02%	0,02%
ION BEAM APPLICATIONS	382.202	EUR	13,42	5.129.150,84	0,13%	0,13%
KBC GROEP NV	319.777	EUR	74,54	23.836.177,58	0,61%	0,59%
KINEPOLIS	313.276	EUR	39,40	12.343.074,40	0,31%	0,31%
LOTUS BAKERIES	1.590	EUR	10.780,00	17.140.200,00	0,44%	0,43%
MELEXIS NV	87.366	EUR	56,50	4.936.179,00	0,13%	0,12%
MONTEA	40.424	EUR	63,30	2.558.839,20	0,06%	0,06%
NYXOAH SA	453.037	EUR	8,26	3.742.085,62	0,10%	0,09%
ONTEX GROUP NV - W/I	172.409	EUR	8,39	1.446.511,51	0,04%	0,04%
RECTICEL	366.222	EUR	10,48	3.838.006,56	0,10%	0,10%
SOFINA	8.223	EUR	218,40	1.795.903,20	0,05%	0,04%
SOLVAY SA	686.026	EUR	31,16	21.376.570,16	0,54%	0,53%
SYENSCO SA	126.159	EUR	70,56	8.901.779,04	0,23%	0,22%
TESSENDERLO GROUP	119.289	EUR	18,90	2.254.562,10	0,06%	0,06%
UCB SA	139.593	EUR	192,20	26.829.774,60	0,68%	0,67%
UMICORE	121.690	EUR	9,96	1.211.423,95	0,03%	0,03%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
WAREHOUSES DE PAUW SCA	476.359	EUR	19,00	9.050.821,00	0,23%	0,23%
WERELDHAVE BELGIUM	8.859	EUR	46,00	407.514,00	0,01%	0,01%
XIOR STUDENT HOUSING NV	210.396	EUR	29,65	6.238.241,40	0,16%	0,16%
Belgique				259.387.537,08	6,62%	6,47%
AALBERTS INDUSTRIES NV	182.970	EUR	34,34	6.283.189,80	0,16%	0,16%
AMG ADVANCED METALLURGICAL	94.868	EUR	13,90	1.318.665,20	0,03%	0,03%
ARCADIS NV	246.876	EUR	58,80	14.516.308,80	0,37%	0,36%
ARGENX SE	51.019	EUR	600,00	30.611.400,00	0,78%	0,76%
ASML HOLDING NV	97.198	EUR	678,70	65.968.282,60	1,67%	1,63%
ASR NEDERLAND NV	236.156	EUR	45,78	10.811.221,68	0,27%	0,27%
JUST EAT TAKEAWAY	907.291	EUR	13,20	11.971.704,75	0,30%	0,30%
ONWARD MEDICAL	412.554	EUR	5,18	2.137.029,72	0,05%	0,05%
PROSUS NV	486.062	EUR	38,35	18.640.477,70	0,47%	0,46%
REDCARE PHARMACY NV	66.288	EUR	131,70	8.730.129,60	0,22%	0,22%
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	615.358	EUR	24,72	15.211.649,76	0,39%	0,38%
WOLTERS KLUWER	94.488	EUR	160,40	15.155.875,20	0,38%	0,38%
Pays-Bas				201.355.934,81	5,09%	5,00%
AZIMUT HOLDING SPA	729.135	EUR	23,99	17.491.948,65	0,44%	0,44%
BANCA GENERALI SPA	367.845	EUR	44,86	16.501.526,70	0,42%	0,41%
BPER BANCA	2.174.575	EUR	6,13	13.338.843,05	0,34%	0,33%
BREMBO N.V.	323.758	EUR	9,09	2.943.931,49	0,07%	0,07%
DELONGHI SPA	289.564	EUR	30,12	8.721.667,68	0,22%	0,22%
EL.EN. SPA	333.926	EUR	11,68	3.900.255,68	0,10%	0,10%
INTERPUMP GROUP SPA	175.303	EUR	42,66	7.478.425,98	0,19%	0,19%
INTESA SANPAOLO	7.075.876	EUR	3,86	27.334.108,99	0,69%	0,68%
ITALGAS SPA	327.407	EUR	5,41	1.771.271,87	0,04%	0,04%
IVECO GROUP NV	1.267.443	EUR	9,34	11.837.917,62	0,30%	0,29%
MEDIOBANCA SPA	676.655	EUR	14,08	9.523.919,13	0,24%	0,24%
PIAGGIO & C. S.P.A.	2.668.070	EUR	2,18	5.816.392,60	0,15%	0,14%
TECHNOGYM SPA	1.463.970	EUR	10,45	15.298.486,50	0,39%	0,38%
WIIT SPA	160.203	EUR	19,34	3.098.326,02	0,08%	0,08%
Italie				145.057.021,96	3,67%	3,61%
CARGOTEC OYJ-B SHARE	222.457	EUR	51,08	11.363.103,56	0,29%	0,28%
HARVIA OYJ	151.294	EUR	42,85	6.482.947,90	0,16%	0,16%
HUHTAMAKI OYJ	360.674	EUR	34,18	12.327.837,32	0,31%	0,31%
KALMAR OYJ-B SHARE	229.984	EUR	31,81	7.315.791,04	0,19%	0,18%
KONECRANES OYJ	257.674	EUR	61,20	15.769.648,80	0,40%	0,39%
NESTE OIL OYJ	782.718	EUR	12,12	9.490.455,75	0,24%	0,24%
NORDEA BANK ABP	1.480.279	EUR	10,50	15.542.929,50	0,39%	0,39%
QT GROUP OYJ	71.865	EUR	67,20	4.829.328,00	0,12%	0,12%
SAMPO OYJ-A SHS	359.059	EUR	39,38	14.139.743,42	0,36%	0,35%
TERVEYSTALO OYJ	372.197	EUR	10,52	3.915.512,44	0,10%	0,10%
TIETOEVRY OYJ	187.838	EUR	17,02	3.197.002,76	0,08%	0,08%
Finlande				104.374.300,49	2,64%	2,60%
ACERINOX SA	515.219	EUR	9,45	4.868.819,55	0,12%	0,12%
AMADEUS IT HOLDING SA-A SHS	272.599	EUR	68,20	18.591.251,80	0,47%	0,46%
BANCO SANTANDER SA	5.498.186	EUR	4,46	24.546.651,40	0,62%	0,61%
CIE AUTOMOTIVE SA	443.391	EUR	25,40	11.262.131,40	0,29%	0,28%
GRIFOLS SA	457.125	EUR	9,15	4.181.779,50	0,11%	0,10%
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	2.349.425	EUR	5,18	12.158.274,38	0,31%	0,30%
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	128.621	EUR	62,95	8.096.691,95	0,21%	0,20%
VISCOFAN SA	213.255	EUR	61,00	13.008.555,00	0,33%	0,32%
Espagne				96.714.154,98	2,46%	2,39%
ANDRITZ AG	196.784	EUR	48,98	9.638.480,32	0,24%	0,24%
BAWAG GROUP AG	282.576	EUR	81,15	22.931.042,40	0,58%	0,57%
WIENERBERGER AG	511.219	EUR	26,78	13.690.444,82	0,35%	0,34%
Autriche				46.259.967,54	1,17%	1,15%
ANTOFAGASTA PLC	174.608	GBP	15,90	3.357.846,15	0,09%	0,08%
ASTRAZENECA PLC	37.284	GBP	104,68	4.720.475,47	0,12%	0,12%
GREGGS PLC	307.610	GBP	27,86	10.365.281,33	0,26%	0,26%
HOWDEN JOINERY GROUP PLC	199.405	GBP	7,94	1.913.738,12	0,05%	0,05%
NATWEST GROUP PLC	987.546	GBP	4,02	4.802.760,61	0,12%	0,12%
PETS AT HOME GROUP PLC	1.480.609	GBP	2,06	3.681.824,02	0,09%	0,09%
UNILEVER PLC	86.707	GBP	45,48	4.769.514,22	0,12%	0,12%
WH SMITH PLC	449.940	GBP	11,89	6.470.472,42	0,16%	0,16%
Royaume-Uni				40.081.912,34	1,01%	1,00%
BANCO COMERCIAL PORTUGUES-R	32.882.318	EUR	0,46	15.280.413,17	0,39%	0,38%
JERONIMO MARTINS	768.008	EUR	18,45	14.169.747,60	0,36%	0,35%
Portugal				29.450.160,77	0,75%	0,73%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
APERAM	13.230	EUR	25,22	333.660,60	0,01%	0,01%
BEFESA SA	184.583	EUR	20,76	3.831.943,08	0,10%	0,10%
EUROFINS SCIENTIFIC	299.772	EUR	49,31	14.781.757,32	0,38%	0,37%
RTL GROUP	297	EUR	26,70	7.929,90	0,00%	0,00%
SES	493.187	EUR	3,06	1.508.165,85	0,04%	0,04%
SWORD GROUP	165.705	EUR	35,70	5.915.668,50	0,15%	0,15%
Luxembourg				26.379.125,25	0,68%	0,67%
COCA-COLA HBC AG-DI	106.921	GBP	27,32	3.532.996,76	0,09%	0,09%
DSM-FIRMENICH AG	153.662	EUR	97,72	15.015.850,64	0,38%	0,37%
SIEGFRIED HOLDING AG-REG	5.127	CHF	986,00	5.386.778,20	0,14%	0,13%
Suisse				23.935.625,60	0,61%	0,59%
EXPERIAN PLC	120.652	GBP	34,45	5.027.166,67	0,13%	0,13%
GLANBIA PLC	701.115	EUR	13,33	9.345.862,95	0,24%	0,23%
IRISH CONTINENTAL GROUP PLC	1.340.399	EUR	5,18	6.943.266,82	0,18%	0,17%
Irlande				21.316.296,44	0,55%	0,53%
HITACHI LTD	206.000	JPY	3.937,00	4.983.568,80	0,13%	0,12%
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	521.500	JPY	1.846,00	5.915.532,34	0,15%	0,15%
SONY CORP	278.500	JPY	3.369,00	5.765.460,93	0,15%	0,14%
Japon				16.664.562,07	0,43%	0,41%
LOOMIS AB	462.359	SEK	336,40	13.594.158,77	0,35%	0,34%
Suède				13.594.158,77	0,35%	0,34%
NKT A/S	95.015	DKK	514,50	6.555.394,75	0,17%	0,16%
Danemark				6.555.394,75	0,17%	0,16%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	156.179	EUR	35,85	5.599.017,15	0,14%	0,14%
Ile de Guernesey				5.599.017,15	0,14%	0,14%
DBS GROUP HOLDINGS LTD	175.050	SGD	43,79	5.426.283,58	0,14%	0,13%
Singapour				5.426.283,58	0,14%	0,13%
INPOST SA	278.029	EUR	16,51	4.590.258,79	0,12%	0,11%
Pologne				4.590.258,79	0,12%	0,11%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	95.000	TWD	1.065,00	2.980.262,66	0,08%	0,07%
Taiïwan				2.980.262,66	0,08%	0,07%
ACTIONS				2.022.311.804,67	51,28%	50,29%
ABN AMRO BANK NV 0.875% 18-22/04/2025	1.327.000	EUR	99,35	1.318.388,62	0,03%	0,03%
BANCO BILBAO VIZ 1.375% 18-14/05/2025	1.500.000	EUR	99,39	1.490.916,27	0,04%	0,04%
BNP PARIBAS 2.75% 15-27/01/2026	300.000	EUR	99,78	299.326,49	0,01%	0,01%
CRED AGRICOLE SA 0.375% 19-21/10/2025	1.600.000	EUR	98,12	1.569.982,86	0,04%	0,04%
INTESA SANPAOLO 4.5% 23-02/10/2025	400.000	EUR	101,21	404.855,86	0,01%	0,01%
SBAB BANK AB 1.875% 22-10/12/2025	2.345.000	EUR	99,15	2.324.962,14	0,06%	0,06%
SPAREBANK 1 SR 2.875% 22-20/09/2025	991.000	EUR	99,96	990.619,61	0,03%	0,02%
SPAREBANKEN 3.125% 22-14/11/2025	1.460.000	EUR	100,52	1.467.621,94	0,04%	0,04%
Emis par un établissement de crédit				9.866.673,79	0,26%	0,25%
BUNDESUBL-120 0% 20-10/10/2025	5.863.000	EUR	98,36	5.767.022,69	0,15%	0,14%
FRENCH BTF 0% 24-08/01/2025	20.540.435	EUR	99,96	20.532.013,42	0,52%	0,51%
SPANISH GOVT 1.6% 15-30/04/2025	100.000	EUR	99,66	99.664,00	0,00%	0,00%
Emis par un état ou une institution nationale				26.398.700,11	0,67%	0,65%
CNH IND FIN 1.75% 17-12/09/2025	375.000	EUR	99,18	371.939,62	0,01%	0,01%
DEUTSCHE WOHNEN 1% 20-30/04/2025	400.000	EUR	99,26	397.030,35	0,01%	0,01%
EDP FINANCE BV 1.875% 18-13/10/2025	700.000	EUR	99,31	695.144,23	0,02%	0,02%
ENEL FIN INTL NV 1.5% 19-21/07/2025	4.000.000	EUR	99,44	3.977.489,04	0,10%	0,10%
HEIMSTADEN BOST 0.625% 22-24/07/2025	247.000	EUR	98,29	242.764,16	0,01%	0,01%
IBERDROLA FIN SA 0.875% 20-16/06/2025	400.000	EUR	99,03	396.140,00	0,01%	0,01%
NTT FINANCE 0.082% 21-13/12/2025	291.000	EUR	97,56	283.909,47	0,01%	0,01%
UNIBAIL-RODAMCO 1% 15-14/03/2025	1.000.000	EUR	99,54	995.365,00	0,03%	0,02%
VATTENFALL AB 0.05% 20-15/10/2025	1.900.000	EUR	98,00	1.861.919,40	0,05%	0,05%
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 23-07/01/2026	200.000	EUR	101,15	202.291,22	0,01%	0,01%
VONOVIA SE 1.375% 22-28/01/2026	700.000	EUR	98,43	689.008,97	0,02%	0,02%
Emis par une entreprise privée				10.113.001,46	0,28%	0,27%
EUR				46.378.375,36	1,21%	1,17%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				46.378.375,36	1,21%	1,17%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
AAREAL BANK AG 5.875% 24-29/05/2026	100.000	EUR	102,25	102.247,52	0,00%	0,00%
ABN AMRO BANK NV 0.5% 21-23/09/2029	600.000	EUR	88,30	529.818,01	0,01%	0,01%
ABN AMRO BANK NV 17-31/12/2049 FRN	400.000	EUR	98,45	393.796,00	0,01%	0,01%
ABN AMRO BANK NV 2.375% 22-01/06/2027	200.000	EUR	98,99	197.970,35	0,01%	0,00%
ABN AMRO BANK NV 20-31/12/2060 FRN	200.000	EUR	99,57	199.142,40	0,01%	0,00%
ABN AMRO BANK NV 24-22/03/2173 FRN	200.000	EUR	102,58	205.166,40	0,01%	0,01%
ABN AMRO BANK NV 24-22/09/2172 FRN	500.000	EUR	106,30	531.478,69	0,01%	0,01%
ABN AMRO BANK NV 3% 22-01/06/2032	200.000	EUR	97,58	195.166,56	0,00%	0,00%
ABN AMRO BANK NV 3% 24-01/10/2031	500.000	EUR	99,55	497.773,25	0,01%	0,01%
ABN AMRO BANK NV 4.25% 22-21/02/2030	400.000	EUR	104,57	418.290,72	0,01%	0,01%
ABN AMRO BANK NV 4.375% 24-16/07/2036	300.000	EUR	102,29	306.877,04	0,01%	0,01%
ACHMEA BANK NV 2.75% 24-10/12/2027	1.200.000	EUR	99,78	1.197.413,08	0,03%	0,03%
AGENCE FRANCAISE 0% 20-28/10/2027	4.700.000	EUR	92,94	4.368.320,15	0,11%	0,11%
AIB GROUP PLC 20-31/12/2060 FRN	315.000	EUR	100,86	317.716,73	0,01%	0,01%
AIB GROUP PLC 21-17/11/2027 FRN	4.680.000	EUR	95,67	4.477.578,25	0,11%	0,11%
AIB GROUP PLC 22-04/04/2028 FRN	2.120.000	EUR	98,40	2.086.119,18	0,05%	0,05%
AIB GROUP PLC 22-04/07/2026 FRN	1.191.000	EUR	100,25	1.193.994,88	0,03%	0,03%
AIB GROUP PLC 22-16/02/2029 FRN	648.000	EUR	107,77	698.357,63	0,02%	0,02%
AIB GROUP PLC 23-23/10/2031 FRN	2.020.000	EUR	109,73	2.216.504,77	0,06%	0,06%
AIB GROUP PLC 24-20/05/2035 FRN	631.000	EUR	102,91	649.371,48	0,02%	0,02%
AIB GROUP PLC 24-30/10/2172 FRN	565.000	EUR	105,91	598.411,68	0,02%	0,01%
AIR LEASE CORP 3.7% 24-15/04/2030	428.000	EUR	101,29	433.534,17	0,01%	0,01%
ALPHA BANK 23-27/06/2029 FRN	100.000	EUR	111,28	111.283,90	0,00%	0,00%
ALPHA BANK 24-12/05/2030 FRN	811.000	EUR	105,80	858.062,30	0,02%	0,02%
ALPHA SRV HLD 24-13/09/2034 FRN	1.244.000	EUR	107,90	1.342.300,88	0,03%	0,03%
BANCA TRANSILVAN 24-30/09/2030 FRN	100.000	EUR	101,50	101.500,00	0,00%	0,00%
BANCO BILBAO VIZ 1% 19-21/06/2026	4.400.000	EUR	97,42	4.286.476,88	0,11%	0,11%
BANCO BILBAO VIZ 20-31/12/2060 FRN	1.400.000	EUR	101,37	1.419.144,01	0,04%	0,04%
BANCO BILBAO VIZ 23-15/09/2033 FRN	700.000	EUR	106,40	744.815,04	0,02%	0,02%
BANCO BILBAO VIZ 23-21/09/2171 FRN	1.000.000	EUR	109,85	1.098.526,67	0,03%	0,03%
BANCO BILBAO VIZ 24-13/09/2172 FRN	1.200.000	EUR	104,65	1.255.768,00	0,03%	0,03%
BANCO BILBAO VIZ 4.375% 22-14/10/2029	1.000.000	EUR	106,51	1.065.127,32	0,03%	0,03%
BANCO BPM SPA 0.75% 22-15/03/2027	1.850.000	EUR	95,78	1.771.963,47	0,04%	0,04%
BANCO BPM SPA 24-09/09/2030 FRN	4.430.000	EUR	101,34	4.489.222,19	0,11%	0,11%
BANCO BPM SPA 24-16/01/2173 FRN	200.000	EUR	106,52	213.040,35	0,01%	0,01%
BANCO BPM SPA 24-17/01/2030 FRN	206.000	EUR	105,39	217.100,67	0,01%	0,01%
BANCO BPM SPA 24-26/11/2036 FRN	447.000	EUR	100,76	450.384,43	0,01%	0,01%
BANCO BPM SPA 4.625% 23-29/11/2027	203.000	EUR	104,47	212.071,47	0,01%	0,01%
BANCO BPM SPA 4.875% 23-18/01/2027	2.910.000	EUR	103,88	3.022.903,78	0,08%	0,08%
BANCO COM PORTUG 21-07/04/2028 FRN	100.000	EUR	97,07	97.067,00	0,00%	0,00%
BANCO COM PORTUG 23-02/10/2026 FRN	200.000	EUR	101,80	203.594,57	0,01%	0,01%
BANCO COM PORTUG 24-18/04/2172 FRN	200.000	EUR	108,08	216.164,00	0,01%	0,01%
BANCO SABADELL 20-11/03/2027 FRN	600.000	EUR	97,96	587.736,98	0,01%	0,01%
BANCO SABADELL 21-16/06/2028 FRN	1.700.000	EUR	95,12	1.617.090,20	0,04%	0,04%
BANCO SABADELL 22-10/11/2028 FRN	700.000	EUR	105,61	739.247,50	0,02%	0,02%
BANCO SABADELL 22-24/03/2026 FRN	1.100.000	EUR	99,84	1.098.233,95	0,03%	0,03%
BANCO SABADELL 23-16/08/2033 FRN	200.000	EUR	106,36	212.716,58	0,01%	0,01%
BANCO SABADELL 24-13/09/2030 FRN	800.000	EUR	103,68	829.425,10	0,02%	0,02%
BANCO SABADELL 24-15/01/2030 FRN	200.000	EUR	103,32	206.649,83	0,01%	0,01%
BANCO SABADELL 24-27/05/2031 FRN	800.000	EUR	100,16	801.303,47	0,02%	0,02%
BANCO SANTANDER 0.3% 19-04/10/2026	7.700.000	EUR	95,85	7.380.815,37	0,19%	0,18%
BANCO SANTANDER 1.125% 20-23/06/2027	1.700.000	EUR	95,98	1.631.741,33	0,04%	0,04%
BANCO SANTANDER 20-31/12/2060 FRN	200.000	EUR	98,89	197.787,50	0,01%	0,00%
BANCO SANTANDER 21-24/06/2029 FRN	500.000	EUR	92,13	460.656,79	0,01%	0,01%
BANCO SANTANDER 24-09/01/2030 FRN	200.000	EUR	101,68	203.357,20	0,01%	0,01%
BANCO SANTANDER 24-20/08/2172 FRN	400.000	EUR	105,58	422.339,90	0,01%	0,01%
BANCO SANTANDER 3.875% 24-22/04/2029	500.000	EUR	102,53	512.672,02	0,01%	0,01%
BANCO SANTANDER 4.875% 23-18/10/2031	2.200.000	EUR	107,99	2.375.737,65	0,06%	0,06%
BANK NEW ZEALAND 3.661% 24-17/07/2029	400.000	EUR	102,24	408.948,49	0,01%	0,01%
BANK NOVA SCOTIA 3.5% 24-17/04/2029	2.574.000	EUR	101,64	2.616.158,34	0,07%	0,07%
BANK OF AMER CRP 4.134% 23-12/06/2028	1.582.000	EUR	103,83	1.642.649,51	0,04%	0,04%
BANK OF IRELAND 21-10/05/2027 FRN	3.400.000	EUR	96,85	3.293.028,62	0,08%	0,08%
BANK OF IRELAND 23-04/07/2031 FRN	1.079.000	EUR	108,25	1.167.980,03	0,03%	0,03%
BANK OF MONTREAL 24-10/07/2030 FRN	100.000	EUR	101,91	101.912,28	0,00%	0,00%
BANK POLSKA 24-24/09/2030 FRN	180.000	EUR	99,86	179.740,80	0,00%	0,00%
BANKINTER SA 0.625% 20-06/10/2027	700.000	EUR	94,28	659.952,15	0,02%	0,02%
BANKINTER SA 24-10/09/2032 FRN	500.000	EUR	100,75	503.769,17	0,01%	0,01%
BANQ FED CRD MUT 0.1% 20-08/10/2027	1.100.000	EUR	92,50	1.017.473,66	0,03%	0,03%
BANQUE STEL FR 3.5% 24-19/07/2027	100.000	EUR	101,04	101.039,46	0,00%	0,00%
BARCLAYS PLC 21-09/08/2029 FRN	300.000	EUR	91,23	273.690,90	0,01%	0,01%
BARCLAYS PLC 21-22/03/2031 FRN	1.000.000	EUR	97,35	973.525,03	0,02%	0,02%
BARCLAYS PLC 22-29/01/2034 FRN	352.000	EUR	110,50	388.964,88	0,01%	0,01%
BARCLAYS PLC 24-08/05/2035 FRN	149.000	EUR	103,98	154.931,13	0,00%	0,00%
BARCLAYS PLC 24-31/01/2033 FRN	212.000	EUR	105,68	224.038,02	0,01%	0,01%
BARCLAYS PLC 24-31/05/2036 FRN	438.000	EUR	104,17	456.244,55	0,01%	0,01%
BAYERISCHE LND BK 3.75% 24-14/02/2031	300.000	EUR	102,15	306.450,81	0,01%	0,01%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
BELFIUS BANK SA 3.625% 24-11/06/2030	2.500.000	EUR	103,19	2.579.762,18	0,07%	0,06%
BELFIUS BANK SA 3.875% 23-12/06/2028	900.000	EUR	103,16	928.413,21	0,02%	0,02%
BERLIN HYP AG 1.125% 17-25/10/2027	500.000	EUR	95,18	475.876,65	0,01%	0,01%
BERLIN HYP AG 2.625% 24-27/08/2031	1.570.000	EUR	99,53	1.562.617,77	0,04%	0,04%
BNG BANK NV 0% 21-20/01/2031	12.210.000	EUR	85,20	10.402.658,83	0,26%	0,26%
BNG BANK NV 2.75% 24-11/01/2034	1.800.000	EUR	98,73	1.777.060,31	0,05%	0,04%
BNG BANK NV 3% 23-11/01/2033	2.897.000	EUR	101,50	2.940.473,08	0,07%	0,07%
BNP PARIBAS 20-14/10/2027 FRN	4.300.000	EUR	95,41	4.102.645,01	0,10%	0,10%
BNP PARIBAS 21-31/08/2033 FRN	600.000	EUR	89,81	538.847,24	0,01%	0,01%
BNP PARIBAS 22-31/03/2032 FRN	200.000	EUR	97,28	194.555,06	0,00%	0,00%
BNP PARIBAS 23-11/06/2171 FRN	200.000	EUR	108,06	216.113,33	0,01%	0,01%
BNP PARIBAS 23-13/01/2029 FRN	300.000	EUR	103,42	310.248,26	0,01%	0,01%
BNP PARIBAS 23-13/04/2031 FRN	1.600.000	EUR	104,13	1.666.099,18	0,04%	0,04%
BPCE 22-14/01/2028 FRN	800.000	EUR	94,82	758.581,90	0,02%	0,02%
BPCE 23-01/06/2033 FRN	1.400.000	EUR	106,05	1.484.731,53	0,04%	0,04%
BPCE 24-26/02/2036 FRN	300.000	EUR	103,38	310.142,70	0,01%	0,01%
BPER BANCA 24-22/05/2031 FRN	236.000	EUR	102,79	242.577,64	0,01%	0,01%
CAISSE DES DEPOT 3% 24-25/05/2029	1.000.000	EUR	100,95	1.009.545,94	0,03%	0,03%
CAIXA GERAL DEPO 21-21/09/2027 FRN	600.000	EUR	95,71	574.286,09	0,01%	0,01%
CAIXABANK 20-10/07/2026 FRN	4.000.000	EUR	98,71	3.948.582,32	0,10%	0,10%
CAIXABANK 20-18/11/2026 FRN	4.400.000	EUR	97,81	4.303.623,32	0,11%	0,11%
CAIXABANK 21-09/02/2029 FRN	1.000.000	EUR	92,35	923.534,51	0,02%	0,02%
CAIXABANK 21-18/06/2031 FRN	400.000	EUR	97,41	389.630,15	0,01%	0,01%
CAIXABANK 22-14/11/2030 FRN	1.100.000	EUR	109,53	1.204.875,58	0,03%	0,03%
CAIXABANK 23-13/06/2171 FRN	400.000	EUR	110,62	442.463,33	0,01%	0,01%
CAIXABANK 23-16/05/2027 FRN	2.300.000	EUR	102,26	2.352.084,81	0,06%	0,06%
CAIXABANK 24-09/02/2032 FRN	900.000	EUR	103,69	933.228,13	0,02%	0,02%
CAIXABANK 24-16/04/2172 FRN	200.000	EUR	109,49	218.973,33	0,01%	0,01%
CAIXABANK 24-19/09/2028 FRN	1.000.000	EUR	100,17	1.001.674,66	0,03%	0,02%
CAIXABANK 3.625% 24-19/09/2032	3.100.000	EUR	100,41	3.112.787,50	0,08%	0,08%
CAIXABANK 3.75% 22-07/09/2029	800.000	EUR	103,74	829.889,42	0,02%	0,02%
CAIXABANK 4.25% 23-06/09/2030	300.000	EUR	106,03	318.089,29	0,01%	0,01%
CAJA RURAL NAV 0.75% 22-16/02/2029	1.000.000	EUR	92,28	922.755,90	0,02%	0,02%
CAJA RURAL NAV 3% 23-26/04/2027	1.400.000	EUR	100,86	1.412.058,00	0,04%	0,04%
CAN IMPERIAL BK 3.807% 24-09/07/2029	1.000.000	EUR	102,73	1.027.286,05	0,03%	0,03%
CASSA DEPOSITI E 1% 20-11/02/2030	1.300.000	EUR	89,69	1.165.932,25	0,03%	0,03%
CASSA DEPOSITI E 2% 20-20/04/2027	1.900.000	EUR	98,21	1.865.917,48	0,05%	0,05%
CASSA DEPOSITI E 3.5% 22-19/09/2027	13.700.000	EUR	101,51	13.906.419,54	0,35%	0,35%
CASSA DEPOSITI E 3.875% 23-13/02/2029	1.200.000	EUR	103,21	1.238.516,64	0,03%	0,03%
CITIGROUP INC 24-14/05/2028 FRN	208.000	EUR	100,15	208.316,35	0,01%	0,01%
COM BK AUSTRALIA 24-04/06/2034 FRN	481.000	EUR	103,08	495.813,38	0,01%	0,01%
COMMERZBANK AG 20-24/03/2026 FRN	400.000	EUR	99,42	397.660,00	0,01%	0,01%
COMMERZBANK AG 21-31/12/2061 FRN	800.000	EUR	94,15	753.216,00	0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 22-14/09/2027 FRN	600.000	EUR	100,10	600.588,47	0,02%	0,01%
COMMERZBANK AG 22-21/03/2028 FRN	800.000	EUR	103,35	826.829,32	0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 23-25/03/2029 FRN	1.300.000	EUR	106,03	1.378.448,41	0,04%	0,03%
COMMERZBANK AG 24-08/12/2028 FRN	100.000	EUR	99,23	99.229,67	0,00%	0,00%
COMMERZBANK AG 24-09/04/2173 FRN	400.000	EUR	109,64	438.554,00	0,01%	0,01%
COMMERZBANK AG 24-15/10/2035 FRN	300.000	EUR	99,03	297.078,81	0,01%	0,01%
COMMERZBANK AG 24-16/07/2032 FRN	300.000	EUR	101,66	304.982,28	0,01%	0,01%
COMMERZBANK AG 24-16/10/2034 FRN	500.000	EUR	103,64	518.190,06	0,01%	0,01%
COMMERZBANK AG 24-20/02/2037 FRN	500.000	EUR	99,51	497.535,70	0,01%	0,01%
COOPERATIEVE RAB 18-31/12/2049 FRN	200.000	EUR	99,87	199.737,64	0,01%	0,00%
COOPERATIEVE RAB 19-31/12/2059 FRN	200.000	EUR	96,46	192.929,11	0,00%	0,00%
COOPERATIEVE RAB 22-30/11/2032 FRN	400.000	EUR	101,50	405.987,33	0,01%	0,01%
COOPERATIEVE RAB 23-25/04/2029 FRN	900.000	EUR	103,86	934.784,96	0,02%	0,02%
COOPERATIEVE RAB 24-16/07/2028 FRN	1.800.000	EUR	99,89	1.798.005,69	0,05%	0,04%
CRD MUTUEL ARKEA 20-11/06/2029 FRN	700.000	EUR	93,51	654.554,71	0,02%	0,02%
CRD MUTUEL ARKEA 3.309% 24-25/10/2034	1.100.000	EUR	98,80	1.086.802,71	0,03%	0,03%
CRD MUTUEL ARKEA 3.875% 23-22/05/2028	800.000	EUR	102,98	823.809,55	0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 0.125% 20-09/12/2027	9.800.000	EUR	91,99	9.014.629,08	0,23%	0,22%
CRED AGRICOLE SA 20-31/12/2060 FRN	500.000	EUR	96,69	483.453,34	0,01%	0,01%
CRED AGRICOLE SA 21-21/09/2029 FRN	200.000	EUR	90,61	181.227,83	0,00%	0,00%
CRED AGRICOLE SA 24-15/04/2036 FRN	400.000	EUR	101,42	405.692,26	0,01%	0,01%
CRED AGRICOLE SA 24-23/01/2031 FRN	600.000	EUR	101,39	608.350,71	0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 24-26/01/2029 FRN	200.000	EUR	99,73	199.463,07	0,01%	0,00%
CRED AGRICOLE SA 3.5% 24-26/09/2034	100.000	EUR	98,23	98.228,48	0,00%	0,00%
CRED AGRICOLE SA 4.375% 23-27/11/2033	800.000	EUR	105,43	843.425,96	0,02%	0,02%
CREDIT AGRICOLE 3.5% 24-15/07/2033	100.000	EUR	103,24	103.236,98	0,00%	0,00%
DANSKE BANK A/S 24-14/05/2034 FRN	419.000	EUR	103,86	435.158,27	0,01%	0,01%
DANSKE BANK A/S 24-19/11/2036 FRN	105.000	EUR	99,57	104.548,52	0,00%	0,00%
DEUTSCHE BANK AG 22-05/09/2030 FRN	900.000	EUR	106,22	955.981,65	0,02%	0,02%
DEUTSCHE BANK AG 22-23/02/2028 FRN	1.200.000	EUR	97,25	1.167.022,04	0,03%	0,03%
DEUTSCHE BANK AG 22-24/05/2028 FRN	300.000	EUR	100,07	300.202,85	0,01%	0,01%
DEUTSCHE BANK AG 22-24/06/2032 FRN	300.000	EUR	99,89	299.659,20	0,01%	0,01%
DEUTSCHE BANK AG 24-04/04/2030 FRN	1.100.000	EUR	102,33	1.125.590,58	0,03%	0,03%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
DEUTSCHE BANK AG 24-12/07/2035 FRN	200.000	EUR	103,30	206.592,19	0,01%	0,01%
DEUTSCHE BANK AG 24-15/01/2030 FRN	700.000	EUR	102,42	716.924,36	0,02%	0,02%
DEUTSCHE BANK AG 24-30/04/2173 FRN	400.000	EUR	104,78	419.132,20	0,01%	0,01%
DEUTSCHE BANK AG 24-30/04/2173 FRN	400.000	EUR	101,88	407.508,00	0,01%	0,01%
DNB BANK ASA 22-18/01/2028 FRN	700.000	EUR	95,29	667.014,80	0,02%	0,02%
DNB BANK ASA 22-21/09/2027 FRN	1.232.000	EUR	100,58	1.239.190,85	0,03%	0,03%
DNB BANK ASA 22-28/02/2033 FRN	263.000	EUR	103,32	271.729,20	0,01%	0,01%
DNB BANK ASA 23-01/11/2029 FRN	2.477.000	EUR	105,51	2.613.602,74	0,07%	0,07%
DNB BANK ASA 23-14/03/2029 FRN	548.000	EUR	103,42	566.715,63	0,01%	0,01%
DNB BANK ASA 23-16/02/2027 FRN	617.000	EUR	100,81	621.967,91	0,02%	0,02%
DNB BANK ASA 24-29/11/2030 FRN	1.963.000	EUR	99,42	1.951.680,67	0,05%	0,05%
DZ HYP AG 3.375% 23-31/01/2028	100.000	EUR	102,53	102.525,78	0,00%	0,00%
ERSTE GROUP 0.125% 21-17/05/2028	700.000	EUR	91,53	640.734,85	0,02%	0,02%
ERSTE GROUP 23-16/01/2031 FRN	200.000	EUR	104,32	208.636,30	0,01%	0,01%
ERSTE GROUP 23-30/05/2030 FRN	200.000	EUR	104,65	209.294,64	0,01%	0,01%
ERSTE GROUP 24-15/01/2035 FRN	500.000	EUR	100,22	501.094,20	0,01%	0,01%
ERSTE GROUP 7% 24-15/10/2172	400.000	EUR	105,99	423.946,13	0,01%	0,01%
EUROBANK 23-28/11/2029 FRN	297.000	EUR	108,41	321.974,08	0,01%	0,01%
EUROBANK 24-12/03/2030 FRN	600.000	EUR	99,17	595.006,46	0,02%	0,01%
EUROBANK 24-24/09/2030 FRN	560.000	EUR	102,01	571.278,24	0,01%	0,01%
EUROBANK 24-30/04/2031 FRN	1.665.000	EUR	106,20	1.768.161,92	0,04%	0,04%
EUROBANK ERGASIA 24-25/04/2034 FRN	427.000	EUR	108,37	462.750,58	0,01%	0,01%
HSBC HOLDINGS 24-20/05/2029 FRN	635.000	EUR	101,88	646.945,85	0,02%	0,02%
HSBC HOLDINGS 24-22/03/2035 FRN	202.000	EUR	103,33	208.735,39	0,01%	0,01%
HSBC HOLDINGS 24-25/09/2030 FRN	499.000	EUR	100,55	501.733,27	0,01%	0,01%
HSBC HOLDINGS 24-25/09/2035 FRN	260.000	EUR	101,47	263.823,07	0,01%	0,01%
IBERCAJA 24-30/07/2028 FRN	500.000	EUR	103,21	516.038,45	0,01%	0,01%
ING GROEP NV 2.5% 18-15/11/2030	1.000.000	EUR	96,28	962.758,67	0,02%	0,02%
ING GROEP NV 21-09/06/2032 FRN	2.600.000	EUR	94,47	2.456.193,25	0,06%	0,06%
ING GROEP NV 22-23/05/2026 FRN	1.500.000	EUR	99,63	1.494.431,82	0,04%	0,04%
ING GROEP NV 22-24/08/2033 FRN	200.000	EUR	101,84	203.681,14	0,01%	0,01%
ING GROEP NV 24-03/09/2030 FRN	300.000	EUR	101,07	303.196,55	0,01%	0,01%
ING GROEP NV 24-12/02/2035 FRN	1.300.000	EUR	103,01	1.339.164,89	0,03%	0,03%
ING GROEP NV 24-15/08/2034 FRN	200.000	EUR	102,53	205.069,63	0,01%	0,01%
ING GROEP NV 24-19/11/2032 FRN	200.000	EUR	99,53	199.056,95	0,01%	0,00%
ING GROEP NV 24-26/08/2035 FRN	200.000	EUR	101,71	203.410,07	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 0.75% 21-16/03/2028	2.300.000	EUR	93,42	2.148.649,88	0,05%	0,05%
INTESA SANPAOLO 2.925% 20-14/10/2030	1.200.000	EUR	95,78	1.149.409,76	0,03%	0,03%
INTESA SANPAOLO 20-31/12/2060 FRN	570.000	EUR	93,10	530.684,79	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 20-31/12/2060 FRN	390.000	EUR	99,51	388.076,74	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 22-30/09/2170 FRN	200.000	EUR	103,73	207.466,83	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 23-08/03/2028 FRN	1.391.000	EUR	104,06	1.447.489,97	0,04%	0,04%
INTESA SANPAOLO 23-20/02/2034 FRN	300.000	EUR	108,48	325.431,62	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 24-14/11/2036 FRN	910.000	EUR	100,03	910.317,43	0,02%	0,02%
INTESA SANPAOLO 24-16/09/2032 FRN	740.000	EUR	101,18	748.766,09	0,02%	0,02%
INTESA SANPAOLO 24-20/11/2172 FRN	600.000	EUR	106,59	639.515,53	0,02%	0,02%
INTESA SANPAOLO 3.625% 24-16/10/2030	2.958.000	EUR	102,09	3.019.691,43	0,08%	0,08%
INTESA SANPAOLO 4% 23-19/05/2026	601.000	EUR	101,64	610.844,57	0,02%	0,02%
INTESA SANPAOLO 4.375% 23-29/08/2027	600.000	EUR	103,81	622.849,09	0,02%	0,02%
INTESA SANPAOLO 4.75% 22-06/09/2027	690.000	EUR	104,61	721.775,93	0,02%	0,02%
INTESA SANPAOLO 4.875% 23-19/05/2030	1.242.000	EUR	107,75	1.338.238,85	0,03%	0,03%
INTESA SANPAOLO 5.125% 23-29/08/2031	300.000	EUR	110,31	330.920,31	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 5.25% 22-13/01/2030	300.000	EUR	109,71	329.121,45	0,01%	0,01%
INTESA SANPAOLO 5.625% 23-08/03/2033	1.237.000	EUR	113,19	1.400.121,71	0,04%	0,03%
JYSKE BANK A/S 24-06/09/2030 FRN	300.000	EUR	102,50	307.501,01	0,01%	0,01%
JYSKE BANK A/S 5.5% 22-16/11/2027	266.000	EUR	104,53	278.054,97	0,01%	0,01%
KBC GROUP NV 20-16/06/2027 FRN	5.000.000	EUR	96,62	4.831.250,00	0,12%	0,12%
KBC GROUP NV 4.375% 23-06/12/2031	1.500.000	EUR	106,55	1.598.252,45	0,04%	0,04%
KFW 0% 20-15/09/2028	100.000	EUR	91,75	91.748,38	0,00%	0,00%
KFW 0% 21-09/11/2028	5.798.000	EUR	91,32	5.294.756,10	0,13%	0,13%
KFW 3.25% 23-24/03/2031	1.760.000	EUR	104,39	1.837.264,00	0,05%	0,05%
KUTXABANK 21-14/10/2027 FRN	2.800.000	EUR	95,74	2.680.627,71	0,07%	0,07%
KUTXABANK 23-15/06/2027 FRN	1.700.000	EUR	102,43	1.741.352,62	0,04%	0,04%
LA BANQUE POST H 2.75% 24-30/10/2030	1.200.000	EUR	99,61	1.195.369,79	0,03%	0,03%
LA BANQUE POST H 3.125% 24-29/01/2034	600.000	EUR	101,20	607.190,81	0,02%	0,02%
LA BANQUE POSTAL 0.75% 21-23/06/2031	1.800.000	EUR	83,21	1.497.707,80	0,04%	0,04%
LEASEPLAN CORP 0.25% 21-07/09/2026	7.204.000	EUR	95,71	6.894.908,92	0,18%	0,17%
LEASEPLAN CORP 0.25% 21-23/02/2026	500.000	EUR	96,98	484.877,02	0,01%	0,01%
LLOYDS BANKING 14-27/06/2049 FRN	400.000	EUR	99,81	399.252,31	0,01%	0,01%
LLOYDS BK GR PLC 24-05/04/2034 FRN	186.000	EUR	102,28	190.244,95	0,00%	0,00%
LLOYDS BK GR PLC 24-06/11/2030 FRN	1.663.000	EUR	101,05	1.680.480,91	0,04%	0,04%
LLOYDS BK GR PLC 24-14/05/2032 FRN	1.246.000	EUR	102,03	1.271.257,94	0,03%	0,03%
MACQUARIE BK LTD 3.202% 24-17/09/2029	438.000	EUR	100,74	441.251,20	0,01%	0,01%
MBANK 23-11/09/2027 FRN	100.000	EUR	107,16	107.158,00	0,00%	0,00%
MBANK 24-27/09/2030 FRN	100.000	EUR	100,50	100.500,00	0,00%	0,00%
MEDIOBANCA SPA 22-07/02/2029 FRN	1.227.000	EUR	104,72	1.284.890,02	0,03%	0,03%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
MEDIOBANCA SPA 23-13/09/2027 FRN	983.000	EUR	103,23	1.014.739,79	0,03%	0,03%
MEDIOBANCA SPA 24-04/07/2030 FRN	240.000	EUR	102,64	246.331,26	0,01%	0,01%
MEDIOBANCA SPA 24-15/01/2031 FRN	600.000	EUR	98,50	591.004,80	0,02%	0,01%
MONTE DEI PASCHI 24-27/11/2030 FRN	524.000	EUR	100,14	524.735,68	0,01%	0,01%
MORGAN STANLEY 24-21/03/2030 FRN	300.000	EUR	102,50	307.513,70	0,01%	0,01%
MORGAN STANLEY 24-21/03/2035 FRN	515.000	EUR	102,19	526.272,52	0,01%	0,01%
NATL AUSTRALIABK 2.125% 22-24/05/2028	843.000	EUR	97,72	823.807,07	0,02%	0,02%
NATL BK GREECE 23-03/01/2034 FRN	400.000	EUR	114,85	459.419,37	0,01%	0,01%
NATL BK GREECE 24-19/11/2030 FRN	466.000	EUR	100,22	467.032,55	0,01%	0,01%
NATL BK GREECE 24-28/06/2035 FRN	370.000	EUR	108,16	400.197,51	0,01%	0,01%
NATL BK GREECE 24-29/01/2029 FRN	596.000	EUR	103,45	616.578,87	0,02%	0,02%
NATWEST GROUP 21-14/09/2032 FRN	229.000	EUR	93,86	214.935,89	0,01%	0,01%
NATWEST GROUP 22-06/09/2028 FRN	2.050.000	EUR	102,68	2.104.917,33	0,05%	0,05%
NATWEST GROUP 23-14/03/2028 FRN	310.000	EUR	103,62	321.214,70	0,01%	0,01%
NATWEST GROUP 23-28/02/2034 FRN	283.000	EUR	107,06	302.990,12	0,01%	0,01%
NATWEST GROUP 24-05/08/2031 FRN	821.000	EUR	101,95	836.979,24	0,02%	0,02%
NATWEST GROUP 24-12/09/2032 FRN	2.429.000	EUR	100,69	2.445.821,38	0,06%	0,06%
NATWEST MARKETS 1.375% 22-02/03/2027	862.000	EUR	96,91	835.406,23	0,02%	0,02%
NATWEST MARKETS 2.75% 24-04/11/2027	100.000	EUR	99,76	99.755,46	0,00%	0,00%
NN BANK NV 0.5% 21-21/09/2028	2.800.000	EUR	91,06	2.549.625,82	0,06%	0,06%
NN BANK NV 1.875% 22-17/05/2032	800.000	EUR	93,48	747.840,18	0,02%	0,02%
NORDEA BANK 0.375% 19-28/05/2026	799.000	EUR	96,85	773.810,75	0,02%	0,02%
NORDEA BANK ABP 1.125% 22-16/02/2027	1.732.000	EUR	96,46	1.670.687,39	0,04%	0,04%
NORDEA BANK ABP 23-23/02/2034 FRN	104.000	EUR	105,20	109.408,30	0,00%	0,00%
NORDEA BANK ABP 24-29/05/2035 FRN	230.000	EUR	102,53	235.819,55	0,01%	0,01%
NORDEA BANK ABP 3% 24-28/10/2031	1.039.000	EUR	98,82	1.026.702,11	0,03%	0,03%
NRW BANK 0.1% 20-09/07/2035	5.321.000	EUR	75,01	3.991.427,95	0,10%	0,10%
NYKREDIT 3.875% 24-09/07/2029	600.000	EUR	102,15	612.929,95	0,02%	0,02%
PERM TSB GRP 24-10/07/2030 FRN	375.000	EUR	102,97	386.132,94	0,01%	0,01%
PIRAEUS 24-17/04/2034 FRN	366.000	EUR	110,84	405.667,63	0,01%	0,01%
PIRAEUS 24-18/09/2035 FRN	388.000	EUR	104,52	405.535,66	0,01%	0,01%
PIRAEUS BANK 23-05/12/2029 FRN	1.430.000	EUR	111,51	1.594.600,26	0,04%	0,04%
PIRAEUS BANK 24-16/04/2030 FRN	1.562.000	EUR	105,63	1.649.926,01	0,04%	0,04%
PIRAEUS BANK 24-17/07/2029 FRN	749.000	EUR	103,56	775.631,63	0,02%	0,02%
RAIFFEISEN BK IN 24-02/01/2035 FRN	100.000	EUR	102,52	102.524,52	0,00%	0,00%
ROYAL BK CANADA 24-02/07/2028 FRN	3.864.000	EUR	100,05	3.865.869,60	0,10%	0,10%
SBAB BANK AB 0.125% 21-27/08/2026	3.310.000	EUR	95,90	3.174.336,34	0,08%	0,08%
SKANDINAV ENSKIL 0.75% 22-09/08/2027	1.299.000	EUR	94,59	1.228.695,85	0,03%	0,03%
SKANDINAV ENSKIL 3.125% 24-05/11/2031	2.104.000	EUR	99,18	2.086.813,90	0,05%	0,05%
SKANDINAV ENSKIL 4% 22-09/11/2026	149.000	EUR	101,97	151.937,58	0,00%	0,00%
SKANDINAV ENSKIL 4.375% 23-06/11/2028	405.000	EUR	105,03	425.353,25	0,01%	0,01%
SOCIETE GENERALE 21-02/12/2027 FRN	3.500.000	EUR	95,11	3.329.003,02	0,08%	0,08%
SOCIETE GENERALE 23-28/09/2029 FRN	1.700.000	EUR	104,43	1.775.357,36	0,05%	0,04%
SOCIETE GENERALE 24-13/11/2030 FRN	200.000	EUR	99,62	199.249,44	0,01%	0,00%
SOCIETE GENERALE 4.125% 23-21/11/2028	1.200.000	EUR	103,82	1.245.818,86	0,03%	0,03%
SPAREBANK 1 OEST 0.125% 21-03/03/2028	794.000	EUR	91,55	726.899,34	0,02%	0,02%
SPAREBANK 1 OEST 1.75% 22-27/04/2027	2.240.000	EUR	97,50	2.183.913,18	0,06%	0,05%
SPAREBANK 1 OEST 3.625% 24-30/05/2029	500.000	EUR	102,31	511.572,30	0,01%	0,01%
SPAREBANK 1 SMN 3.5% 24-23/05/2029	400.000	EUR	102,19	408.746,29	0,01%	0,01%
SPAREBANK 1 SR 4.875% 23-24/08/2028	1.783.000	EUR	105,49	1.880.892,96	0,05%	0,05%
STANDARD CHART 21-23/09/2031 FRN	400.000	EUR	96,07	384.287,43	0,01%	0,01%
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.01% 20-02/12/2027	4.133.000	EUR	92,12	3.807.336,34	0,10%	0,09%
SVENSKA HANDELSBANKEN 24-04/11/2036 FRN	535.000	EUR	100,02	535.099,79	0,01%	0,01%
SVENSKA HANDELSBANKEN 3.25% 24-27/08/203	1.041.000	EUR	100,53	1.046.526,74	0,03%	0,03%
SWEDBANK AB 3.375% 24-29/05/2030	462.000	EUR	102,09	471.668,64	0,01%	0,01%
UNICREDIT SPA 21-05/07/2029 FRN	912.000	EUR	92,72	845.616,61	0,02%	0,02%
UNICREDIT SPA 21-31/12/2061 FRN	200.000	EUR	97,50	195.003,28	0,00%	0,00%
UNICREDIT SPA 22-15/11/2027 FRN	414.000	EUR	105,12	435.216,29	0,01%	0,01%
UNICREDIT SPA 23-14/02/2030 FRN	681.000	EUR	105,41	717.836,43	0,02%	0,02%
UNICREDIT SPA 24-03/12/2172 FRN	750.000	EUR	103,87	779.029,64	0,02%	0,02%
UNICREDIT SPA 24-11/06/2028 FRN	692.000	EUR	101,79	704.413,93	0,02%	0,02%
UNICREDIT SPA 24-23/01/2031 FRN	500.000	EUR	104,05	520.274,61	0,01%	0,01%
UNICREDIT SPA 4% 24-05/03/2034	300.000	EUR	103,01	309.015,84	0,01%	0,01%
VIRGIN MONEY 24-18/03/2028 FRN	100.000	EUR	101,92	101.921,93	0,00%	0,00%
VOLKSBANK NV 0.25% 21-22/06/2026	100.000	EUR	96,28	96.278,09	0,00%	0,00%
VOLKSBANK NV 20-22/10/2030 FRN	400.000	EUR	98,94	395.771,14	0,01%	0,01%
VOLKSBANK NV 22-04/05/2027 FRN	3.600.000	EUR	98,98	3.563.370,40	0,09%	0,09%
VOLKSBANK NV 22-15/12/2170 FRN	600.000	EUR	104,05	624.322,00	0,02%	0,02%
VOLKSBANK NV 24-27/11/2035 FRN	2.000.000	EUR	99,93	1.998.574,52	0,05%	0,05%
VOLKSBANK NV 4.625% 23-23/11/2027	2.400.000	EUR	103,37	2.480.913,82	0,06%	0,06%
Emis par un établissement de crédit				331.633.888,64	8,49%	8,26%
ACTION LOGEMENT 0.75% 21-19/07/2041	1.100.000	EUR	62,76	690.360,40	0,02%	0,02%
ACTION LOGEMENT 1.375% 22-13/04/2032	1.100.000	EUR	88,06	968.637,42	0,02%	0,02%
ACTION LOGEMENT 3.125% 22-28/09/2037	1.400.000	EUR	94,73	1.326.251,33	0,03%	0,03%
ACTION LOGEMENT 4.125% 23-03/10/2038	800.000	EUR	103,81	830.512,66	0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
AUTONOMOUS COMMU 0.16% 21-30/07/2028	2.000.000	EUR	91,77	1.835.388,48	0,05%	0,05%
AUTONOMOUS COMMU 1.723% 22-30/04/2032	1.956.000	EUR	91,57	1.791.108,73	0,05%	0,04%
AUTONOMOUS COMMU 3.362% 23-31/10/2028	959.000	EUR	102,69	584.289,07	0,01%	0,01%
BASQUE GOVT 0.45% 21-30/04/2032	3.370.000	EUR	83,84	2.825.340,20	0,07%	0,07%
BASQUE GOVT 1.125% 19-30/04/2029	1.224.000	EUR	93,78	1.147.818,00	0,03%	0,03%
BASQUE GOVT 1.875% 22-30/07/2033	1.941.000	EUR	91,04	1.767.170,66	0,04%	0,04%
BASQUE GOVT 3.4% 24-30/04/2034	484.000	EUR	102,22	494.730,92	0,01%	0,01%
BELGIAN 1.25% 18-22/04/2033	8.670.000	EUR	88,70	7.690.029,90	0,20%	0,19%
BELGIAN 1.7% 19-22/06/2050	1.690.241	EUR	70,42	1.190.250,81	0,03%	0,03%
BELGIAN 2.75% 22-22/04/2039	5.430.000	EUR	94,74	5.144.273,82	0,13%	0,13%
BELGIAN 3.5% 24-22/06/2055	3.868.319	EUR	98,55	3.812.036,87	0,10%	0,09%
BPIFRANCE 0% 21-25/05/2028	1.950.000	EUR	91,54	2.654.523,90	0,07%	0,07%
BPIFRANCE 2.75% 24-25/05/2029	1.400.000	EUR	99,81	1.397.387,95	0,04%	0,03%
BUNDESUBL-120 1.3% 22-15/10/2027	7.380.000	EUR	98,15	7.243.506,90	0,18%	0,18%
BUNDESUBL-G 2.1% 24-12/04/2029	4.410.000	EUR	99,95	4.407.927,30	0,11%	0,11%
CAISSE AMORT DET 0.45% 22-19/01/2032	900.000	EUR	84,15	757.312,83	0,02%	0,02%
CAISSE AMORT DET 1.5% 22-25/05/2032	2.300.000	EUR	89,99	2.069.770,76	0,05%	0,05%
CAISSE AMORT DET 2.75% 22-25/11/2032	1.400.000	EUR	97,66	1.367.204,13	0,03%	0,03%
CAISSE DES DEPOT 3% 23-25/05/2028	1.500.000	EUR	101,25	1.518.714,83	0,04%	0,04%
CHILE 0.555% 21-21/01/2029	1.950.000	EUR	90,16	1.758.046,88	0,04%	0,04%
CHILE 0.83% 19-02/07/2031	3.304.000	EUR	84,57	2.794.159,76	0,07%	0,07%
CHILE 3.875% 24-09/07/2031	1.520.000	EUR	101,50	1.542.815,20	0,04%	0,04%
COMM FRANC BELG 0.625% 21-11/06/2035	3.400.000	EUR	75,54	2.568.471,86	0,07%	0,06%
COMM FRANC BELG 1.625% 22-03/05/2032	2.100.000	EUR	90,26	1.895.504,98	0,05%	0,05%
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030	65.470.000	EUR	89,02	58.284.012,80	1,47%	1,45%
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030	4.820.000	EUR	89,07	4.293.366,80	0,11%	0,11%
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/05/2036	27.327.000	EUR	75,76	20.704.028,28	0,53%	0,51%
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2050	15.817.000	EUR	52,57	8.315.576,91	0,21%	0,21%
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/11/2028	1.972.000	EUR	92,49	1.823.902,80	0,05%	0,05%
DEUTSCHLAND REP 0.5% 16-15/02/2026	10.791.000	EUR	98,28	10.605.502,71	0,27%	0,26%
DEUTSCHLAND REP 1% 22-15/05/2038	1.365.000	EUR	82,59	1.127.408,10	0,03%	0,03%
DEUTSCHLAND REP 1.8% 23-15/08/2053	48.050.000	EUR	84,37	40.538.823,79	1,02%	1,01%
DEUTSCHLAND REP 2.3% 23-15/02/2033	21.401.000	EUR	100,21	21.446.655,40	0,54%	0,53%
DEUTSCHLAND REP 2.5% 12-04/07/2044	2.846.000	EUR	98,61	2.806.326,76	0,07%	0,07%
DEUTSCHLAND REP 2.5% 24-15/08/2054	100.000	EUR	97,95	97.950,00	0,00%	0,00%
DEUTSCHLAND REP 2.6% 24-15/08/2034	108.894.000	EUR	101,96	111.030.500,28	2,81%	2,75%
DUCHY OF LUX 0% 20-14/09/2032	285.000	EUR	81,58	232.504,70	0,01%	0,01%
EFSF 2.625% 24-16/07/2029	8.718.000	EUR	100,59	8.769.540,64	0,22%	0,22%
ESTONIA REP OF 0.125% 20-10/06/2030	2.019.000	EUR	86,73	1.751.029,23	0,04%	0,04%
EUROPEAN UNION 0.1% 20-04/10/2040	8.470.000	EUR	62,52	5.295.119,43	0,13%	0,13%
EUROPEAN UNION 0.4% 21-04/02/2037	2.310.000	EUR	74,47	1.720.301,24	0,04%	0,04%
EUROPEAN UNION 0.45% 21-02/05/2046	550.000	EUR	58,18	319.965,09	0,01%	0,01%
EUROPEAN UNION 1.25% 22-04/02/2043	7.989.228	EUR	72,73	5.810.449,44	0,15%	0,14%
EUROPEAN UNION 2.75% 22-04/02/2033	929.148	EUR	100,15	930.564,95	0,02%	0,02%
EUROPEAN UNION 2.75% 22-04/12/2037	1.749.000	EUR	96,71	1.691.523,64	0,04%	0,04%
EUROPEAN UNION 3.25% 24-04/02/2050	8.000.000	EUR	98,57	7.885.264,32	0,20%	0,20%
EUROPEAN UNION 3.375% 24-05/10/2054	3.107.877	EUR	99,37	3.088.439,96	0,08%	0,08%
FINNISH GOVT 0.125% 20-15/04/2036	5.525.000	EUR	73,30	4.049.659,25	0,10%	0,10%
FINNISH GOVT 0.125% 21-15/04/2052	800.000	EUR	47,47	379.792,00	0,01%	0,01%
FINNISH GOVT 1.375% 22-15/04/2027	100.000	EUR	98,09	98.092,00	0,00%	0,00%
FINNISH GOVT 2.75% 23-15/04/2038	5.052.000	EUR	97,43	4.922.169,46	0,12%	0,12%
FINNISH GOVT 2.95% 24-15/04/2055	3.607.000	EUR	97,85	3.529.345,65	0,09%	0,09%
FLEMISH COMMUNIT 0.375% 20-15/04/2030	4.600.000	EUR	88,11	4.053.266,91	0,10%	0,10%
FLEMISH COMMUNIT 3.5% 24-22/06/2045	500.000	EUR	98,87	494.344,15	0,01%	0,01%
FLEMISH COMMUNIT 4% 23-26/09/2042	400.000	EUR	105,75	422.989,69	0,01%	0,01%
FRANCE O.A.T. 0% 21-25/02/2027	65.297.000	EUR	95,19	62.155.561,33	1,57%	1,55%
FRANCE O.A.T. 0% 22-25/05/2032	13.092.000	EUR	80,61	10.553.068,44	0,27%	0,26%
FRANCE O.A.T. 0.5% 19-25/05/2029	8.403.512	EUR	91,30	7.671.986,28	0,19%	0,19%
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/05/2072	25.650.000	EUR	34,27	8.789.742,00	0,22%	0,22%
FRANCE O.A.T. 0.75% 17-25/05/2028	42.753.000	EUR	94,46	40.382.346,15	1,02%	1,00%
FRANCE O.A.T. 0.75% 22-25/02/2028	8.180.000	EUR	94,89	7.761.838,40	0,20%	0,19%
FRANCE O.A.T. 1.25% 16-25/05/2036	7.805.000	EUR	80,97	6.319.942,65	0,16%	0,16%
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	22.170.000	EUR	81,56	18.081.408,60	0,46%	0,45%
FRANCE O.A.T. 2.5% 14-25/05/2030	28.759.000	EUR	98,94	28.453.867,01	0,72%	0,71%
FRANCE O.A.T. 3% 24-25/06/2049	3.880.000	EUR	90,41	3.507.752,80	0,09%	0,09%
HELLENIC REP 3.375% 24-15/06/2034	8.770.000	EUR	101,33	8.886.816,40	0,23%	0,22%
ILE DE FRANCE 0% 21-20/04/2028	7.100.000	EUR	91,43	6.491.827,99	0,16%	0,16%
INSTIT CRDT OFCL 0% 20-30/04/2026	2.600.000	EUR	96,99	2.521.770,37	0,06%	0,06%
INSTIT CRDT OFCL 2.65% 22-31/01/2028	990.000	EUR	100,21	992.090,56	0,03%	0,02%
INSTIT CRDT OFCL 3.05% 24-30/04/2031	1.228.000	EUR	101,53	1.246.832,23	0,03%	0,03%
IRISH GOVT 0.4% 20-15/05/2035	15.590.000	EUR	79,63	12.413.849,30	0,32%	0,31%
IRISH GOVT 3% 23-18/10/2043	12.180.000	EUR	101,78	12.397.209,23	0,31%	0,31%
ITALY BTPS 0.95% 21-01/03/2037	8.151.000	EUR	74,06	6.037.038,15	0,15%	0,15%
ITALY BTPS 1.5% 21-30/04/2045	10.960.000	EUR	67,33	7.379.587,20	0,19%	0,18%
ITALY BTPS 3.15% 24-15/11/2031	46.474.000	EUR	99,80	46.380.587,26	1,17%	1,15%
ITALY BTPS 3.35% 24-01/07/2029	56.736.000	EUR	102,23	57.999.510,72	1,46%	1,44%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
ITALY BTPS 3.4% 22-01/04/2028	45.949.000	EUR	102,41	47.056.746,30	1,18%	1,17%
ITALY BTPS 3.5% 24-15/02/2031	14.426.000	EUR	102,38	14.769.687,76	0,38%	0,37%
ITALY BTPS 3.85% 24-01/07/2034	69.178.000	EUR	103,30	71.462.949,34	1,80%	1,77%
ITALY BTPS 4% 22-30/04/2035	3.160.000	EUR	104,93	3.315.914,40	0,08%	0,08%
ITALY BTPS 4% 23-30/10/2031	4.690.000	EUR	105,71	4.958.013,57	0,13%	0,12%
ITALY BTPS 4.05% 24-30/10/2037	11.813.000	EUR	104,03	12.289.542,92	0,31%	0,31%
ITALY BTPS 4.5% 23-01/10/2053	1.943.000	EUR	106,71	2.073.375,30	0,05%	0,05%
JUNTA ANDALUCIA 0.5% 21-30/04/2031	6.908.000	EUR	85,47	5.904.181,73	0,15%	0,15%
JUNTA ANDALUCIA 2.4% 22-30/04/2032	8.508.000	EUR	95,45	8.120.530,62	0,21%	0,20%
JUNTA ANDALUCIA 3.4% 24-30/04/2034	1.780.000	EUR	101,03	1.798.277,50	0,05%	0,04%
JUNTA CASTILLA 3.5% 23-30/04/2033	890.000	EUR	102,10	908.727,33	0,02%	0,02%
KHFC 3.124% 24-18/03/2029	550.000	EUR	101,62	558.937,50	0,01%	0,01%
KHFC 4.082% 23-25/09/2027	1.724.000	EUR	103,70	1.787.719,04	0,05%	0,04%
KOMMUNINVEST 3.125% 23-08/12/2027	415.000	EUR	102,17	423.991,22	0,01%	0,01%
KUNTARAOHITUS 0.05% 20-10/09/2035	3.640.000	EUR	73,93	2.691.082,25	0,07%	0,07%
NETHERLANDS GOVT 0% 20-15/01/2052	100.000	EUR	49,52	49.525,00	0,00%	0,00%
NETHERLANDS GOVT 0% 21-15/07/2031	3.746.000	EUR	85,73	3.211.295,96	0,08%	0,08%
NETHERLANDS GOVT 0.5% 19-15/01/2040	16.250.000	EUR	72,90	11.846.250,00	0,30%	0,29%
NETHERLANDS GOVT 2% 22-15/01/2054	1.400.000	EUR	86,00	1.203.986,00	0,03%	0,03%
NETHERLANDS GOVT 2.5% 24-15/07/2034	25.522.000	EUR	99,23	25.324.714,94	0,64%	0,63%
NETHERLANDS GOVT 3.25% 23-15/01/2044	100.000	EUR	107,38	107.375,00	0,00%	0,00%
NORDRHEIN-WEST 0% 20-12/10/2035	3.930.000	EUR	73,73	2.897.719,99	0,07%	0,07%
PORTUGUESE OTS 2.25% 18-18/04/2034	16.628.000	EUR	95,85	15.938.436,84	0,40%	0,40%
PORTUGUESE OTS 2.875% 24-20/10/2034	698.387	EUR	100,25	700.104,88	0,02%	0,02%
REGION WALLONNE 0.25% 19-03/05/2026	7.400.000	EUR	96,81	7.163.741,68	0,18%	0,18%
REGION WALLONNE 1.05% 20-22/06/2040	2.000.000	EUR	68,95	1.379.070,40	0,04%	0,03%
REGION WALLONNE 3% 24-06/12/2030	1.000.000	EUR	100,14	1.001.403,67	0,03%	0,02%
REGION WALLONNE 3.75% 23-22/04/2039	2.000.000	EUR	101,68	2.033.527,80	0,05%	0,05%
REP OF AUSTRIA 1.85% 22-23/05/2049	25.781.000	EUR	80,37	20.719.669,70	0,53%	0,52%
REP OF AUSTRIA 2.9% 23-23/05/2029	3.376.000	EUR	101,99	3.443.347,96	0,09%	0,09%
REP OF SLOVENIA 0.125% 21-01/07/2031	5.010.000	EUR	85,04	4.260.472,69	0,11%	0,11%
SFIL SA 3.125% 24-17/09/2029	3.000.000	EUR	100,95	3.028.499,73	0,08%	0,08%
SOCIETE PARIS 0.3% 21-02/09/2036	4.100.000	EUR	69,55	2.851.746,47	0,07%	0,07%
SOCIETE PARIS 1.625% 22-08/04/2042	1.400.000	EUR	73,03	1.022.408,67	0,03%	0,03%
SOCIETE PROJETS 3.5% 24-25/06/2049	300.000	EUR	95,19	285.558,39	0,01%	0,01%
SPANISH GOVT 0.85% 21-30/07/2037	10.143.000	EUR	75,38	7.646.097,69	0,19%	0,19%
SPANISH GOVT 1% 20-31/10/2050	12.600.000	EUR	57,46	7.240.590,00	0,18%	0,18%
SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042	29.130.000	EUR	68,15	19.853.260,20	0,50%	0,49%
SPANISH GOVT 3.45% 24-31/10/2034	28.145.000	EUR	103,05	29.002.326,25	0,74%	0,72%
SPANISH GOVT 3.55% 23-31/10/2033	23.225.000	EUR	104,30	24.224.362,69	0,62%	0,60%
SPANISH GOVT 3.9% 23-30/07/2039	11.689.000	EUR	106,06	12.396.885,84	0,31%	0,31%
SPANISH GOVT 4% 24-31/10/2054	31.586.000	EUR	105,28	33.252.782,80	0,83%	0,83%
UNEDIC 0% 20-19/11/2030	2.500.000	EUR	84,57	2.114.153,08	0,05%	0,05%
UNEDIC 0.01% 21-25/11/2031	3.600.000	EUR	81,80	2.944.954,19	0,07%	0,07%
UNEDIC 0.1% 21-25/05/2034	4.900.000	EUR	75,27	3.688.401,40	0,09%	0,09%
UNEDIC 0.25% 20-25/11/2029	5.400.000	EUR	88,66	4.787.551,22	0,12%	0,12%
VILLE DE PARIS 3% 22-27/09/2042	700.000	EUR	89,14	623.981,27	0,02%	0,02%
XUNTA DE GALICIA 0.268% 21-30/07/2028	22.281.000	EUR	91,88	20.472.854,07	0,52%	0,51%
XUNTA DE GALICIA 3.296% 24-30/04/2031	2.499.000	EUR	102,15	2.552.630,11	0,06%	0,06%
Emis par un état ou une institution nationale				1.214.405.959,36	30,68%	30,13%
A2A SPA 24-11/09/2172 FRN	656.000	EUR	103,07	676.124,70	0,02%	0,02%
AB INBEV SA/NV 3.75% 24-22/03/2037	268.000	EUR	102,02	273.415,60	0,01%	0,01%
AB INBEV SA/NV 3.95% 24-22/03/2044	300.000	EUR	101,53	304.578,44	0,01%	0,01%
ABERTIS FINANCE 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	99,22	99.220,89	0,00%	0,00%
ABERTIS FINANCE 24-28/02/2173 FRN	100.000	EUR	102,22	102.218,33	0,00%	0,00%
ABERTIS INFRAEST 4.125% 23-31/01/2028	100.000	EUR	103,16	103.164,81	0,00%	0,00%
ACCIONA FILIALES 3.75% 23-25/04/2030	1.300.000	EUR	100,70	1.309.135,31	0,03%	0,03%
ACCOR 23-11/04/2172 FRN	500.000	EUR	110,67	553.359,15	0,01%	0,01%
ACCOR 3.875% 24-11/03/2031	600.000	EUR	101,93	611.571,67	0,02%	0,02%
ACEA SPA 0.25% 21-28/07/2030	4.500.000	EUR	85,88	3.864.676,41	0,10%	0,10%
ACEA SPA 3.875% 23-24/01/2031	604.000	EUR	103,49	625.090,41	0,02%	0,02%
ACHMEA BV 24-02/11/2044 FRN	300.000	EUR	106,17	318.520,80	0,01%	0,01%
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 20-30/04/2030	4.600.000	EUR	87,89	4.042.932,13	0,10%	0,10%
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 21-31/10/2031	4.100.000	EUR	84,07	3.446.733,63	0,09%	0,09%
ADIF ALTA VELOCI 3.5% 22-30/07/2029	7.800.000	EUR	102,19	7.970.694,34	0,20%	0,20%
ADIF ALTA VELOCI 3.5% 24-30/04/2032	700.000	EUR	101,87	713.077,09	0,02%	0,02%
AEROPORTI ROMA 1.625% 20-02/02/2029	239.000	EUR	94,67	226.262,24	0,01%	0,01%
AHOLD DELHAIZE 3.375% 24-11/03/2031	1.136.000	EUR	101,56	1.153.706,09	0,03%	0,03%
AHOLD DELHAIZE 3.5% 23-04/04/2028	326.000	EUR	102,19	333.155,23	0,01%	0,01%
AHOLD DELHAIZE 3.875% 24-11/03/2036	618.000	EUR	102,31	632.286,92	0,02%	0,02%
AIR LIQUIDE FIN 3.375% 24-29/05/2034	500.000	EUR	101,17	505.874,35	0,01%	0,01%
AIR LIQUIDE SA 0.375% 21-27/05/2031	500.000	EUR	84,87	424.364,72	0,01%	0,01%
ALIMEN COUCHE 3.647% 24-12/05/2031	208.000	EUR	100,61	209.275,36	0,01%	0,01%
ALIMEN COUCHE 4.011% 24-12/02/2036	121.000	EUR	101,02	122.238,91	0,00%	0,00%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
ALLIANDER 0.375% 20-10/06/2030	1.234.000	EUR	87,79	1.083.328,02	0,03%	0,03%
ALLIANDER 0.875% 19-24/06/2032	2.340.000	EUR	86,85	2.032.221,91	0,05%	0,05%
ALLIANDER 2.625% 22-09/09/2027	452.000	EUR	100,06	452.272,73	0,01%	0,01%
ALLIANDER 3% 24-07/10/2034	338.000	EUR	99,28	335.578,73	0,01%	0,01%
ALLIANDER 3.25% 23-13/06/2028	679.000	EUR	101,70	690.509,29	0,02%	0,02%
ALLIANZ FINANCE 3.25% 24-04/12/2029	600.000	EUR	102,82	616.912,54	0,02%	0,02%
ALLIANZ SE 22-05/07/2052 FRN	300.000	EUR	102,71	308.142,73	0,01%	0,01%
ALLIANZ SE 24-26/07/2054 FRN	400.000	EUR	106,97	427.884,94	0,01%	0,01%
ALSTOM S 24-29/08/2172 FRN	100.000	EUR	104,71	104.712,67	0,00%	0,00%
AMADEUS IT GROUP 3.5% 24-21/03/2029	300.000	EUR	101,77	305.303,77	0,01%	0,01%
AMER MED SYST EU 3.5% 24-08/03/2032	372.000	EUR	101,62	378.013,42	0,01%	0,01%
AMERICAN TOWER 3.9% 24-16/05/2030	140.000	EUR	103,00	144.202,46	0,00%	0,00%
AMERICAN TOWER 4.1% 24-16/05/2034	278.000	EUR	103,20	286.900,51	0,01%	0,01%
AMPRION GMBH 3.125% 24-27/08/2030	200.000	EUR	99,54	199.087,64	0,01%	0,00%
AMPRION GMBH 3.45% 22-22/09/2027	200.000	EUR	101,47	202.942,58	0,01%	0,01%
AMPRION GMBH 3.625% 24-21/05/2031	100.000	EUR	101,99	101.994,30	0,00%	0,00%
AMPRION GMBH 3.85% 24-27/08/2039	100.000	EUR	100,54	100.543,43	0,00%	0,00%
AMPRION GMBH 4% 24-21/05/2044	100.000	EUR	100,83	100.827,22	0,00%	0,00%
AMS-OSRAM AG 10.5% 23-30/03/2029	207.000	EUR	98,35	203.591,37	0,01%	0,01%
AP MOLLER 3.75% 24-05/03/2032	933.000	EUR	103,39	964.604,98	0,02%	0,02%
AP MOLLER 4.125% 24-05/03/2036	1.035.000	EUR	105,48	1.091.734,03	0,03%	0,03%
ARDAGH METAL PAC 2% 21-01/09/2028	200.000	EUR	90,66	181.310,00	0,00%	0,00%
ARDAGH METAL PAC 3% 21-01/09/2029	100.000	EUR	85,03	85.031,33	0,00%	0,00%
ARKEMA 24-25/03/2173 FRN	200.000	EUR	102,85	205.708,67	0,01%	0,01%
AROUNDTOWN SA 4.8% 24-16/07/2029	500.000	EUR	103,38	516.903,18	0,01%	0,01%
ASML HOLDING NV 2.25% 22-17/05/2032	828.000	EUR	96,83	801.783,71	0,02%	0,02%
ASSICURAZIONI 2.124% 19-01/10/2030	1.048.000	EUR	94,13	986.490,25	0,03%	0,02%
ASSICURAZIONI 2.429% 20-14/07/2031	4.445.000	EUR	93,81	4.169.811,34	0,11%	0,10%
ASSICURAZIONI 5.272% 23-12/09/2033	610.000	EUR	109,92	670.504,52	0,02%	0,02%
ASSICURAZIONI 5.399% 23-20/04/2033	329.000	EUR	110,76	364.414,78	0,01%	0,01%
ASSICURAZIONI 5.8% 22-06/07/2032	3.378.000	EUR	112,53	3.801.174,90	0,10%	0,09%
ASSICURAZIONI GENERALI 3.212%24-15/01/29	300.000	EUR	101,34	304.009,34	0,01%	0,01%
ASSICURAZIONI GENERALI 3.547%24-15/01/34	400.000	EUR	101,59	406.345,08	0,01%	0,01%
ASTRAZENECA FIN 3.278% 24-05/08/2033	241.000	EUR	100,19	241.463,66	0,01%	0,01%
AT&T INC 20-31/12/2060 FRN	200.000	EUR	99,35	198.695,40	0,01%	0,00%
AUTOSTRAD PER L 4.25% 24-28/06/2032	155.000	EUR	102,59	159.009,21	0,00%	0,00%
AUTOSTRAD PER L 5.125% 23-14/06/2033	201.000	EUR	107,46	215.999,93	0,01%	0,01%
AXA SA 21-07/10/2041 FRN	2.200.000	EUR	86,54	1.903.959,99	0,05%	0,05%
AXA SA 22-10/03/2043 FRN	194.000	EUR	101,36	196.635,28	0,00%	0,00%
AXA SA 24-16/07/2172 FRN	138.000	EUR	107,57	148.446,42	0,00%	0,00%
BAYER AG 24-13/09/2054 FRN	500.000	EUR	99,60	498.005,00	0,01%	0,01%
BECTON DICKINSON 3.519% 24-08/02/2031	378.000	EUR	101,59	383.998,61	0,01%	0,01%
BECTON DICKINSON 3.828% 24-07/06/2032	925.000	EUR	102,49	948.017,92	0,02%	0,02%
BECTON DICKINSON 4.029% 24-07/06/2036	400.000	EUR	102,95	411.785,35	0,01%	0,01%
BMW INTL INV BV 3.25% 24-17/11/2028	334.000	EUR	101,26	338.208,05	0,01%	0,01%
BMW INTL INV BV 3.5% 24-17/11/2032	463.000	EUR	101,30	468.996,76	0,01%	0,01%
BMW US CAP LLC 3% 24-02/11/2027	456.000	EUR	100,56	458.542,21	0,01%	0,01%
BMW US CAP LLC 3.375% 24-02/02/2034	473.000	EUR	99,00	468.284,13	0,01%	0,01%
BOOKING HLDS INC 3.25% 24-21/11/2032	500.000	EUR	100,08	500.411,86	0,01%	0,01%
BOOKING HLDS INC 3.625% 23-12/11/2028	192.000	EUR	102,99	197.736,29	0,01%	0,00%
BOOKING HLDS INC 3.75% 24-01/03/2036	484.000	EUR	101,66	492.010,36	0,01%	0,01%
BOOKING HLDS INC 4% 24-01/03/2044	228.000	EUR	100,57	229.296,55	0,01%	0,01%
BRENNTAG FINANCE 3.875% 24-24/04/2032	300.000	EUR	101,93	305.803,10	0,01%	0,01%
BRITISH TELECOMM 24-03/10/2054 FRN	754.000	EUR	103,46	780.102,64	0,02%	0,02%
BRITISH TELECOMM 3.875% 24-20/01/2034	194.000	EUR	102,16	198.192,23	0,01%	0,00%
CA IMMO ANLAGEN 4.25% 24-30/04/2030	200.000	EUR	99,84	199.678,60	0,01%	0,00%
CARMILA SA 3.875% 24-25/01/2032	1.500.000	EUR	100,46	1.506.965,09	0,04%	0,04%
CARMILA SA 5.5% 23-09/10/2028	300.000	EUR	106,85	320.538,33	0,01%	0,01%
CARREFOUR SA 3.625% 24-17/10/2032	500.000	EUR	99,72	498.596,53	0,01%	0,01%
CARREFOUR SA 3.75% 23-10/10/2030	300.000	EUR	101,91	305.718,00	0,01%	0,01%
CARREFOUR SA 4.375% 23-14/11/2031	300.000	EUR	105,34	316.029,08	0,01%	0,01%
CASTELLUM AB 4.125% 24-10/12/2030	160.000	EUR	100,65	161.043,12	0,00%	0,00%
CCEP FINANCE IRE 1.5% 21-06/05/2041	100.000	EUR	73,73	73.731,43	0,00%	0,00%
CELLNEX FINANCE 3.625% 24-24/01/2029	100.000	EUR	101,52	101.515,83	0,00%	0,00%
CIE DE ST GOBAIN 3.375% 24-08/04/2030	1.100.000	EUR	101,11	1.112.241,50	0,03%	0,03%
CIE DE ST GOBAIN 3.625% 24-08/04/2034	2.600.000	EUR	101,08	2.628.169,39	0,07%	0,07%
CIE PLASTIC 4.875% 24-13/03/2029	400.000	EUR	102,85	411.384,00	0,01%	0,01%
CITYCON TREASURY 5% 24-11/03/2030	134.000	EUR	100,61	134.815,10	0,00%	0,00%
CMA CGM SA 5.5% 24-15/07/2029	579.000	EUR	104,27	603.712,68	0,02%	0,02%
CNH IND FIN 1.625% 19-03/07/2029	500.000	EUR	93,64	468.215,31	0,01%	0,01%
CNH IND FIN 1.75% 19-25/03/2027	1.500.000	EUR	97,61	1.464.212,76	0,04%	0,04%
CNH INDUSTRIAL N 3.75% 24-11/06/2031	494.000	EUR	101,65	502.174,87	0,01%	0,01%
CNP ASSURANCES 19-27/07/2050 FRN	3.600.000	EUR	90,62	3.262.419,00	0,08%	0,08%
CNP ASSURANCES 23-18/07/2053 FRN	1.200.000	EUR	106,76	1.281.096,02	0,03%	0,03%
CNP ASSURANCES 24-16/07/2054 FRN	400.000	EUR	104,41	417.636,80	0,01%	0,01%
COCA-COLA CO/THE 3.375% 24-15/08/2037	223.000	EUR	100,07	223.154,69	0,01%	0,01%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
COCA-COLA CO/THE 3.5% 24-14/05/2044	154.000	EUR	99,15	152.688,72	0,00%	0,00%
COFACE SA 5.75% 23-28/11/2033	100.000	EUR	111,79	111.788,61	0,00%	0,00%
COMPASS GROUP 3.25% 24-06/02/2031	478.000	EUR	101,43	484.851,96	0,01%	0,01%
CONTINENTAL AG 3.5% 24-01/10/2029	2.430.000	EUR	100,87	2.451.040,33	0,06%	0,06%
COTY INC 4.5% 24-15/05/2027	432.000	EUR	101,94	440.391,45	0,01%	0,01%
COVIVIO 1.125% 19-17/09/2031	300.000	EUR	86,91	260.734,70	0,01%	0,01%
COVIVIO 4.625% 23-05/06/2032	1.400.000	EUR	106,07	1.485.008,01	0,04%	0,04%
COVIVIO HOTELS 4.125% 24-23/05/2033	300.000	EUR	101,33	303.993,14	0,01%	0,01%
CPI PROPERTY GRO 6% 24-27/01/2032	240.000	EUR	99,95	239.880,00	0,01%	0,01%
CPI PROPERTY GRO 7% 24-07/05/2029	105.000	EUR	106,11	111.418,65	0,00%	0,00%
CTP NV 3.875% 24-21/11/2032	1.879.000	EUR	98,68	1.854.199,70	0,05%	0,05%
CTP NV 4.75% 24-05/02/2030	498.000	EUR	104,34	519.619,61	0,01%	0,01%
DANONE 3.2% 24-12/09/2031	500.000	EUR	100,79	503.934,40	0,01%	0,01%
DANONE 3.481% 24-03/05/2030	800.000	EUR	102,28	818.267,50	0,02%	0,02%
DANONE 3.706% 23-13/11/2029	600.000	EUR	103,29	619.713,04	0,02%	0,02%
DEUTSCHE TELEKOM 3.25% 24-04/06/2035	598.000	EUR	100,11	598.662,30	0,02%	0,01%
DEUTSCHE TELEKOM 3.25% 24-20/03/2036	224.000	EUR	99,80	223.549,15	0,01%	0,01%
DEUTSCHE WOHNEN 0.5% 21-07/04/2031	1.400.000	EUR	84,18	1.178.579,43	0,03%	0,03%
DS SMITH PLC 4.375% 23-27/07/2027	351.000	EUR	103,30	362.585,82	0,01%	0,01%
DS SMITH PLC 4.5% 23-27/07/2030	1.585.000	EUR	105,36	1.669.943,59	0,04%	0,04%
DT LUFTHANSA AG 3.625% 24-03/09/2028	185.000	EUR	101,55	187.865,56	0,00%	0,00%
DT LUFTHANSA AG 4% 24-21/05/2030	182.000	EUR	103,45	188.276,27	0,00%	0,00%
E.ON SE 1.625% 22-29/03/2031	573.000	EUR	91,59	524.823,82	0,01%	0,01%
E.ON SE 3.125% 24-05/03/2030	1.963.000	EUR	100,29	1.968.707,19	0,05%	0,05%
E.ON SE 3.375% 24-15/01/2031	162.000	EUR	101,20	163.944,43	0,00%	0,00%
E.ON SE 3.75% 24-15/01/2036	118.000	EUR	101,02	119.207,65	0,00%	0,00%
E.ON SE 3.875% 23-12/01/2035	593.000	EUR	102,44	607.483,16	0,02%	0,02%
E.ON SE 4% 23-29/08/2033	713.000	EUR	104,31	743.716,60	0,02%	0,02%
E.ON SE 4.125% 24-25/03/2044	345.000	EUR	101,18	349.068,17	0,01%	0,01%
EASYJET PLC 3.75% 24-20/03/2031	193.000	EUR	101,50	195.892,20	0,00%	0,00%
EDENRED 3.625% 23-13/06/2031	1.000.000	EUR	100,72	1.007.248,55	0,03%	0,03%
EDENRED 3.625% 23-13/12/2026	300.000	EUR	101,41	304.225,25	0,01%	0,01%
EDENRED 3.625% 24-05/08/2032	100.000	EUR	100,42	100.422,44	0,00%	0,00%
EDP FINANCE BV 0.375% 19-16/09/2026	3.600.000	EUR	96,07	3.458.624,72	0,09%	0,09%
EDP FINANCE BV 1.875% 22-21/09/2029	400.000	EUR	95,00	379.986,99	0,01%	0,01%
EDP FINANCE BV 3.875% 22-11/03/2030	800.000	EUR	103,24	825.953,02	0,02%	0,02%
EDP SA 1.625% 20-15/04/2027	2.400.000	EUR	97,63	2.343.103,49	0,06%	0,06%
EDP SA 20-20/07/2080 FRN	600.000	EUR	98,35	590.104,15	0,01%	0,01%
EDP SA 21-02/08/2081 FRN	1.200.000	EUR	97,45	1.169.421,00	0,03%	0,03%
EDP SA 21-14/03/2082 FRN	1.200.000	EUR	95,29	1.143.514,37	0,03%	0,03%
EDP SA 23-23/04/2083 FRN	700.000	EUR	104,97	734.762,37	0,02%	0,02%
EDP SA 24-16/09/2054 FRN	500.000	EUR	101,61	508.032,54	0,01%	0,01%
EDP SA 24-29/05/2054 FRN	400.000	EUR	102,10	408.380,09	0,01%	0,01%
EDP SA 3.875% 23-26/06/2028	100.000	EUR	103,07	103.065,20	0,00%	0,00%
EDP SERVICIOS 3.5% 24-16/07/2030	109.000	EUR	101,41	110.536,34	0,00%	0,00%
EDP SERVICIOS 4.125% 23-04/04/2029	412.000	EUR	104,20	429.306,72	0,01%	0,01%
EDP SERVICIOS 4.375% 23-04/04/2032	315.000	EUR	105,81	333.313,31	0,01%	0,01%
ELEC DE FRANCE 24-17/09/2173 FRN	200.000	EUR	101,76	203.512,25	0,01%	0,01%
ELI LILLY & CO 0.5% 21-14/09/2033	1.120.000	EUR	82,23	920.962,43	0,02%	0,02%
ELI LILLY & CO 1.375% 21-14/09/2061	300.000	EUR	56,79	170.355,26	0,00%	0,00%
ELIA GROUP SA/NV 3.875% 24-11/06/2031	500.000	EUR	100,99	504.966,97	0,01%	0,01%
ELIA TRANS BE 3.625% 23-18/01/2033	400.000	EUR	102,30	409.180,22	0,01%	0,01%
ELIA TRANS BE 3.75% 24-16/01/2036	100.000	EUR	101,47	101.466,17	0,00%	0,00%
ELIS SA 3.75% 24-21/03/2030	300.000	EUR	101,55	304.663,26	0,01%	0,01%
ENEL FIN INTL NV 1.125% 18-16/09/2026	1.300.000	EUR	97,49	1.267.429,83	0,03%	0,03%
ENEL FIN INTL NV 3.375% 24-23/07/2028	156.000	EUR	101,65	158.579,99	0,00%	0,00%
ENEL FIN INTL NV 3.875% 24-23/01/2035	184.000	EUR	101,85	187.410,96	0,00%	0,00%
ENEL SPA 23-16/07/2171 FRN	100.000	EUR	111,38	111.379,88	0,00%	0,00%
ENEL SPA 24-27/05/2172 FRN	601.000	EUR	102,25	614.496,64	0,02%	0,02%
ENGIE 0.5% 19-24/10/2030	3.700.000	EUR	86,07	3.184.559,25	0,08%	0,08%
ENGIE 24-14/06/2173 FRN	700.000	EUR	103,49	724.416,19	0,02%	0,02%
ENGIE 24-14/06/2173 FRN	700.000	EUR	104,26	729.824,70	0,02%	0,02%
ENGIE 3.5% 22-27/09/2029	400.000	EUR	101,79	407.164,19	0,01%	0,01%
ENGIE 3.625% 24-06/03/2031	200.000	EUR	101,95	203.902,46	0,01%	0,01%
ENGIE 3.875% 24-06/03/2036	100.000	EUR	101,81	101.812,10	0,00%	0,00%
ENGIE 4.25% 24-06/03/2044	300.000	EUR	101,89	305.663,25	0,01%	0,01%
EQUINIX EU 2 FIN 3.25% 24-15/03/2031	600.000	EUR	99,55	597.292,66	0,02%	0,01%
EQUINIX EU 2 FIN 3.65% 24-03/09/2033	273.000	EUR	100,33	273.904,13	0,01%	0,01%
ERG SPA 4.125% 24-03/07/2030	620.000	EUR	102,93	638.165,08	0,02%	0,02%
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 24-05/03/2029	300.000	EUR	100,25	300.744,73	0,01%	0,01%
EUROGRID GMBH 3.075% 24-18/10/2027	300.000	EUR	100,62	301.857,66	0,01%	0,01%
EUROGRID GMBH 3.598% 24-01/02/2029	100.000	EUR	101,85	101.848,18	0,00%	0,00%
EUROGRID GMBH 3.732% 24-18/10/2035	1.100.000	EUR	100,92	1.110.080,27	0,03%	0,03%
EUROGRID GMBH 3.915% 24-01/02/2034	100.000	EUR	103,22	103.216,86	0,00%	0,00%
FAURECIA 2.375% 21-15/06/2029	2.826.000	EUR	89,48	2.528.704,80	0,06%	0,06%
FERROVIE DEL 0.375% 21-25/03/2028	832.000	EUR	92,62	770.565,13	0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
FERROVIE DEL 4.125% 23-23/05/2029	1.484.000	EUR	104,01	1.543.567,95	0,04%	0,04%
FIDEL CIA SEGURO 24-29/11/2172 FRN	200.000	EUR	106,21	212.428,00	0,01%	0,01%
FINNAIR OYJ 4.75% 24-24/05/2029	200.000	EUR	101,70	203.395,97	0,01%	0,01%
FLUVIUS 3.875% 24-02/05/2034	100.000	EUR	102,51	102.513,33	0,00%	0,00%
FNAC DARTY SA 6% 24-01/04/2029	226.000	EUR	104,53	236.236,48	0,01%	0,01%
FORD MOTOR CRED 4.165% 24-21/11/2028	266.000	EUR	101,75	270.642,19	0,01%	0,01%
FORTIVE CORP 3.7% 24-13/02/2026	275.000	EUR	100,89	277.436,69	0,01%	0,01%
FORTIVE CORP 3.7% 24-15/08/2029	220.000	EUR	102,34	225.143,28	0,01%	0,01%
FORVIA SE 5.125% 24-15/06/2029	1.115.000	EUR	99,72	1.111.862,51	0,03%	0,03%
FORVIA SE 5.5% 24-15/06/2031	400.000	EUR	99,57	398.296,00	0,01%	0,01%
FRESENIUS SE & C 5.125% 23-05/10/2030	200.000	EUR	109,46	218.923,27	0,01%	0,01%
GACM 3.75% 24-30/04/2029	200.000	EUR	101,97	203.931,21	0,01%	0,01%
GEN MOTORS FIN 4% 24-10/07/2030	120.000	EUR	102,92	123.508,65	0,00%	0,00%
GEN MOTORS FIN 4.5% 23-22/11/2027	558.000	EUR	103,77	579.011,68	0,01%	0,01%
GENERAL MILLS IN 3.85% 24-23/04/2034	800.000	EUR	103,07	824.586,40	0,02%	0,02%
GENERALI 4.1562% 24-03/01/2035	344.000	EUR	103,02	354.376,73	0,01%	0,01%
GRAND CITY PROP 4.375% 24-09/01/2030	1.100.000	EUR	103,00	1.133.015,44	0,03%	0,03%
GSK CAPITAL BV 2.875% 24-19/11/2031	320.000	EUR	99,28	317.702,40	0,01%	0,01%
GSK CAPITAL BV 3.25% 24-19/11/2036	227.000	EUR	98,95	224.610,83	0,01%	0,01%
HALEON UK CPTL 2.875% 24-18/09/2028	458.000	EUR	100,07	458.319,63	0,01%	0,01%
HANNOVER RUECKV 22-26/08/2043 FRN	400.000	EUR	113,26	453.029,70	0,01%	0,01%
HEIDELBERG MATER 3.95% 24-19/07/2034	526.000	EUR	102,28	538.007,85	0,01%	0,01%
HEIDELBERG MATR 4.875% 23-21/11/2033	313.000	EUR	109,30	342.123,77	0,01%	0,01%
HM FINANCE 4.875% 23-25/10/2031	1.368.000	EUR	107,05	1.464.507,30	0,04%	0,04%
HOCHTIEF AKTIENG 4.25% 24-31/05/2030	583.000	EUR	103,39	602.770,75	0,02%	0,01%
IBERDROLA FIN SA 1.375% 22-11/03/2032	1.700.000	EUR	88,71	1.508.124,09	0,04%	0,04%
IBERDROLA FIN SA 23-25/07/2171 FRN	400.000	EUR	103,16	412.639,19	0,01%	0,01%
IBERDROLA FIN SA 24-16/04/2172 FRN	600.000	EUR	104,44	626.645,95	0,02%	0,02%
IBERDROLA FIN SA 24-28/08/2173 FRN	300.000	EUR	101,11	303.330,87	0,01%	0,01%
IBERDROLA FIN SA 3.625% 23-13/07/2033	2.600.000	EUR	102,46	2.663.956,67	0,07%	0,07%
IBERDROLA FIN SA 3.625% 24-18/07/2034	900.000	EUR	102,12	919.071,00	0,02%	0,02%
IBERDROLA INTL 19-31/12/2049 FRN	1.000.000	EUR	99,79	997.912,50	0,03%	0,02%
IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN	1.400.000	EUR	90,74	1.270.290,00	0,03%	0,03%
IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN	1.200.000	EUR	95,94	1.151.278,28	0,03%	0,03%
IBM CORP 4% 23-06/02/2043	334.000	EUR	102,23	341.438,41	0,01%	0,01%
ICADE 1% 22-19/01/2030	1.800.000	EUR	87,84	1.581.111,29	0,04%	0,04%
ICADE 1.5% 17-13/09/2027	1.000.000	EUR	95,88	958.841,96	0,02%	0,02%
ICADE SANTE SAS 1.375% 20-17/09/2030	2.800.000	EUR	87,54	2.451.198,23	0,06%	0,06%
IHG FINANCE LLC 3.625% 24-27/09/2031	222.000	EUR	100,36	222.791,34	0,01%	0,01%
ILE DE FRANCE MB 0.4% 21-28/05/2031	1.500.000	EUR	84,30	1.264.488,87	0,03%	0,03%
INEOS QUATTRO FI 6.75% 24-15/04/2030	358.000	EUR	103,66	371.114,05	0,01%	0,01%
INFINEON TECH 3.375% 24-26/02/2027	200.000	EUR	101,06	202.120,01	0,01%	0,01%
INFORMA PLC 3% 24-23/10/2027	568.000	EUR	100,17	568.982,58	0,01%	0,01%
INFORMA PLC 3.25% 24-23/10/2030	780.000	EUR	99,54	776.389,74	0,02%	0,02%
INFORMA PLC 3.625% 24-23/10/2034	292.000	EUR	99,23	289.743,47	0,01%	0,01%
IPD 3 BV 24-15/06/2031 FRN	172.000	EUR	100,13	172.223,23	0,00%	0,00%
ITALGAS SPA 3.125% 24-08/02/2029	347.000	EUR	100,33	348.145,59	0,01%	0,01%
ITV PLC 4.25% 24-19/06/2032	3.406.000	EUR	100,95	3.438.323,93	0,09%	0,09%
JAGUAR LAND ROVR 4.5% 21-15/07/2028	200.000	EUR	100,55	201.108,75	0,01%	0,01%
JDE PEETS NV 4.125% 23-23/01/2030	200.000	EUR	103,50	207.002,85	0,01%	0,01%
JDE PEETS NV 4.5% 23-23/01/2034	300.000	EUR	105,33	315.979,92	0,01%	0,01%
JOHN DEERE CAP 3.45% 24-16/07/2032	573.000	EUR	102,46	587.106,69	0,01%	0,01%
JOHNSON&JOHNSON 3.2% 24-01/06/2032	200.000	EUR	102,08	204.151,29	0,01%	0,01%
JOHNSON&JOHNSON 3.35% 24-01/06/2036	351.000	EUR	101,15	355.019,84	0,01%	0,01%
K&S AG 4.25% 24-19/06/2029	300.000	EUR	102,04	306.118,11	0,01%	0,01%
KERING 3.625% 23-05/09/2027	400.000	EUR	101,78	407.120,64	0,01%	0,01%
KERING 3.875% 23-05/09/2035	600.000	EUR	100,75	604.507,98	0,02%	0,02%
KLEPIERRE SA 3.875% 24-23/09/2033	500.000	EUR	102,46	512.314,11	0,01%	0,01%
KNORR-BREMSE AG 3% 24-30/09/2029	143.000	EUR	100,32	143.459,37	0,00%	0,00%
KONINKLIJKE KPN 24-18/09/2172 FRN	684.000	EUR	103,63	708.832,58	0,02%	0,02%
KRAFT HEINZ FOOD 3.5% 24-15/03/2029	396.000	EUR	101,92	403.610,74	0,01%	0,01%
LA DORIA SPA 24-12/11/2029 FRN	100.000	EUR	101,36	101.360,86	0,00%	0,00%
LA MONDIALE 24-17/01/2173 FRN	1.500.000	EUR	103,93	1.558.886,79	0,04%	0,04%
LA POSTE SA 1.45% 18-30/11/2028	2.400.000	EUR	94,23	2.261.600,71	0,06%	0,06%
LEGRAND SA 3.5% 24-26/06/2034	700.000	EUR	101,95	713.621,38	0,02%	0,02%
LINDE PLC 3% 24-14/02/2028	400.000	EUR	100,61	402.434,25	0,01%	0,01%
LINDE PLC 3.75% 24-04/06/2044	200.000	EUR	101,53	203.050,20	0,01%	0,01%
LOGICOR FIN 4.25% 24-18/07/2029	401.000	EUR	102,91	412.682,14	0,01%	0,01%
LONZA FINANCE IN 3.875% 24-24/04/2036	343.000	EUR	102,39	351.213,22	0,01%	0,01%
LOREAL SA 2.605% 24-06/11/2027	100.000	EUR	99,85	99.851,25	0,00%	0,00%
LOREAL SA 2.875% 23-19/05/2028	300.000	EUR	100,73	302.194,13	0,01%	0,01%
LOREAL SA 2.875% 24-06/11/2031	100.000	EUR	100,04	100.042,99	0,00%	0,00%
LOREAL SA 3.375% 23-23/11/2029	400.000	EUR	102,75	411.002,71	0,01%	0,01%
LVMH MOET HENNES 3.25% 23-07/09/2029	1.000.000	EUR	101,81	1.018.089,97	0,03%	0,03%
LVMH MOET HENNES 3.375% 24-05/02/2030	200.000	EUR	102,39	204.783,19	0,01%	0,01%
LVMH MOET HENNES 3.5% 24-05/10/2034	800.000	EUR	102,60	820.821,43	0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
MAHLE GMBH 6.5% 24-02/05/2031	166.000	EUR	97,98	162.638,50	0,00%	0,00%
MEDTRONIC INC 3.65% 24-15/10/2029	200.000	EUR	103,01	206.011,65	0,01%	0,01%
MEDTRONIC INC 4.15% 24-15/10/2043	255.000	EUR	103,40	263.672,04	0,01%	0,01%
MEDTRONIC INC 4.15% 24-15/10/2053	113.000	EUR	103,84	117.338,78	0,00%	0,00%
MERCEDES-BENZ IN 3% 24-10/07/2027	213.000	EUR	100,31	213.661,53	0,01%	0,01%
MERCEDES-BENZ IN 3.25% 24-15/09/2027	281.000	EUR	100,92	283.598,55	0,01%	0,01%
MERCEDES-BENZ IN 3.25% 24-15/11/2030	421.000	EUR	100,62	423.606,58	0,01%	0,01%
MERCEDES-BENZ IN 3.5% 23-30/05/2026	225.000	EUR	101,03	227.322,77	0,01%	0,01%
MERCEDES-BENZ IN 3.7% 23-30/05/2031	766.000	EUR	103,11	789.829,75	0,02%	0,02%
MERCIALYS 4% 24-10/09/2031	200.000	EUR	100,45	200.891,13	0,01%	0,00%
MERLIN PROPRIÉTÉ 1.375% 21-01/06/2030	1.200.000	EUR	91,33	1.096.018,07	0,03%	0,03%
METLEN ENERGY 4% 24-17/10/2029	765.000	EUR	101,83	779.025,00	0,02%	0,02%
MICHELIN 3.125% 24-16/05/2031	200.000	EUR	100,21	200.417,69	0,01%	0,00%
MICHELIN 3.375% 24-16/05/2036	200.000	EUR	99,19	198.388,32	0,01%	0,00%
MOLNLYCKE HLD 4.25% 24-11/06/2034	654.000	EUR	104,48	683.274,79	0,02%	0,02%
MONDI FINANCE PL 3.75% 24-31/05/2032	212.000	EUR	102,47	217.232,76	0,01%	0,01%
MOTABILITY OPS 3.5% 23-17/07/2031	1.500.000	EUR	101,20	1.518.005,75	0,04%	0,04%
MOTABILITY OPS 3.875% 24-24/01/2034	705.000	EUR	102,38	721.746,88	0,02%	0,02%
MOTABILITY OPS 4% 24-17/01/2030	1.318.000	EUR	103,46	1.363.569,09	0,03%	0,03%
MOTABILITY OPS 4.25% 24-17/06/2035	271.000	EUR	104,91	284.298,66	0,01%	0,01%
MSD NETHERLANDS 3.25% 24-30/05/2032	631.000	EUR	100,98	637.163,79	0,02%	0,02%
MSD NETHERLANDS 3.5% 24-30/05/2037	400.000	EUR	100,55	402.193,81	0,01%	0,01%
MSD NETHERLANDS 3.75% 24-30/05/2054	118.000	EUR	98,52	116.249,31	0,00%	0,00%
MUNDYS SPA 4.5% 24-24/01/2030	1.000.000	EUR	102,98	1.029.787,83	0,03%	0,03%
MUNDYS SPA 4.75% 24-24/01/2029	703.000	EUR	104,64	735.622,15	0,02%	0,02%
MUNICH RE 20-26/05/2041 FRN	3.300.000	EUR	86,92	2.868.307,70	0,07%	0,07%
MUNICH RE 24-26/05/2044 FRN	300.000	EUR	102,90	308.702,72	0,01%	0,01%
MYTILINEOS SA 2.25% 21-30/10/2026	199.000	EUR	98,56	196.139,38	0,00%	0,00%
NATL GRID PLC 3.875% 23-16/01/2029	1.000.000	EUR	103,06	1.030.557,58	0,03%	0,03%
NATL GRID PLC 4.275% 23-16/01/2035	174.000	EUR	104,76	182.278,14	0,00%	0,00%
NBN CO LTD 3.5% 24-22/03/2030	1.045.000	EUR	101,88	1.064.615,61	0,03%	0,03%
NBN CO LTD 3.75% 24-22/03/2034	248.000	EUR	103,13	255.767,10	0,01%	0,01%
NE PROPERTY 4.25% 24-21/01/2032	100.000	EUR	102,51	102.506,00	0,00%	0,00%
NERVAL SAS 2.875% 22-14/04/2032	1.700.000	EUR	94,36	1.604.182,75	0,04%	0,04%
NESTE 3.875% 23-16/03/2029	266.000	EUR	102,29	272.094,42	0,01%	0,01%
NESTE 3.875% 23-21/05/2031	192.000	EUR	101,57	195.021,76	0,00%	0,00%
NESTLE FIN INTL 0.875% 21-14/06/2041	100.000	EUR	70,14	70.136,18	0,00%	0,00%
NESTLE FIN INTL 3.75% 23-14/11/2035	419.000	EUR	104,52	437.947,66	0,01%	0,01%
NEXANS SA 4.125% 24-29/05/2029	700.000	EUR	102,26	715.806,00	0,02%	0,02%
NIDEC CORP 0.046% 21-30/03/2026	248.000	EUR	96,81	240.081,83	0,01%	0,01%
NN GROUP NV 23-03/11/2043 FRN	100.000	EUR	112,33	112.326,53	0,00%	0,00%
NN GROUP NV 24-12/09/2172 FRN	250.000	EUR	104,85	262.125,75	0,01%	0,01%
NOVO NORDISK A/S 3.125% 24-21/01/2029	293.000	EUR	101,35	296.962,07	0,01%	0,01%
NOVO NORDISK A/S 3.25% 24-21/01/2031	279.000	EUR	101,82	284.086,40	0,01%	0,01%
NOVO NORDISK A/S 3.375% 24-21/05/2026	200.000	EUR	100,93	201.865,48	0,01%	0,01%
NOVO NORDISK A/S 3.375% 24-21/05/2034	363.000	EUR	101,39	368.035,63	0,01%	0,01%
NTT FINANCE 3.359% 24-12/03/2031	407.000	EUR	101,13	411.593,90	0,01%	0,01%
OI EUROPEAN GRP 5.25% 24-01/06/2029	483.000	EUR	101,89	492.111,07	0,01%	0,01%
OMNICOM FIN HOL 3.7% 24-06/03/2032	885.000	EUR	102,07	903.362,30	0,02%	0,02%
ORANGE 14-29/10/2049 FRN	1.088.000	EUR	102,44	1.114.574,40	0,03%	0,03%
ORANGE 24-15/03/2173 FRN	300.000	EUR	102,26	306.789,75	0,01%	0,01%
ORSTED A/S 2.25% 22-14/06/2028	1.170.000	EUR	97,27	1.138.066,97	0,03%	0,03%
ORSTED A/S 24-14/03/3024 FRN	254.000	EUR	103,58	263.103,58	0,01%	0,01%
PANDORA A/S 3.875% 24-31/05/2030	446.000	EUR	102,04	455.076,67	0,01%	0,01%
PERNOD RICARD SA 1.375% 22-07/04/2029	1.000.000	EUR	93,69	936.866,70	0,02%	0,02%
PERNOD RICARD SA 3.375% 24-07/11/2030	500.000	EUR	101,11	505.535,30	0,01%	0,01%
PERNOD RICARD SA 3.625% 24-07/05/2034	500.000	EUR	100,46	502.297,12	0,01%	0,01%
PRAEMIA HEALTHCR 5.5% 23-19/09/2028	700.000	EUR	106,68	746.735,56	0,02%	0,02%
PROCTER & GAMBLE 3.15% 24-29/04/2028	417.000	EUR	101,76	424.345,00	0,01%	0,01%
PROLOGIS EURO 4% 24-05/05/2034	228.000	EUR	102,89	234.597,14	0,01%	0,01%
PROLOGIS INTL II 0.75% 21-23/03/2033	1.165.000	EUR	80,30	935.453,13	0,02%	0,02%
PROLOGIS INTL II 3.625% 22-07/03/2030	396.000	EUR	101,35	401.347,18	0,01%	0,01%
PROLOGIS INTL II 3.7% 24-07/10/2034	144.000	EUR	99,53	143.321,00	0,00%	0,00%
PROLOGIS INTL II 4.375% 24-01/07/2036	300.000	EUR	105,02	315.060,93	0,01%	0,01%
PROLOGIS INTL II 4.625% 23-21/02/2035	162.000	EUR	107,18	173.635,72	0,00%	0,00%
PVH CORP 4.125% 24-16/07/2029	381.000	EUR	102,74	391.436,49	0,01%	0,01%
RCI BANQUE 3.375% 24-26/07/2029	800.000	EUR	99,18	793.463,20	0,02%	0,02%
RCI BANQUE 3.875% 24-30/09/2030	306.000	EUR	100,25	306.775,50	0,01%	0,01%
RECKITT BEN TSY 3.625% 23-14/09/2028	300.000	EUR	102,50	307.504,37	0,01%	0,01%
RECKITT BEN TSY 3.625% 24-20/06/2029	400.000	EUR	102,81	411.231,79	0,01%	0,01%
RED ELECTRICA 3.375% 24-09/07/2032	2.500.000	EUR	100,18	2.504.567,10	0,06%	0,06%
RED ELECTRICA FI 3% 24-17/01/2034	600.000	EUR	97,81	586.831,50	0,01%	0,01%
RELX FINANCE 3.375% 24-20/03/2033	125.000	EUR	100,33	125.418,40	0,00%	0,00%
REN FINANCE BV 3.5% 24-27/02/2032	256.000	EUR	100,08	256.209,59	0,01%	0,01%
ROCHE FINANCE EU 3.227% 24-03/05/2030	200.000	EUR	102,47	204.939,86	0,01%	0,01%
ROCHE FINANCE EU 3.312% 23-04/12/2027	649.000	EUR	102,06	662.400,59	0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
ROCHE FINANCE EU 3.564% 24-03/05/2044	200.000	EUR	100,52	201.039,99	0,01%	0,00%
ROCHE FINANCE EU 3.586% 23-04/12/2036	1.028.000	EUR	102,56	1.054.327,96	0,03%	0,03%
ROSSINI SARL 6.75% 24-31/12/2029	100.000	EUR	105,57	105.574,52	0,00%	0,00%
ROYAL SCHIPHOL 3.375% 24-17/09/2036	136.000	EUR	99,36	135.131,16	0,00%	0,00%
RTE RESEAU DE TR 0.75% 22-12/01/2034	1.100.000	EUR	79,66	876.263,77	0,02%	0,02%
RTE RESEAU DE TR 2.875% 24-02/10/2028	400.000	EUR	99,64	398.574,92	0,01%	0,01%
RTE RESEAU DE TR 3.5% 23-07/12/2031	1.400.000	EUR	101,84	1.425.790,52	0,04%	0,04%
RTE RESEAU DE TR 3.5% 24-10/01/2036	1.400.000	EUR	99,47	1.392.533,07	0,04%	0,03%
SANDOZ FINANCE 3.25% 24-12/09/2029	460.000	EUR	100,68	463.138,11	0,01%	0,01%
SANDOZ FINANCE 3.97% 23-17/04/2027	192.000	EUR	102,44	196.678,30	0,00%	0,00%
SCHNEIDER ELEC 3% 24-03/09/2030	100.000	EUR	101,09	101.090,54	0,00%	0,00%
SCHNEIDER ELEC 3% 24-10/01/2031	200.000	EUR	100,68	201.363,99	0,01%	0,01%
SCHNEIDER ELEC 3.25% 24-10/10/2035	400.000	EUR	100,51	402.059,91	0,01%	0,01%
SCOTTISH HYDRO 3.375% 24-04/09/2032	100.000	EUR	100,24	100.244,73	0,00%	0,00%
SES 24-12/09/2054 FRN	400.000	EUR	90,82	363.279,27	0,01%	0,01%
SES 24-12/09/2054 FRN	300.000	EUR	91,76	275.270,67	0,01%	0,01%
SES 3.5% 22-14/01/2029	300.000	EUR	97,27	291.806,64	0,01%	0,01%
SIEMENS FINAN 3.125% 24-22/05/2032	500.000	EUR	101,00	504.976,64	0,01%	0,01%
SMURFIT KAPPA 0.5% 21-22/09/2029	300.000	EUR	89,26	267.784,41	0,01%	0,01%
SMURFIT KAPPA 3.454% 24-27/11/2032	987.000	EUR	101,55	1.002.338,93	0,03%	0,02%
SNAM 24-10/12/2172 FRN	400.000	EUR	101,92	407.675,58	0,01%	0,01%
SNAM 3.375% 22-05/12/2026	400.000	EUR	100,79	403.170,30	0,01%	0,01%
SNAM 3.375% 24-19/02/2028	243.000	EUR	101,31	246.186,82	0,01%	0,01%
SNAM 3.375% 24-26/11/2031	180.000	EUR	100,03	180.054,57	0,00%	0,00%
SNAM 3.875% 24-19/02/2034	501.000	EUR	102,19	511.986,92	0,01%	0,01%
SNCF RESEAU 0.75% 19-25/05/2036	1.000.000	EUR	73,77	737.692,89	0,02%	0,02%
SNCF RESEAU 0.875% 19-22/01/2029	2.400.000	EUR	92,33	2.215.917,50	0,06%	0,06%
SNCF RESEAU 2.25% 17-20/12/2047	1.500.000	EUR	74,20	1.113.043,77	0,03%	0,03%
SNCF SA 0.625% 20-17/04/2030	1.800.000	EUR	88,51	1.593.175,36	0,04%	0,04%
SOCIETE FONCIERE 0.5% 21-21/04/2028	600.000	EUR	93,37	560.205,79	0,01%	0,01%
SOCIETE NATIONAL 3.375% 23-25/05/2033	1.300.000	EUR	100,31	1.304.049,10	0,03%	0,03%
SOGECAP SA 14-29/12/2049 FRN	200.000	EUR	100,22	200.440,43	0,01%	0,00%
SOGECAP SA 23-16/05/2044 FRN	200.000	EUR	111,50	223.003,21	0,01%	0,01%
SOGECAP SA 24-03/04/2045 FRN	100.000	EUR	101,50	101.495,58	0,00%	0,00%
SSE PLC 2.875% 22-01/08/2029	312.000	EUR	99,76	311.244,14	0,01%	0,01%
STATKRAFT AS 3.75% 24-22/03/2039	247.000	EUR	101,61	250.966,58	0,01%	0,01%
STEDIN HOLDING 3.625% 24-20/06/2031	153.000	EUR	102,12	156.242,19	0,00%	0,00%
STELLANTIS NV 4.375% 23-14/03/2030	142.000	EUR	103,95	147.603,92	0,00%	0,00%
STORA ENSO OYJ 0.625% 20-02/12/2030	2.480.000	EUR	85,14	2.111.545,09	0,05%	0,05%
STORA ENSO OYJ 4% 23-01/06/2026	978.000	EUR	101,31	990.809,53	0,03%	0,02%
STORA ENSO OYJ 4.25% 23-01/09/2029	140.000	EUR	103,39	144.749,53	0,00%	0,00%
STRYKER CORP 3.375% 24-11/09/2032	426.000	EUR	101,01	430.308,04	0,01%	0,01%
STRYKER CORP 3.625% 24-11/09/2036	386.000	EUR	100,74	388.856,91	0,01%	0,01%
SUEZ 1.875% 22-24/05/2027	800.000	EUR	97,32	778.589,50	0,02%	0,02%
SUEZ 2.375% 22-24/05/2030	1.000.000	EUR	95,62	956.163,67	0,02%	0,02%
SUEZ 4.5% 23-13/11/2033	400.000	EUR	106,19	424.749,57	0,01%	0,01%
SUEZ 4.625% 22-03/11/2028	1.500.000	EUR	105,04	1.575.617,36	0,04%	0,04%
SWISS LIFE II 24-01/10/2044 FRN	254.000	EUR	102,78	261.054,57	0,01%	0,01%
SWISSCOM FIN 0.375% 20-14/11/2028	1.090.000	EUR	91,34	995.655,77	0,03%	0,02%
SWISSCOM FIN 3.5% 24-29/11/2031	535.000	EUR	102,67	549.259,00	0,01%	0,01%
SYDNEY AIRPORT F 3.75% 24-30/04/2032	100.000	EUR	102,78	102.783,74	0,00%	0,00%
SYDNEY AIRPORT F 4.125% 24-30/04/2036	394.000	EUR	104,07	410.048,72	0,01%	0,01%
SYNTHOMER PLC 7.375% 24-02/05/2029	130.000	EUR	104,30	135.596,50	0,00%	0,00%
TAG IMMO AG 4.25% 24-04/03/2030	100.000	EUR	101,16	101.158,81	0,00%	0,00%
TALANX AG 21-01/12/2042 FRN	2.000.000	EUR	86,85	1.736.912,52	0,04%	0,04%
TELEFONICA EMIS 2.592% 22-25/05/2031	2.500.000	EUR	96,56	2.414.112,53	0,06%	0,06%
TELEFONICA EMIS 3.698% 24-24/01/2032	600.000	EUR	102,05	612.276,62	0,02%	0,02%
TELEFONICA EMIS 4.055% 24-24/01/2036	400.000	EUR	102,36	409.448,86	0,01%	0,01%
TELEFONICA EMIS 4.183% 23-21/11/2033	700.000	EUR	104,26	729.803,14	0,02%	0,02%
TELEFONICA EUROP 21-31/12/2061 FRN	2.100.000	EUR	93,07	1.954.551,67	0,05%	0,05%
TELEFONICA EUROP 21-31/12/2061 FRN	200.000	EUR	96,48	192.961,25	0,00%	0,00%
TELEFONICA EUROP 22-23/11/2171 FRN	200.000	EUR	109,97	219.936,25	0,01%	0,01%
TELEFONICA EUROP 23-03/05/2171 FRN	1.000.000	EUR	107,69	1.076.866,36	0,03%	0,03%
TELEFONICA EUROP 24-15/04/2172 FRN	800.000	EUR	106,71	853.649,34	0,02%	0,02%
TELIA CO AB 20-11/05/2081 FRN	400.000	EUR	97,01	388.053,26	0,01%	0,01%
TELIA CO AB 22-30/06/2083 FRN	100.000	EUR	96,58	96.579,80	0,00%	0,00%
TEREOS FIN GROUP 5.875% 24-30/04/2030	169.000	EUR	102,30	172.882,17	0,00%	0,00%
TERNA RETE 22-09/02/2171 FRN	1.834.000	EUR	95,82	1.757.286,07	0,04%	0,04%
TERNA RETE 24-11/04/2173 FRN	1.354.000	EUR	103,02	1.394.880,96	0,04%	0,03%
TERNA RETE 3.625% 23-21/04/2029	500.000	EUR	102,34	511.687,26	0,01%	0,01%
TERNA RETE 3.875% 23-24/07/2033	1.292.000	EUR	103,13	1.332.417,22	0,03%	0,03%
TUI AG 5.875% 24-15/03/2029	100.000	EUR	104,70	104.703,50	0,00%	0,00%
UNILEVER FINANCE 3.5% 24-15/02/2037	294.000	EUR	101,85	299.439,87	0,01%	0,01%
UNIPOLSAI ASSICU 4.9% 24-23/05/2034	200.000	EUR	103,94	207.874,83	0,01%	0,01%
URW 4.125% 23-11/12/2030	2.300.000	EUR	103,49	2.380.190,54	0,06%	0,06%
URW SE 3.5% 24-11/09/2029	1.000.000	EUR	100,66	1.006.601,82	0,03%	0,03%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
URW SE 3.875% 24-11/09/2034	1.700.000	EUR	99,51	1.691.677,58	0,04%	0,04%
VALEO SE 4.5% 24-11/04/2030	700.000	EUR	99,60	697.192,96	0,02%	0,02%
VALEO SE 5.875% 23-12/04/2029	2.000.000	EUR	106,39	2.127.767,80	0,05%	0,05%
VERALTO CORP 4.15% 24-19/09/2031	202.000	EUR	103,13	208.317,55	0,01%	0,01%
VERBUND AG 0.9% 21-01/04/2041	2.700.000	EUR	68,33	1.844.793,71	0,05%	0,05%
VERBUND AG 3.25% 24-17/05/2031	200.000	EUR	101,87	203.737,98	0,01%	0,01%
VERIZON COMM INC 3.5% 24-28/06/2032	500.000	EUR	101,46	507.292,63	0,01%	0,01%
VODAFONE GROUP 0.9% 19-24/11/2026	306.000	EUR	96,90	296.502,51	0,01%	0,01%
VODAFONE INT FIN 3.375% 24-01/08/2033	184.000	EUR	100,51	184.934,72	0,00%	0,00%
VOLKSW FIN SERVI 3.25% 24-19/05/2027	800.000	EUR	99,96	799.718,85	0,02%	0,02%
VOLKSW FIN SERVI 3.625% 24-19/05/2029	300.000	EUR	100,10	300.287,18	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN BANK 4.375% 23-03/05/2028	100.000	EUR	103,12	103.119,07	0,00%	0,00%
VOLKSWAGEN BANK 4.625% 23-03/05/2031	200.000	EUR	103,59	207.172,51	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN FIN 3.75% 24-10/09/2026	528.000	EUR	101,09	533.775,06	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN FIN 3.875% 24-10/09/2030	494.000	EUR	100,84	498.131,41	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN INTFN 1.25% 20-23/09/2032	500.000	EUR	83,12	415.604,88	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN INTFN 20-31/12/2060 FRN	1.600.000	EUR	99,38	1.590.034,69	0,04%	0,04%
VOLKSWAGEN INTFN 20-31/12/2060 FRN	200.000	EUR	93,02	186.047,50	0,00%	0,00%
VOLKSWAGEN INTFN 22-28/12/2170 FRN	100.000	EUR	96,42	96.421,17	0,00%	0,00%
VOLKSWAGEN INTFN 23-06/09/2172 FRN	600.000	EUR	111,33	667.985,37	0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 23-06/09/2172 FRN	200.000	EUR	107,39	214.779,85	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN LEAS 3.625% 24-11/10/2026	183.000	EUR	100,83	184.527,05	0,00%	0,00%
VOLKSWAGEN LEAS 3.875% 24-11/10/2028	300.000	EUR	101,47	304.396,55	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN LEAS 4% 24-11/04/2031	210.000	EUR	101,64	213.446,57	0,01%	0,01%
VOLKSWAGEN LEAS 4.75% 23-25/09/2031	500.000	EUR	105,42	527.096,26	0,01%	0,01%
VOLVO CAR AB 2.5% 20-07/10/2027	2.891.000	EUR	97,78	2.826.902,40	0,07%	0,07%
VOLVO CAR AB 4.25% 22-31/05/2028	192.000	EUR	101,97	195.776,00	0,00%	0,00%
VOLVO CAR AB 4.75% 24-08/05/2030	760.000	EUR	103,09	783.501,37	0,02%	0,02%
VONOVIA SE 0.625% 21-24/03/2031	1.200.000	EUR	84,33	1.011.916,01	0,03%	0,03%
VONOVIA SE 1.875% 22-28/06/2028	200.000	EUR	96,34	192.682,37	0,00%	0,00%
VONOVIA SE 2.375% 22-25/03/2032	400.000	EUR	92,37	369.469,04	0,01%	0,01%
VONOVIA SE 4.25% 24-10/04/2034	1.300.000	EUR	102,87	1.337.332,28	0,03%	0,03%
VONOVIA SE 4.75% 22-23/05/2027	600.000	EUR	103,97	623.846,51	0,02%	0,02%
VONOVIA SE 5% 22-23/11/2030	2.500.000	EUR	108,24	2.706.093,50	0,07%	0,07%
WEBUILD SPA 4.875% 24-30/04/2030	373.000	EUR	103,24	385.066,55	0,01%	0,01%
WEBUILD SPA 5.375% 24-20/06/2029	316.000	EUR	105,28	332.669,00	0,01%	0,01%
WEBUILD SPA 7% 23-27/09/2028	380.000	EUR	110,09	418.332,50	0,01%	0,01%
WERFEN SA/SPAIN 4.25% 24-03/05/2030	500.000	EUR	103,56	517.798,41	0,01%	0,01%
WOLTERS KLUWER N 3.25% 24-18/03/2029	187.000	EUR	101,67	190.114,13	0,00%	0,00%
WPP FINANCE 2013 3.625% 24-12/09/2029	309.000	EUR	102,65	317.199,24	0,01%	0,01%
WPP FINANCE 2013 4% 24-12/09/2033	315.000	EUR	102,97	324.360,89	0,01%	0,01%
ZF EUROPE FIN BV 4.75% 24-31/01/2029	1.500.000	EUR	97,08	1.456.186,61	0,04%	0,04%
ZF EUROPE FIN BV 6.125% 23-13/03/2029	100.000	EUR	102,09	102.087,36	0,00%	0,00%
ZIGGO 3.375% 20-28/02/2030	100.000	EUR	90,82	90.822,50	0,00%	0,00%
ZIGGO 6.125% 24-15/11/2032	316.000	EUR	100,34	317.069,13	0,01%	0,01%
ZIMMER BIOMET 3.518% 24-15/12/2032	600.000	EUR	100,48	602.871,71	0,02%	0,01%
Emis par une entreprise privée				298.125.268,99	7,70%	7,47%
COUNCIL OF EUROP 2.875% 23-13/04/2030	1.700.000	EUR	101,78	1.730.191,83	0,04%	0,04%
EUROPEAN INVT BK 0.01% 20-15/11/2035	3.930.000	EUR	73,67	2.895.089,83	0,07%	0,07%
EUROPEAN INVT BK 1.5% 17-15/11/2047	3.632.000	EUR	74,67	2.712.053,12	0,07%	0,07%
EUROPEAN INVT BK 1.5% 22-15/06/2032	1.939.000	EUR	92,76	1.798.605,10	0,05%	0,04%
EUROPEAN INVT BK 2.75% 24-17/07/2029	5.260.000	EUR	101,39	5.333.086,33	0,14%	0,13%
EUROPEAN INVT BK 2.875% 24-15/10/2031	10.162.000	EUR	102,23	10.388.876,41	0,26%	0,26%
NORDIC INVST BNK 2.625% 24-24/01/2031	486.000	EUR	100,32	487.530,91	0,01%	0,01%
Emis par une institution internationale				25.345.433,53	0,64%	0,62%
EUR				1.869.510.550,52	47,51%	46,48%
OBLIGATIONS				1.869.510.550,52	47,51%	46,48%
AUTRES VALEURS MOBILIERES						
GENKYOTEX SA RTS 31/12/2049	20.403	EUR	0,00	0,00	0,00%	0,00%
GENKYOTEX SA RTS 31/12/2049	20.403	EUR	0,00	0,00	0,00%	0,00%
GENKYOTEX SA RTS 31/12/2049	20.403	EUR	0,00	0,00	0,00%	0,00%
France				0,00	0,00%	0,00%
AUTRES VALEURS MOBILIERES				0,00	0,00%	0,00%
TOTAL PORTEFEUILLE				3.938.200.730,55	100,00%	97,94%
BP2S		EUR		54.973.323,77		1,37%
BP2S		USD		365.861,10		0,01%
BP2S		SEK		108.082,43		0,00%
BP2S		GBP		9.390,43		0,00%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif net
BP2S		SGD		18,28		0,00%
BP2S		DKK		6,17		0,00%
BP2S		NOK		0,04		0,00%
Avoirs bancaires à vue				55.456.682,22		1,38%
DEPOTS ET LIQUIDITES				55.456.682,22		1,38%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				15.603.562,19		0,39%
AUTRES				11.659.103,05		0,29%
TOTAL DE L'ACTIF NET				4.020.920.078,01		100,00%

7.2. Répartition des actifs du Fonds (en % du portefeuille)

ACTIONS	51,28%
CHF	0,14%
Suisse	0,14%
DKK	0,17%
Danemark	0,17%
EUR	41,48%
Allemagne	7,61%
Autriche	1,17%
Belgique	6,62%
Espagne	2,46%
Finlande	2,64%
France	9,73%
Ile de Guernesey	0,14%
Irlande	0,42%
Italie	3,67%
Luxembourg	0,68%
Pays-Bas	5,09%
Pologne	0,12%
Portugal	0,75%
Suisse	0,38%
GBP	1,23%
Irlande	0,13%
Royaume-Uni	1,01%
Suisse	0,09%
JPY	0,43%
Japon	0,43%
SEK	0,35%
Suède	0,35%
SGD	0,14%
Singapour	0,14%
TWD	0,08%
Taiwan	0,08%
USD	7,26%
Etats-Unis	7,26%
OBLIGATIONS	47,51%
EUR	47,51%
Allemagne	8,88%
Australie	0,09%
Autriche	0,76%
Belgique	1,97%
Canada	0,21%

Chili	0,15%
Corée du Sud	0,06%
Danemark	0,19%
Espagne	7,10%
Estonie	0,04%
Etats-Unis	0,52%
Finlande	0,60%
France	9,15%
Grèce	0,56%
Irlande	1,11%
Italie	9,12%
Japon	0,02%
Liechtenstein	0,01%
Luxembourg	1,03%
Norvège	0,37%
Nouvelle-Zélande	0,01%
Pays-Bas	3,49%
Pologne	0,00%
Portugal	0,63%
Roumanie	0,00%
Royaume-Uni	0,88%
Slovénie	0,11%
Suède	0,45%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE	1,21%
EUR	1,21%
Allemagne	0,19%
Espagne	0,05%
France	0,60%
Italie	0,01%
Japon	0,01%
Luxembourg	0,01%
Norvège	0,07%
Pays-Bas	0,16%
Suède	0,11%
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00%
EUR	0,00%
France	0,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%

7.3. Changement dans la composition des actifs du Fonds (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	3.236.294.724,23	2.576.244.764,96	5.812.539.489,19
Ventes	3.280.745.326,81	2.628.514.748,19	5.909.260.075,00
Total 1	6.517.040.051,04	5.204.759.513,15	11.721.799.564,19
Souscriptions	77.088.095,89	85.137.581,04	162.225.676,93
Remboursements	153.030.846,08	145.677.417,15	298.708.263,23
Total 2	230.118.941,97	230.814.998,19	460.933.940,16
Moyenne de référence de l'actif net total	4.015.652.847,20	4.049.517.491,04	4.032.787.547,47
Taux de rotation	156,56%	122,83%	279,23%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez BNP Paribas Fortis S.A., Rue Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Le compartiment a connu des souscriptions et des rachats nets faibles au cours de la période. L'activité et la rotation du compartiment ont été très importants.

7.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe Bpost bank

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2022	6.994	625	17.736	720.507,23	64.043,07	1.732.684,37	97,69
2023	7.120	1.890	22.966	720.294,17	192.665,61	2.423.578,77	105,53
2024	5.570	2.337	26.199	601.855,25	249.814,03	2.877.367,31	109,83

Classe Classic

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2022	776.509	778.355	18.805.830	156.654.936,61	158.331.023,36	3.593.627.435,05	191,09
2023	764.718	949.229	18.621.319	151.377.605,97	187.696.386,29	3.844.091.819,23	206,43
2024	709.284	1.395.851	17.934.752	150.364.646,07	295.804.175,13	3.853.627.619,84	214,87

Classe O

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2022	8.229	598	91.548	11.757.356,68	834.482,67	124.310.830,17	1.357,88
2023	9.439	1.251	99.736	13.365.039,40	1.769.692,88	147.898.455,37	1.482,90
2024	7.376	1.735	105.377	11.259.175,61	2.654.274,07	164.415.090,86	1.560,26

7.5. Performances

Classic

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Les performances de cette classe sont calculées depuis le 01.02.87 dans la devise de base EUR.

Les rendements passés peuvent être trompeurs.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 derniers exercices comptables (en %) :



Tableau de la performance historique par part :

Classe	Date de début	Devise de calcul	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
			31.12.2023-31.12.2024	31.12.2021-31.12.2024	31.12.2019-31.12.2024	31.12.2014-31.12.2024
Bpost bank	20.04.18	EUR	4,1%	-1,8%	0,8%	
Classic	01.02.87	EUR	4,1%	-1,8%	0,8%	2,7%
O	12.03.14	EUR	5,2%	-0,8%	1,9%	3,8%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Complément d'information sur le calcul de performance :

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 n le nombre d'année (périodes)
 $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période
 VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]$$

avec

$D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t
 $VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{tn}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
 n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

7.6. Frais courants et coûts de transaction

Le montant des frais courants est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Les frais courants représentent l'ensemble des frais de fonctionnement et de gestion facturés au fonds, net de rétrocessions.

Ces frais comprennent notamment : les frais de gestion ; les frais liés au dépositaire ; les frais liés au teneur de compte, [le cas échéant] ; les frais liés au conseiller d'investissement, [le cas échéant] ; les frais de commissariat aux comptes ; les frais liés aux délégués (financier, administratif et comptable), [le cas échéant] ; les frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres états membres, [le cas échéant] ; les frais liés à la distribution; les droits d'entrée et de sortie lorsque l'OPC souscrit ou rachète des parts ou actions d'un autre OPC ou fonds d'investissement.

Le montant des frais courants peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de performance ni les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. Le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants et les coûts de transaction sont présentés à la date de clôture du rapport.

Frais courants			
	Classic	O	Bpost bank
Cap.	0,00%	0,16%	0,00%
Dis.	S/O	S/O	S/O

Coûts de transaction	
BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced	0,11%

7.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Commission de gestion - Répartition entre les gestionnaires et les distributeurs

Pourcentage de répartition de la commission de gestion entre les gestionnaires et les distributeurs :

La commission de gestion mentionnée au prospectus d'émission est répartie à concurrence de 36,51% en faveur des gestionnaires et 63,49% en faveur des distributeurs.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3 :65, §2 et 4 du Code des sociétés et des Associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.044,00 EUR HTVA.

NOTE 3 - Calcul des performances

Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

NOTE 4 - Dépassements des limites d'investissement

Quelques dépassements des règles d'investissement indiquées dans le prospectus et/ou dans la loi et détaillés ci-dessous ont été relevés au cours de la période :

Contrainte d'investissement dépassée :

- Maximum 20% du total des actions et valeurs peuvent consister directement en actions de sociétés du droit d'un Etat non membre de l'Espace économique européen, non libellées en EUR ou dans une monnaie d'un Etat membre de l'Espace économique européen

Tous les dépassements a été régularisés entretemps.

NOTE 5 - Société de gestion

La direction effective de « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian branch » est confiée à Marnix ARICKX, Branch manager, et Stefaan DENDAUW, Branch manager.

7.8. Annexe SFDR (non-auditée)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED

Identifiant d'entité juridique : 213800GF2A6PGQYY5W57

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **49.0%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales s'effectue en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse
- D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- l'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution ;
- la société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain ;
- la gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité.

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **99.4%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **63.7 vs 59.0 (Composition d'indices : 10% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 7.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 32.5% MSCI EMU (EUR) NR + 12.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 37.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **49.0%**

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateur	2022*	2023**	2024***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	99.5%	99.5%	99.4%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	62.8 vs 58.2	63.0 vs 58.4	63.7 vs 59.0	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	50.8%	49.8%	49.0%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre sur base de l'actif sous gestion.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Une société peut être qualifiée d'investissement durable si plus de 20 % de ses revenus sont alignés avec la taxonomie de l'Union Européenne.

Une société qualifiée d'investissement durable à travers ce critère peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : foresterie durable, restauration de l'environnement, fabrication durable, énergie renouvelable, approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, le transport durable, les bâtiments durables, l'information et la technologie durables, la recherche scientifique pour le développement durable ;

2. une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU). Une société peut être qualifiée d'investissement durable si elle a plus de 20% de ses revenus alignés sur les ODD de l'ONU et moins de 20% de ses revenus non alignés avec ces derniers. Une société répondant à ce critère d'investissement durable peut par exemple contribuer aux objectifs suivants:

a. Environnement : agriculture durable, gestion durable de l'eau et de l'assainissement, énergie durable et moderne, croissance économique durable, infrastructures durables, villes durables, modes de consommation et de production durables, lutte contre le changement climatique, conservation et utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, protection, restauration et utilisation durable des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, dégradation des terres et perte de biodiversité;

b. Social : Absence de pauvreté, lutte contre la faim, sécurité alimentaire, vie saine et bien-être à tous les âges, éducation inclusive et équitable de qualité et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, égalité entre les sexes, autonomisation des femmes et des filles, disponibilité de l'eau et de l'assainissement, accès à des prix abordables, énergie fiable et moderne, croissance économique inclusive et durable, plein emploi productif et travail décent, infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable, réduction des inégalités, villes et établissements humains inclusifs, sûrs et résilients, sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice et institutions efficaces, responsables et inclusives, partenariat mondial pour le développement durable. ;

3. une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C. Une société qualifiée d'investissement durable au moyen de ce critère peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre le changement climatique ;

4. une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés. L'évaluation du meilleur rendement E ou S est fondée sur la méthodologie de notation ESG de BNPP AM. La méthodologie évalue les sociétés et les évalue par rapport à un groupe de pairs comprenant des sociétés de secteurs et de régions géographiques comparables.

Une société dont le score de contribution est supérieur à 10 pour le pilier environnemental ou social est considérée comme la plus performante. Une société répondant à ce critère d'investissement durable peut par exemple contribuer aux objectifs suivants:

a. Environnement : lutte contre le changement climatique, gestion des risques environnementaux, gestion durable des ressources naturelles, gestion des déchets, gestion de l'eau, réduction des émissions de GES, énergie renouvelable, agriculture durable, infrastructures vertes;

b. Social : santé et sécurité, gestion du capital humain, bonne gestion des intervenants externes (chaîne d'approvisionnement, entrepreneurs, données), préparation à l'éthique des affaires, bonne gouvernance d'entreprise.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une

évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Notre analyse des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est composée des exclusions suivantes :

- Des émetteurs présentant des controverses importantes. Cet indicateur est une mesure absolue qui dépend de la gravité de la controverse
- Des émetteurs du décile 10 de notre modèle ESG Scoring. L'indicateur de notation ESG est principalement par rapport à ses pairs, mais il inclut également un indicateur de controverses qui est absolu
- Liste de surveillance RBC. Cet indicateur est absolu et permet d'identifier les émetteurs qui risquent de contrevenir aux normes énoncées dans nos directives RBC (CGU, EMN de l'OCDE et exigences en matière de politiques sectorielles)

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous

investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs

9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	1,78%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF) 3.40 PCT 01-APR-2028	Autres	1,52%	Italie
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-AUG-2030	Autres	1,44%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	1,19%	France
SIEMENS N AG N	Industrie	1,15%	Allemagne
L AIR LIQUIDE SA POUR L ETUDE ET L EXPLO DES PROCEDES GEORGES CL	Matériaux de base	1,09%	France
LVMH	Biens de cons. durables et services	1,00%	France
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 2.60 PCT 15-AUG-2034	Autres	0,99%	Allemagne
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 25-FEB-2027	Autres	0,92%	France
ITALY (REPUBLIC OF) 3.85 PCT 01-JUL-2034	Autres	0,86%	Italie
ITALY (REPUBLIC OF) 3.50 PCT 15-FEB-2031	Autres	0,85%	Italie
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-NOV-2028	Autres	0,83%	Allemagne
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA	Consommation courante	0,82%	Belgique
SPAIN (KINGDOM OF) 4.00 PCT 31-OCT-2054	Autres	0,80%	Espagne
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	0,80%	Allemagne

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de

transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données



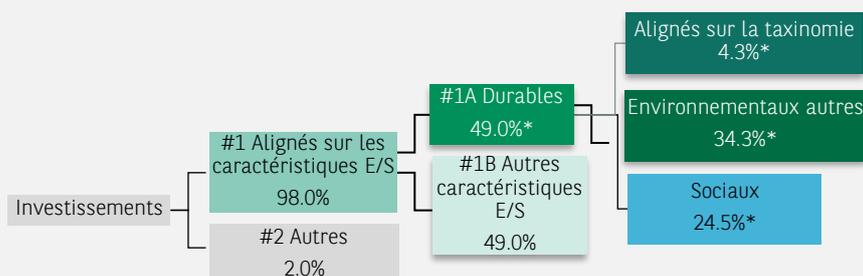
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **98.0%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **49.0%** de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux? "



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxinomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Secteurs	% d'actifs
Autres	30,91%
Finance	18,86%
Industrie	9,91%
Biens de cons. durables et services	7,33%
Technologie de l'information	6,99%
Santé	5,70%
Consommation courante	4,58%
Matériaux de base	4,41%
Services de communication	3,90%
Immobilier	3,07%
Services publics	2,29%
Liquidités	1,40%
Energie	0,64%
<i>Pétrole et gaz intégrés</i>	<i>0,31%</i>
<i>Raffinage et marketing de pétrole et de gaz</i>	<i>0,31%</i>
<i>Équipement et services pétroliers et gaziers</i>	<i>0,03%</i>

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/OEE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont

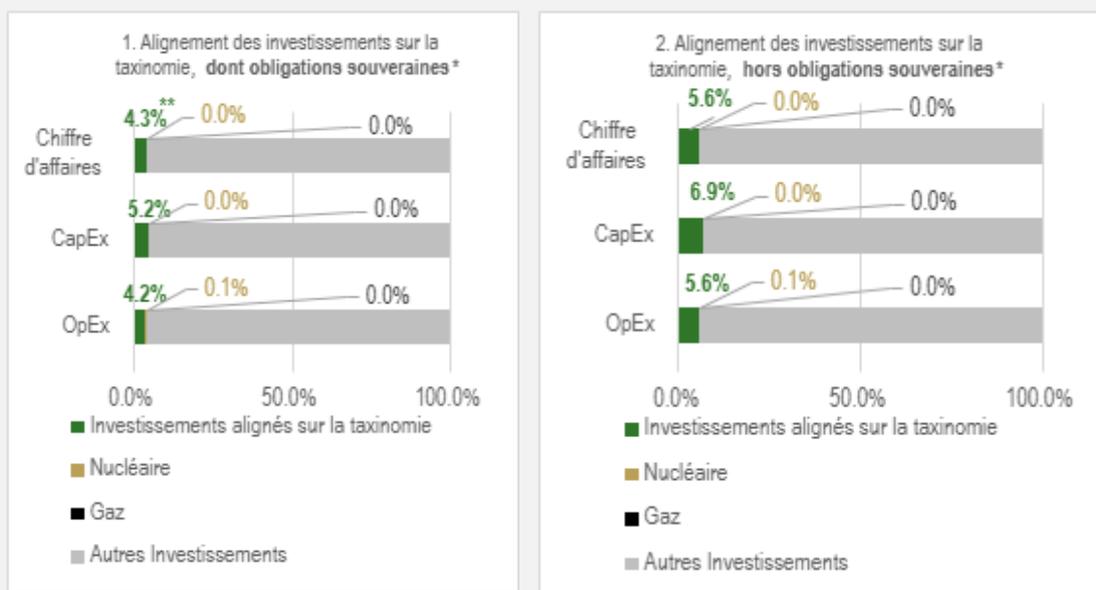
pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui:
- Gaz fossile Energie nucléaire
- Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	Chiffre d'affaire	Capex	Opex
2022*	1.9%	/	/
2023**	2.8%	/	/
2024***	4.3%	5.3%	4.3%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
 ** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
 *** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **34.3%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **24.5%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier.

En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: [Sustainability documents - BNPP AM Corporate English \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90 % des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)..
- Concernant la partie du fonds investie dans des actions, l'empreinte carbone moyenne du portefeuille du compartiment est améliorée d'au moins 15% par rapport à son univers d'investissement. Dans la partie du fonds dédiée aux obligations d'Etats et aux obligations d'entreprises, le score ESG moyen du portefeuille de la partie concernée est supérieur à celui de son univers d'investissement, après élimination d'au moins 15% des obligations ayant le score ESG le plus bas
- Le produit financier doit investir au moins 40% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [Sustainability documents - BNP Paribas Asset Management - Corporate EN](https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

VIEWPOINT



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change